

"La Canada est une nation souveraine et ne peut avec docilité accepter de la Grande-Bretagne ou des Etats-Unis ou de qui que ce soit d'autre, l'attitude qu'il lui faut prendre envers le monde. Le premier devoir de loyauté d'un Canadien n'est pas envers le Commonwealth britannique des nations, mais envers le Canada et son roi, et ceux qui contestent ceci rendent, à mon avis, un mauvais service au Commonwealth."

She is a sovereign nation and cannot take her attitude to the world docilely from Britain or from the United States or from anybody else. A Canadian's first loyalty is not to the British Commonwealth of Nations but to Canada and to Canada's king and those who deny this are doing, to my mind, a great disservice to the Commonwealth."

(1-X-37)

Lord Tweedsmuir

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef: Omer HEROUX

Montréal, vendredi 25 octobre 1946

VOLUME XXXVII — No 246

REDACTION ET ADMINISTRATION
430 EST, NOTRE-DAME, MONTREAL

TELEPHONE : *Belair 3361

SOIRS, DIMANCHES 1

Administration : 3361
Rédaction : 3366
Gérant : 3363

L'offensive contre le droit de veto à l'Assemblée générale

La "Quebec Hospital Service Association" et les "Services de Santé de Québec"

L'intervention de M. Lie contre le gouvernement Franco

Comment on utilise contre nous la tactique de l'égalité de représentation dans le Québec — Capitaux et influence — La "Croix-bleue" n'est pas à nous

Blocs-notes

Le litige entre l'Inde et l'Afrique du Sud — M. Churchill affirme avoir des preuves de la mobilisation soviétique en Europe

Il y a bien longtemps que l'on déplore que les Canadiens français ne soient pas maîtres dans leur propre maison, qu'ils soient pauvres de tout l'argent qu'ils confient aux autres. C'est un état de choses qui s'explique sans doute du fait que nos compatriotes de langue anglaise sont plus riches que nous, qu'ils peuvent s'appuyer sur toute l'organisation de l'Empire britannique et des Etats-Unis tandis que nous ne pouvons guère compter que sur nous-mêmes. Cela n'excuse cependant pas complètement la négligence qui leur permet de nous distancer dans de trop nombreux domaines ni la bonasserie qui nous fait accepter trop souvent des marchés désavantageux. Dans les provinces anglaises où nous sommes la minorité, on nous ignore tout simplement; dans la province de Québec où nous sommes la majorité, on nous offre généreusement l'égalité de représentation.

Nous avons déjà souligné cette tactique qui consiste à prendre les devants dans tous les domaines où nous sommes un peu les uns à nous organiser, à mettre sur pied un organisme conçu selon la mentalité anglo-saxonne, puis à nous offrir avec magnanimité l'égalité de représentation au sein de cet organisme. La tactique est excellente pour annuler ou amoindrir notre influence dans une province où nous sommes en immense majorité. Et elle est surtout employée dans les domaines de l'organisation professionnelle et des services sociaux où nous tâtonnons pour trouver la formule qui convienne parfaitement à notre mentalité française et catholique dans un monde anglo-saxon.

Cette tactique éprouvée vient de servir une fois de plus à nos compatriotes de langue anglaise pour nous damer le pion dans les services de santé. Tout le monde a entendu parler de la fameuse Croix-bleue. Combien se sont donné la peine de se demander ce qu'elle représente pour nous? La formule du service de santé, qui tient à la fois de l'assurance et de la coopérative, est sans doute fort intéressante. Elle paraît répondre à l'un des besoins pressants de notre époque. Elle semble d'ailleurs promise à une expansion énorme puisque les diverses sections de la Croix-bleue ont déjà recruté des milliers et des milliers de membres tant au Canada qu'aux Etats-Unis. Raison de plus pour nous de ne pas abandonner aux autres la direction du mouvement.

La Croix-bleue a suivi de point en point chez nous la tactique classique. Elle a obtenu du gouvernement provincial une charte sous le nom de Quebec Hospital Service Association qu'elle a traduit en Association d'Hospitalisation de Québec. Elle a imaginé un système d'administration en vertu duquel les deux groupes ethniques obtiennent une représentation égale en dépit du fait que la population de Montréal est aux deux tiers française et celle de la province aux quatre cinquièmes française, en dépit aussi du fait que la majorité des abonnés au service sont nécessairement de langue française même si les groupes auxquels ils appartiennent se forment très souvent au sein d'entreprises anglaises. Elle a fait appel à nombre de Canadiens français en vue dont le nom inscrit sur la liste des directeurs ou "gouverneurs" servira à attirer vers la Croix-bleue leurs compatriotes.

C'est ainsi qu'elle a invité trois représentants de la Montreal Medico-Chirurgical Association et trois représentants de la Société médicale de Montréal; c'est l'égalité même si les médecins de langue française sont beaucoup plus nombreux que leurs confrères anglais. C'est ainsi qu'elle a invité trois représentants de langue française et trois représentants de langue anglaise du Conseil des Hôpitaux de Montréal; c'est encore l'égalité même si la grande majorité des hôpitaux affiliés à l'association par toute la province sont de langue française. C'est ainsi qu'elle a invité les présidents des fédérations d'œuvres de charité de la ville; ici ce n'est plus l'égalité puisque Anglais, Irlandais et Juifs possèdent chacun leur propre fédération à opposer à notre Fédération des Œuvres de Charité canadiennes-françaises. Elle a encore invité les présidents du Board of Trade et de la Chambre de Commerce, du Junior Board of Trade et de la Chambre des Jeunes; l'égalité ne saurait être mieux observée. Et la liste s'allonge des noms d'hommes d'affaires et d'hommes et de femmes d'œuvres choisis dans les deux groupes où l'on remarque, par exemple, Mlle M. Wherry et la R. S. Socur M.-B. Dorais.

Le conseil des directeurs ou "gouverneurs" de la Quebec Hospital Service Association compte au total 31 membres de langue anglaise et 27 membres de langue française. L'exécutif de l'association se compose de M. G. C. Macdonald, président, de M. Edouard Labelle, vice-président,

de M. le Dr Guy Hamel, secrétaire honoraire, et de M. J. R. H. Robertson, trésorier honoraire. C'est encore l'égalité, sauf que le président et le trésorier sont tous deux de langue anglaise.

La cheville ouvrière de l'œuvre enfin, le directeur général, est de langue anglaise, M. E. D. Millican, qui serait venu des Etats-Unis pour implanter la Croix-bleue chez nous. Comme toujours, c'est l'égalité théorique pour les deux groupes et la prépondérance pratique pour l'élément anglais.

Dans ce domaine des services de santé comme dans tant d'autres, nous partons encore un peu en retard, mais enfin nous finissons par mettre sur pied notre organisme bien à nous. A côté de la Quebec Hospital Service Association, viennent de surgir les Services de Santé de Québec. Fondée dans la ville de Québec où ses services fonctionnent déjà, l'association ne fait que commencer de prendre pied à Montréal.

Les Services de Santé de Québec constituent un organisme bien à nous, qui a été conçu en vue de répondre à nos besoins particuliers. Son conseil d'administration, comme d'ailleurs son comité consultatif, se compose uniquement de Canadiens français: ce sont M. Paul Champagne, industriel, président; M. le Dr Paul Rochette, vice-président; M. Jean Grenier, avocat, secrétaire; M. François Morisset, marchand, trésorier. Et le directeur général de l'association est un médecin de langue française, M. le Dr Jacques Tremblay, qui l'a fondée après plusieurs années d'études.

Dans la Quebec Hospital Service Association, notre influence est assez relative; dans les Services de Santé de Québec, elle est absolue. Cela devrait être suffisant pour nous décider à préférer la dernière à la première, même si les services offerts par les deux associations étaient exactement les mêmes, ce qui n'est pas le cas puisque le Dr Tremblay était beaucoup mieux placé pour comprendre les besoins particuliers de ses compatriotes que M. Millican.

Les Canadiens français ne sauraient mettre sur le même pied les deux associations. Elles auront à disposer de capitaux considérables produits par les cotisations des membres. Il n'est pas indifférent que ces capitaux soient confiés à des nôtres ou à d'autres.

Les capitaux ne sont d'ailleurs que d'une importance secondaire en l'occurrence. Ces services de santé sont appelés à exercer une influence énorme sur nos hôpitaux dont ils deviendront les principaux clients, sur toute notre vie sociale. Il n'y a pas de raison d'abandonner aux autres une influence aussi redoutable dans notre propre province.

Nous comprenons parfaitement que les Canadiens français qui ont accordé leur patronage à la Quebec Hospital Service Association l'ont fait en se plaçant du point de vue purement social et parce qu'il n'existait alors rien d'équivalent chez nous. Ils seraient bien inspirés maintenant de se retirer discrètement de son conseil d'administration. Cela nous paraîtrait particulièrement indiqué dans le cas des représentants de la Chambre de Commerce qui savent par expérience l'utilité de posséder nos organismes bien à nous et de conserver l'administration de nos propres capitaux.

Nous comprenons parfaitement que nombre de Canadiens français se soient enrôlés dans la Croix-bleue, qui a été la première à faire son apparition et qui leur offrait des avantages indiscutables. Nous ne voyons pas pourquoi ils ne songeraient pas maintenant à s'adresser aux Services de Santé de Québec qui leur offrent des avantages identiques et même plus considérables. Cela est d'autant plus facile que dans l'un et l'autre cas, la cotisation est mensuelle et qu'elle ne comporte aucune réserve ou valeur de rachat au bout d'un certain temps.

Nous comprenons parfaitement que le président du conseil des hôpitaux catholiques du Canada, le R. P. H.-L. Bertrand, S.J., ait rendu à la Croix-bleue un témoignage public d'appréciation et l'ait assurée de la collaboration des hôpitaux. Ce témoignage était mérité sur le plan social. Nous ne doutons pas que le R. P. Bertrand soit disposé à accorder un semblable témoignage aux Services de Santé de Québec, s'il ne l'a déjà fait.

Entre deux associations recommandables, il ne devrait pas y avoir d'hésitation à choisir celle dont le contrôle nous appartient et que nous pouvons modeler pour répondre à nos aspirations et à nos besoins propres.

25-X-46 Pierre VIGANT

L'héritage nazi

C'est le titre dont le New York Times coiffe des considérations plutôt mégalomanes au lendemain de l'exécution des chefs nazis et des grands généraux allemands.

Les Alliés ont établi, ex parte, comme l'on dit au Palais, un nouveau code international, auquel ils ont apporté des sanctions terribles. Des doutes ont pu subsister dans le premier enlèvement de la victoire, écrit le journal, sur la nature des obligations qui lient les vainqueurs. Mais cette excuse n'existe plus, et il importe que tous les vainqueurs revisent leur propre politique et leurs actes à la lumière de la nouvelle loi.

Car les chefs nazis ont été condamnés — et pendus — non seulement pour avoir livré une guerre d'agression, mais aussi pour plusieurs autres actions qui en découlent. Ils ont été trouvés coupables d'avoir pillé et exploité les pays occupés, d'avoir maltraité et affamé la population civile. Les vainqueurs ont de justes réclamations contre le régime nazi et l'Etat allemand; mais ils ne peuvent avoir le droit de confisquer la propriété individuelle, ou de suivre une politique qui impose aux peuples conquis "une aggravation inutile de détresse économique" dont le secrétaire d'Etat des Etats-Unis lui-même a tenu les vainqueurs responsables.

Les nazis ont été aussi trouvés coupables d'avoir déporté les populations civiles, mais les vainqueurs eux-mêmes n'ont pas seulement déporté la déportation des civils en plus grand nombre mais dans certains cas, ils l'ont fait sans la moindre considération de façon humaine et ordonnée, qu'eux-mêmes aient prescrit la déportation de millions d'hommes, de femmes et d'enfants pour cette liberté, que c'était le plus grand crime reproché à Hitler.

(suite à la page deux)

Le carnet du grincheux

Les dépêches venues de la plupart des pays d'Europe annoncent une ère de persécution religieuse, particulièrement contre l'Eglise catholique. Il semble pourtant que l'on a fait la guerre, pendant six années, qu'on a fait tuer et tué des millions d'hommes, de femmes et d'enfants pour cette liberté, que c'était le plus grand crime reproché à Hitler.

Et que ce sont ceux qui ont fait la guerre pour sauvegarder cette liberté qui sont les vainqueurs!

Il est vrai que dans le monde qui vit sous le césarisme soviétique, l'Eglise reste la seule force véritable qui défende la liberté de la personne humaine contre la tyrannie, et qui n'ait jamais abdicé.

L'Australie annonce qu'elle va réduire ses importations canadiennes, parce que les prix sont trop élevés. Ce qui nous rappelle que le gros de notre commerce est fait d'exportations, et qu'il nous faut rencontrer la concurrence d'ailleurs, et que tous les problèmes dans la production ne relèvent pas uniquement des querelles de classes.

M. Winston Churchill a défini ce qu'il entend par "rouges" et "réactionnaires". Pendant qu'il y est, il devrait bien définir aussi ce qu'on est supposé entendre par "démocratie". Car il y a la démocratie de M. Staline en vertu de quoi il a fait exécuter quelques millions d'hommes, asservi une dizaine de pays, volé, pillé lesdits pays. Il y a aussi la démocratie britannique en vertu de quoi il est criminel de toucher à une partie du quart du globe qu'elle domine. Il y a aussi la démocratie américaine qui veut la liberté, le droit des pays de se gouverner comme ils l'entendent. Il y a même la démocratie canadienne qui est de faire ce que veulent Londres et Washington.

Et puis pour sauver la "démocratie", on a fait tuer soixante millions de personnes pendant la guerre, quelques autres millions après la guerre, détruit quelques centaines de villes, de fond en comble, fait une quinzaine de millions de sans-patrie. Ça vaudrait quasiment la peine qu'on sache ce que la démocratie veut dire.

Le Grincheux

Choses d'hier et d'aujourd'hui

Une cité qui pratiquait le principe que l'homme est plus précieux que la richesse et le luxe, serait bientôt à la tête de la civilisation; une cité où les hommes seraient élevés de manière à être dignes de leur nom deviendrait la métropole de la terre.

CHANNING

EN PAGE 9: — Texte de la dernière lettre collective des évêques allemands.

Tout indique que les efforts de la Russie, pour empêcher un débat sur le droit de veto à l'Assemblée générale, seront vains, car la majorité du comité directeur de l'Assemblée est hostile à la requête soviétique. L'Angleterre et les Etats-Unis dirigent la lutte contre les restrictions proposées par Moscou. Le comité s'est réuni hier soir et cet avant-midi pour étudier l'agenda de 53 articles.

Un débat prolongé s'est déroulé au comité en marge de la plainte de l'Inde contre l'Afrique du Sud, au sujet du traitement de la minorité indienne dans le dominion africain. Il y a plus de cinquante ans, l'Afrique du Sud a fait venir chez elle un fort groupe d'Indiens, parce que le dominion indien avait besoin de main-d'œuvre. Le gouvernement indien prétend que les autorités sud-africaines exercent maintenant contre ce groupe une injuste discrimination, et demande à l'Assemblée d'étudier le litige.

Le premier ministre Smuts a d'abord demandé au comité directeur de rayer la plainte indienne de l'agenda. Il prétend que c'est un problème d'ordre purement intérieur, qui relève exclusivement de l'Afrique du Sud. M. Spaak, président du comité, a décidé que ce comité n'a pas le droit d'empêcher l'Assemblée de discuter une question qu'un Etat membre veut soulever. La discussion s'est poursuivie entre les 14 membres du comité et à la fin il était évident que la majorité appuyait le point de vue de M. Spaak; M. Smuts a alors acquiescé et abandonné sa demande de rejet.

Mais l'affirmation de principe que comportait cette décision ne convenait pas à la Russie, qui veut faire rejeter par le comité la proposition de Cuba et de l'Australie relative au droit de veto. M. Vichinsky a alors soutenu que le comité a le pouvoir de rayer un litige de l'agenda; mais il a combattu en même temps le point de vue de M. Smuts que le bien-être des Indiens en Afrique du Sud soit un problème interne. Il a affirmé que c'est au contraire un problème international parce qu'il existe un traité entre l'Inde et l'Afrique du Sud, dont l'objet est de protéger la minorité indienne.

Le débat s'est alors élargi et pendant près de deux heures les membres ont discuté la question de savoir si le comité directeur devait recommander à l'Assemblée de réviser la plainte indienne à son comité légal ou à son comité politique ou aux deux à la fois. Le délégué anglais, sir Hartley Shawcross, est finalement intervenu pour que le débat prenne fin; il a dit que le comité allait se rendre ridicule s'il ne parvenait pas à résoudre un problème de procédure bien secondaire. M. Spaak a alors déclaré qu'il n'était pas bien sûr de la signification de deux votes pris sur le sujet, et il a résolu le problème en disant qu'il fera rapport à l'Assemblée que l'affaire comporte des aspects légaux et politiques et que l'Assemblée agira à sa guise.

DROIT DE VETO

Dès l'ouverture du débat général hier à l'Assemblée, le droit de veto a fait l'objet de plusieurs attaques. Le ministre des Affaires étrangères du Mexique, M. Najera, a dit que cette disposition de la Charte est nuisible à l'O.N.U. Un délégué belge, M. Van Langenhove, a dit que l'expérience des derniers mois a justifié l'opposition initiale de la Belgique au veto; la Belgique est cependant prête à accepter le maintien du veto, à-t-il dit, mais elle veut que l'usage de ce privilège soit limité.

Le chef de la délégation brésilienne, M. Velloso, qui est aussi membre du Conseil de Sécurité, a dit que le Brésil était opposé au veto mais qu'il a néanmoins voté en faveur de ce régime. Il a ajouté qu'en donnant le veto aux grandes puissances, la majorité des Nations Unies leur a fait confiance. Le délégué du Pérou, M. Ulloa, a dit que son pays coopérerait avec les autres Nations Unies pour résoudre les deux problèmes qui menacent l'Organisation: le problème du veto et la révision de la Charte de San-Francisco.

L'Assemblée s'est ajournée à cet après-midi, alors que quatre délégués, représentant l'Argentine, l'Inde, l'Angleterre et le Venezuela, exposeront les vues de leur pays. Il est déjà évident qu'à l'Assemblée comme au Conseil de Sécurité le problème du veto va provoquer un conflit insoluble. Car le débat aura lieu malgré les Soviétiques, mais les Soviétiques opposeront résolument tout changement sur ce sujet; or nul pays ne peut être forcé d'accepter un amendement à la Charte. Le veto paralyse complètement le Conseil de Sécurité; l'Union soviétique a déjà recouru huit fois à ce privilège pour imposer ses vues, et la seule menace d'y recourir lui a permis d'exercer plus souvent encore une influence indue sur les débats.

La nécessité d'une réforme est aussi évidente que la quasi-impossibilité de l'obtenir, de sorte que ce conflit va provoquer une profonde division parmi les Cinquante et Un. La délégation des Etats-Unis prendra une attitude moyenne. Elle est opposée à la suppression du droit de veto, non seulement par solidarité avec les autres grandes puissances, mais parce que le Sénat de Washington n'aurait pas ratifié la Charte sans cette garantie; cependant les Etats-Unis approuveront un mouvement officieux pour restreindre la portée du droit de veto. La délégation canadienne appuiera ce point de vue.

L'ESPAGNE

En présentant son rapport hier, le secrétaire général de l'O.N.U., M. Lie, a recommandé à l'Assemblée de se prononcer contre le gouvernement Franco, en disant que ce régime d'Espagne est un obstacle sérieux au progrès des Nations Unies. L'Assemblée, a-t-il dit, peut rendre un service appréciable aux organes et aux Etats membres des Nations Unies, en leur donnant des directives étendues concernant leurs relations avec le régime Franco. Puis après avoir rappelé la résolution par laquelle l'Assemblée a condamné le

gouvernement de Madrid, l'hiver dernier à Londres, il a dit: Il semble clair qu'aussi longtemps que le régime Franco subsistera en Espagne il demeurera une cause constante de suspicion et de désaccord entre les fondateurs des Nations Unies.

Cette intervention de M. Lie est assez éloignée de la neutralité que devrait observer le principal fonctionnaire de l'O.N.U. dans les questions litigieuses; car il prend parti pour le point de vue soviétique auquel s'oppose la majorité des Nations Unies. Mais le secrétaire général compte sans doute sur la confusion créée autour de l'Espagne par dix ans de propagande mensongère. Les effets de ces colonnes sont tels que les dirigeants de Washington et de Londres vont encore réaffirmer leur hostilité à l'égard de Franco. Ils lui reprochent non seulement de ne pas avoir rétabli en Espagne un régime démocratique qui pourrait favoriser un retour des abus du régime "républicain" de 1931, mais même sa neutralité qui a pourtant aidé les Alliés.

Cette sortie de M. Lie est d'autant plus extraordinaire que la question espagnole n'est pas devant l'Assemblée. Lors du débat au Conseil de Sécurité, la majorité voulait réviser la plainte à l'Assemblée, mais la Russie a imposé son veto à cette solution, de sorte que ce litige est encore devant le Conseil. Cela n'empêche pas l'Assemblée de débattre le sujet, et si cela se produit, une forte majorité, dirigée par les Etats-Unis et l'Angleterre, et dont ferait partie le Canada, s'opposera à toute autre intervention qu'un vague blâme, et notamment à une rupture des relations diplomatiques comme le demandait la Pologne dans sa plainte au Conseil.

Une dépêche de l'agence France-Presse rapportait hier à Paris que l'armée espagnole a entrepris la construction de nouvelles fortifications le long de la frontière franco-espagnole; on parle de travaux gigantesques, comparables à ceux de la ligne Siegfried, et comportant un système de tunnels ainsi que des nids de mitrailleuses en béton armé. Si la nouvelle est fondée, si ce n'est pas l'amplification de travaux modestes, en vue d'influencer l'Assemblée, ce serait un fait révélateur sur la "paix" actuelle que de voir ce pays, qui a bien prouvé son désir de neutralité, juger nécessaire d'entreprendre de tels travaux.

L'ambassade d'Espagne à Washington a affirmé dans un communiqué publié hier soir, que la tirade de M. Lie contre Franco a un but secret; que le secrétaire général a peut-être voulu dresser un écran de fumée pour le bénéfice de quelques-uns de ses amis. Cette explication est assez vraisemblable, car les Soviétiques doivent souhaiter une diversion; en effet au débat sur le veto, qui commence à New-York, s'ajoute celui qu'il monte en Angleterre contre le communisme.

L'ANGLETERRE ET LA RUSSIE

M. Churchill est revenu à la charge hier soir, dans un discours qu'il a prononcé dans son comté. Il a félicité M. Attlee pour le vigoureux discours que le premier ministre avait prononcé quelques heures plus tôt contre le communisme, au congrès de Brighton. Il a aussi fait l'éloge de M. Bevin, en disant que c'est "une sorte de John Bull de la classe ouvrière qui a dans une forte mesure assuré la continuité de la politique étrangère".

L'ancien premier ministre a continué: "Le fait que le gouvernement britannique a décidément rompu avec les communistes et fait front contre eux, bien qu'il n'affecte pas immédiatement le cours des affaires dans cette île, a un effet important et avantageux à l'étranger, parce qu'il y a des pays du continent — comme la France — qui se débattent sous l'attaque des communistes".

Répondant aux blâmes dont il a été l'objet pour son intervention contre la Russie à la Chambre, M. Churchill a dit hier soir qu'il avait des faits et des preuves à l'appui de la déclaration qu'il a faite, sous forme de question au gouvernement, que l'Union soviétique a actuellement 200 divisions — plus de 2,000,000 d'hommes — sur le pied de guerre dans les pays d'Europe orientale occupée par l'armée rouge. "Je n'ai pas posé cette question, a-t-il dit à ses électeurs, sans avoir pesé bien soigneusement toute l'affaire ni sans en avoir consulté d'autres, mes amis et collègues, ni sans avoir déposé devant eux la preuve sur laquelle je m'appuyais. Et je n'ai pas posé la question sans avoir d'avance informé le gouvernement de mes intentions; mais vous pouvez être assurés que les faits que j'ai évoqués sont exacts".

Cette affaire est revenue aux Communes hier. Un député travailliste a demandé au gouvernement s'il allait répudier le discours provocant prononcé par M. Churchill la veille. M. Alexander, qui dirigeait le débat, a évité de répondre; mais M. Churchill a profité de l'incident pour demander si le gouvernement ne pourrait pas révéler ce qu'il sait sur la mobilisation soviétique en Europe. M. Alexander a alors invoqué le règlement qui exige que l'on s'en tienne au sujet débattu. Il s'est ainsi abstenu de répondre à M. Churchill comme de blâmer son intervention.

Cette attaque conjointe du gouvernement et de l'opposition contre le communisme et le fait que c'est un gouvernement travailliste qui prend une attitude aussi tranchée que celle de M. Attlee, ne manquera pas d'avoir un grand retentissement, non seulement à cause de la coïncidence avec le début de l'Assemblée générale, mais aussi à la veille des élections françaises, où le parti communiste croit avoir de bonnes chances parce que la campagne du plébiscite paraît avoir ébranlé le Mouvement Républicain Populaire. Il est donc plausible que les Soviétiques veulent faire une diversion par une nouvelle campagne contre Franco. Mais au point d'acuité où en est le conflit qui divise les vainqueurs il est plus que douteux que cette manœuvre réussisse. — Paul SAURIOL

L'actualité

La statistique et l'humanité

Depuis la sortie du Paradis terrestre, le monde est en proie à l'erreur et au mensonge, et c'est une lutte constante entre la vérité et les artifices de l'Ange des ténébreux. Pendant des siècles, le Malin a employé l'arme subtile des théories philosophiques, ou des dissidences religieuses pour mieux assombrer le malheur de l'humanité. Mais devant les désastres accumulés, l'homme est devenu méfiant. Helas! sans sa morgue suffisante il ne s'est même pas aperçu que le Père du Mensonge renouait, néo-moïse, affublé dans la rutilante défoque de la Statistique.

Science impressionnante, aux likils irrémédiables, la Statistique est l'instrument par excellence de toutes les contraintes et des oppressions. Le ministre des Finances se couvre de son manteau pour assassiner le contribuable, pour exuser les pires gaspillages. Il n'est rien qu'elle ne puisse justifier ou amplifier. Le statisticien s'enorgueillit de l'homme devenu méfiant. Helas! sans sa morgue suffisante il ne s'est même pas aperçu que le Père du Mensonge renouait, néo-moïse, affublé dans la rutilante défoque de la Statistique.

le science est sans pitié, sans cœur, sans remords.

Ses origines sont pourtant modestes. "Le 'filierius homo', l'homme aux filières, écrit Bruce Hutchison, est d'une étude intéressante pour le psychologue. L'engorgement de la folie brûlle dans ses yeux et un fanatisme ardent brûlle dans son cœur. Pour commencer c'était un simple collectionneur, mais alors que le ramasseur de timbres, de monnaie, de papillons n'est qu'un aimable lunatique, qui ne fait de mal à personne, le 'filierius homo' cherche insidieusement à s'introduire dans la tête des autres. Il est le grand maître du monde intellectuel, accablant du monde le secret et contemplant avidement ses réserves d'idées inutilisées, d'information sans but, groupées aux hommes meilleurs que lui."

"Et alors avec quelles délices, il nous sort ses dossiers, tout arrangés sur le papier, pour vous confondre. Avec quelle joie sadique il exhume le discours d'hier d'un politicien pour démantibuler celui qu'il a fait aujourd'hui et comment, de sa verbeuse boîte de Pandore, il peut déchaîner des hordes de statistiques, de citations, de dossiers officiels, que personne bien entendu ne peut lire, mais que tout honnête homme doit avoir oublié! Et des qu'il ouvre le tiroir aux fiches, voyez comme les phrases choisies s'élan-

cent pour se ranger à ses côtés, devant quel tout homme est désarmé!"

Si encore il enlissait précieusement les grands faits qui gouvernent l'histoire. Mais ce ne sont, écrit l'humoriste, que de pauvres petits faits, des faits de seconde main, dénaturés, desséchés, qu'il ramasse et renferme, comme ces collections de bouchons de bouteilles des enfants, qui n'ont aucun intérêt que pour le collectionneur. L'homme sage doit les ignorer, et le refus de s'empresser dans un tiroir de folie, mais il demeurera brouillon et libre."

Notre ami Bruce Hutchison révèle que tout de même il a un système remarquable pour tenir ses dossiers à l'ordre.

"L'empile, dit-il, les découpages, notes, documents, les lettres laissées sans réponse, les notes des créanciers, reçus, etc., sur son bureau. Sur tout cela je place une magnétique dent d'animal marin, suffisamment lourde pour tenir le tout contre les assauts du vent, ou du plumeau de la ménagère. Et certes, la paperasse soigneusement empilée et dument comprimée sous la dent marine, vous a un bel air d'efficacité, de système et de direction. Ainsi l'ai sous la main, tout papier de quelque importance. Mais (suite à la page deux)

Faits divers

Procédures judiciaires intentées contre les sans-logis

Les chefs de famille devront comparaître en Cour la semaine prochaine — Brefs d'éviction accordés par le juge Maurice Tétrau — Accidents divers — Campagne de recrutement de la Gendarmerie royale

Le propriétaire de l'immeuble sis à 2054 rue McGill College, qui a été envahi mercredi après-midi, par 5 familles d'anciens combattants, membres de la Ligue des vétérans sans logement, M. Henry Joseph, a obtenu hier après-midi du juge Maurice Tétrau, des brefs d'éviction contre ces cinq familles dont les chefs devront comparaître en Cour la semaine prochaine.

M. Joseph a dit s'être rendu sur les lieux mercredi soir, après avoir appris l'invasion des vétérans. Il demanda aux sans-logis de quitter l'immeuble, prétendant n'avoir reçu aucune offre de loyer.

Ceci cependant a été vigoureusement nié, hier soir, par Henri Gagnon, chef du groupe, qui a dit avoir personnellement offert de payer à M. Joseph le loyer fixé par la commission des prix et du commerce et de lui rembourser l'usage du combustible employé dans la maison.

A cause du refus des vétérans de partir, M. Joseph a décidé d'employer ses droits légaux pour les faire évictionner par un ordre de la Cour. Conséquemment, il a demandé des sommations contre les chefs des 5 familles de sans-logis. Il a dit que l'immeuble était remodèle pour en faire des bureaux pour des firmes locales, l'occupation de ces bureaux devant se faire le 1er novembre. "Je sympathise beaucoup avec ces vétérans", a dit M. Joseph, "un vétérans lui-même de six ans de service outre-mer. Je sais que le gouvernement les abandonne, mais cela ne leur accorde pas le droit d'agir de façon arbitraire et de violer les domiciles".

Toutefois, les sans-logis ont tenu hier soir leur réunion dans leur nouvelle maison qui est la propriété du président de la firme Henry Joseph & Co., agents d'immeubles. Ces nouveaux locataires ont décidé d'appuyer entièrement l'exécution de la Ligue dans tous ses projets futurs.

De plus, il a été décidé que la Ligue des anciens combattants sans logement tiendra le gouvernement provincial responsable de la santé et de l'hygiène des enfants si le gaz, l'eau et l'électricité sont "coupés" dans la maison qu'ils occupent présentement, ou dans une autre maison qu'ils pourront occuper dans l'avenir.

Avis de décès

TRUDEL. — A Notre-Dame-de-Grâce, le 24 octobre 1946, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Antoinette Trudel, épouse de feu Benoît Trudel. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure, 50534 Duquette, à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAGENAIS-GAGNON. — A Montréal, le 24 octobre 1946, à l'âge de 89 ans, est décédée Anastasie Dagenais, veuve de Siméon Gagnon. Les funérailles auront lieu lundi le 28 courant. Le convoi funéraire partira de l'hospice St-Antoine, no 420 est, rue St-Paul, à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame, où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière du Sud-est, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Nécrologie

A L'ÉTRANGER

Winnipeg. — A l'âge de 66 ans, est décédé M. Ernest S. Parker, une des figures éminentes dans les cercles de la Canadian Grain and membre de la Winnipeg Grain Exchange.

Séwanke Lake, N.Y. — A l'âge de 57 ans, est décédé le Dr Leroy T. Gardner, pionnier des recherches sur la chlamydia et une autorité internationale en ce qui concerne les maladies industrielles.

Kansas City. — A l'âge de 89 ans, est décédé M. E. F. Swinney, banquier de cette ville depuis 1887 et ancien président de l'American Bankers Association.

Prague, Tchécoslovaquie. — A l'âge de 90 ans, est décédé M. Kornei Stoliola, industriel tchèque, qui avait le grade d'occupa activement des Conférences économiques internationales pour le compte de son pays.

CALENDRIER

10e mois OCTOBRE 31 jours
Demain: SAMEDI 26 OCTOBRE 1946
St. GAUDÉOSE, évêque et martyr.
Lever du soleil, à 6 h. 36.
Coucher du soleil à 5 h. 57.
Lever de la lune, à 8 h. 02.
Coucher de la lune, à 4 h. 03.
Dernier quartier, le 17, à 8 h. 28m. du soir.
Nouvelle lune, le 24, à 8 h. 32m. du soir.

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Ce journal est imprimé au no 430 — Notre-Dame est à Montréal. Par l'Impression Canadienne (à responsabilité limitée) — 100, rue St-Jacques, Montréal. Directeur: G. Pelletier.

Le Canadian Press est seule autorisée à faire emploi pour réimpression de toutes les dépêches attribuées au Canadian Press à l'Associated Press ou à l'Agence "Wire", ainsi que de toutes les informations locales que le "Devoir" publie pour la reproduction des dépêches attribuées au "Devoir" sont également réservées.

Autorisée comme envoi postal de la dernière classe Ministère des Postes Canada

blication de ce bulletin.

Durant la même période, les différents hôpitaux ont donné congé à 8 autres patients, ce qui porte à 756 le nombre de cas complètement guéris ou en bonne voie de guérison.

Le nombre des décès est demeuré stationnaire à 21, pour les cas locaux et à 37 pour ceux de l'extérieur. Depuis le début de l'épidémie, on a enregistré 671 cas locaux et 639 cas provenant de l'extérieur.

Ferme détruite par les flammes

Saint-Hyacinthe, 25 (D.N.C.) — Un incendie d'origine inconnue a entièrement détruit la grange de M. Isaie Brodeur, cultivateur, dans le deuxième rang de Saint-Hyacinthe. Deux chevaux ont péri, de même que plusieurs porcs, des poules, et la plus grande partie de la récolte de l'année. Le feu se déclara en pleine nuit, à l'insu de la famille Brodeur. Des voisins ont éveillé M. Brodeur, qui dormait profondément. Les pompiers volontaires de l'endroit se sont rendus sur les lieux, mais ils n'ont pu tout au plus qu'empêcher les flammes de se communiquer à la maison. Les pertes s'élèvent à plusieurs milliers de dollars.

Un lynx tué à Saint-Hyacinthe

Saint-Hyacinthe, 25 (D.N.C.) — M. Clément Letendre, de cette ville, a tué mardi dernier, un lynx d'une quarantaine de livres, dans un petit bois sis à environ un mille des limites de Saint-Hyacinthe, côté ouest. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un animal qui avait affaire et il est encore à peine revenu de sa surprise.

Campagne de recrutement de la Gendarmerie royale

Ottawa, 25 (C.P.) — La Gendarmerie royale du Canada a annoncé mardi une campagne de recrutement dans le but de trouver 1,000 jeunes gens en bonne santé qui aimeraient porter l'uniforme écarlate des fameux "Mounties" du Canada.

A cette occasion la limite d'âge pour l'admission a été abaissée de 21 à 18 ans. Le sous-commissaire F. J. Mead, encore alerte comme pas un après 37 ans de service, déclare que les méthodes de sélection des recrues sont telles que "ceux qui ne feraient pas des officiers de paix convenables ont des chances minimes d'être admis dans la Gendarmerie". Il ajoute que le type de recrue que la Gendarmerie demande est "certains du même calibre que les "anciens" qui ont bâti la réputation de loyauté, d'intégrité et de fidélité au service qui caractérise ce corps policier".

Deux qualités essentielles que la Gendarmerie exige de ses recrues sont: "une condition physique parfaite et une formation mentale solide". Bien que les épreuves d'instruction que les recrues doivent passer soient basées sur le niveau d'un 10e année, les jeunes gens qui ont complété leur 8e année peuvent quand même faire leur requête.

S'il est accepté, le jeune homme suivra le programme d'entraînement des recrues à Regina ou Ottawa. Au cours de ces six mois, les recrues suivent un cours d'équitation de peu de durée. Le commissaire Mead déclare que le cours sur la manière de monter un cheval donne à la recrue un contrôle de soi-même et une discipline qu'elle conservera tout le reste de sa vie.

Après l'entraînement élémentaire, le policier reçoit son bel uniforme écarlate qu'il peut maintenant endosser et il passe de la classe des recrues à celle du "Mountie", prêt à l'action n'importe où. Au cours de la guerre, la Gendarmerie n'a pas fait de recrutement, mais avec 1,000 hommes de plus, elle reviendra à son effectif normal de 3,500 hommes.

Les recrues qui s'enrôlent à 18 ans sont d'abord employées comme constables à Regina ou Ottawa, \$2.50 par jour en plus du logement et de la pension, des soins médicaux et de tous les vêtements dont ils ont besoin à l'exception des mouchoirs. A 21 ans, ils deviennent constables de 3e classe, reçoivent \$2.75 par jour et sont éligibles pour promotion.

Dans la Gendarmerie, le policier peut se retirer après 20 ans de service, mais la plupart y demeurent plus longtemps, soit jusqu'à la limite d'âge, qui va de 55 à 60 ans suivant le grade et le type d'emploi.

Nouveaux règlements de la circulation

A partir d'aujourd'hui, certains changements importants auront lieu dans les règlements de la circulation sur la rue Craig, entre la place Victoria et la rue St-Denis, ainsi que sur la rue Stanley, entre les rues Sherbrooke et Dorchester. La police annonce les changements suivants:

1 — Sur la rue Craig, entre la place Victoria et la rue St-Denis, il sera non seulement défendu de stationner, mais aussi de s'arrêter, avec un véhicule entre 8 h. a.m. et 7 h. p.m.; cependant, il sera permis aux conducteurs de véhicules commerciaux de faire la livraison de marchandises sur cette artère entre 9 h. 30 a.m. et 4 h. 30 p.m. seulement. Le stationnement sera permis sur les rues avoisinantes.

2 — Sur la rue Stanley, laquelle demeure une rue à sens unique du nord au sud, le stationnement des véhicules sera à l'avenir prohibé sur le côté est et permis pour une période de 30 minutes seulement sur le côté ouest. Ces changements sont effectués afin d'éliminer le stationnement en double, qui se fait sur toute cette artère déjà trop étroite, et aussi les embouteillages.

Ces changements sont faits sur recommandation du comité consultatif de la circulation et seront mis à l'essai pour une période de 90 jours.

Préparation des aliments. — Le meilleur moyen d'économiser les aliments est de bien connaître leur valeur nutritive. Le ministère de la santé nationale et du bien-être social recommande de gratter et de broser les légumes à racines, comme les carottes, plutôt que de les peler. La plus forte proportion des vitamines et des sels minéraux se trouve juste sous la pelure.

L'actualité

(suite de la première page)

le truc véritable est de ne jamais y toucher.

"Puis un jour quand la pile monte et que la dent marine est en équilibre instable, alors vient le moment des décisions suprêmes. C'est alors que l'homme faible chancelle et succombe. Car il commence à fouiller dans les papiers, pour y chercher deux ou trois feuilles nécessaires à ses affaires, à ses amis ou à son bonheur. Mais c'est ce moment de faiblesse qui est fatal. Car le malheur finit toujours par garder la meilleure pile pour recommencer une autre."

"L'homme viril, au contraire, celui qui sait le secret des choses, jette brusquement le tout dans le pôle. Et il ne doit pas détourner la tête un seul instant, par crainte d'une hésitation fatale. C'est le seul système de filière réellement satisfaisant découvert jusqu'ici. Mais il demande de la vision, du courage, une vaste énergie!"

Songez d'ailleurs que le monde se meurt d'être mis en filière et en statistiques. "Je commence à m'apercevoir, écrit notre ami Hutchison, que le monde entier n'est dans la filière collective des filières. Les fonctionnaires publics y consacrent la meilleure partie de leur temps, de leur âme, le tout au détriment du contribuable, naturellement. Si vous arrive d'écriture le moindre petit mot à un ministre, tout de suite on le place avec un soin méticuleux dans le vaste édifice des dossiers où il dormira éternellement. Les enfilades de tiroirs et de meubles à dossiers empiètent à craquer nos édifices publics. On consacre un temps si considérable et tant d'efforts à enregistrer ce que font les hommes, qu'on n'a plus le loisir de faire autre chose au point que notre civilisation elle-même est mise en filière sous le titre "Affaire finie". Seule une bombe atomique, ou quelque belle conflagration pourra nous sauver de cet abîme."

C'est une erreur. Parlez aux fonctionnaires, le fonctionnarisme recommande de plus belle et plus en grand.

ROUK

25-X-46

Blocs-notes

(suite de la première page)

"Or il se trouve qu'une année et demie après la fin des hostilités, les vainqueurs emploient encore comme ouvriers-escaves plusieurs millions de prisonniers de guerre, souvent dans des conditions aussi pénibles que sous les Nazis."

"De plus les Nazis ont été trouvés coupables de maintenir des camps de concentration pour les adversaires politiques, mais les camps de concentration maintenus par l'Allemagne vaincue, la Russie, s'étendent de l'océan Atlantique au détroit de Behring, et renferment non pas seulement des personnes suspectes de nazisme criminel ou de collaboration, mais nombre d'autres aussi, y compris les anciens chefs politiques et économiques des territoires libérés."

"Enfin, les Nazis ont été trouvés coupables d'avoirquisitionné les produits agricoles, les matières brutes et les valeurs étrangères sans considération pour l'économie locale, et d'avoir fait subsister leurs armées sur les pays conquis. Un simple coup d'œil sur les journaux quotidiens montre que l'on continue de le faire dans plusieurs régions de l'Europe orientale."

"Les Nazis ont commis ces actes dans la poursuite d'une guerre d'agression. Les vainqueurs peuvent plaider que c'est une juste rétribution qu'ils imposent aux pays conquis, mais ils ne peuvent infliger pareille rétribution sans se placer eux-mêmes au-dessus des lois qu'ils imposent aux vaincus."

Au chapitre de la guerre d'agression qui est le crime principal pour lequel on a pendu les chefs allemands, on pourrait ajouter que l'un des pires cas est celui de l'agression de Staline et Molotov contre la Finlande, contre la Pologne, puis contre les Etats baltes, l'Autriche, la Tchécoslovaquie, et l'Allemagne elle-même en toute sécurité. Le fait que les Nazis ont mérité le sort qui les frappe n'exécuse pas les autres pour autant.

Lendemain de grève

Le Financial Post calcule que la grève des aciéries déclenchée le 15 juillet dernier, tant à Hamilton qu'à Sault Ste-Marie et Sydney, aura entraîné une perte de quatre à cinq millions en salaires et gages, et de cinq millions et demi en heures de production. Elle a valu aux patrons des pertes encore plus sensibles, et cause des pertes encore plus grandes à des milliers de travailleurs dans d'autres industries.

Le journal calcule que pour les seuls grévistes de Hamilton, il leur faudra travailler pendant 226 semaines, soit quatre ans et trois mois, aux nouveaux salaires, pour gagner autant qu'ils étaient accablés à l'ouvrage et avaient acceptés les offres de la compagnie. Autrement dit, il leur faudra travailler quatre ans et trois mois pour se refaire des pertes subies par suite de la grève. Entrepreneurs, le coût de la vie aura augmenté, par le fait même des grèves dans une certaine mesure, sans compter l'éventualité toujours possible de chômage ou d'augmentation de travail, il se trouve également que l'arrêt des aciéries a des chances de la production canadienne dans la concurrence internationale de demain.

En résumé, il se trouve comme à l'habitude que c'est Baptiste, qui se nomme Baptiste ouvrier, ou Baptiste habitant, qui solde les frais de l'entente.

Que les demandes des ouvriers soient raisonnables, la chose est fort probable. Mais il s'agit non pas tant de déterminer qui en cette discussion a eu les meilleurs arguments, comme de trouver le véritable avantage des ouvriers et de l'intérêt public, que c'est la même chose en définitive. Les grèves sont une arme non seulement permise, mais parfois nécessaire, et on ne saurait certes reprocher aux unions ouvrières une juste méfiance envers les promesses des patrons.

Mais la grève reste quand même une mesure extrême, aux conséquences si graves, par les conflits qu'elle soulève et les discussions qu'elle entraîne, que l'on a rarement à s'en féliciter, tant chez le patron que chez l'ouvrier. C'est



M. L. PIERRE GRAVEL, grand chevalier du Conseil La Fontaine des Chevaliers de Colomb, qui présidera demain soir, samedi, le 26, le banquet annuel aux huîtres dans la salle de l'assistance publique, 460 est, Lagachetière.

Journée d'étude H.E.C.



M. PAUL BEAULIEU, C.A., D.S.C., qui inaugurera la journée d'étude annuelle H.E.C. demain à l'hôtel Windsor.

pourquoi il faut trouver un régime d'arbitrage qui garantisse les droits de chacun, un régime qui protège l'ouvrier contre le patron exploitateur, et aussi le patron honnête et l'ouvrier contre les agitateurs, un régime qui vaille non pas seulement lorsque la main-d'œuvre est rare, mais aussi en période de chômage. Un régime qui reconnaisse pas seulement les droits, mais également les devoirs de chacun, qu'il s'agisse du patron, ou de l'ouvrier, ou des gouvernements.

Alexis GAGNON

M. Robinson a visité l'Ecole des mines

Québec, 25 (D.N.C.) — M. Jonathan Robinson, ministre des Mines dans le cabinet provincial, a visité l'Ecole des mines de l'Université Laval, hier avant-midi, en compagnie de Mgr Ferdinand Vandry, recteur de l'Université Laval, et du Dr Robert Letendre, directeur de l'Ecole.

Le Barreau honore le juge Ferdinand Roy

Québec, 25 (D.N.C.) — Me Antoine Rivard, bâtonnier du district de Québec et de la province, a annoncé hier après-midi que le Barreau de Québec célébrera par un grand banquet au Club de la Garnison, le 31 octobre prochain, les 50 ans d'admission à la pratique du droit du juge Ferdinand Roy, magistrat en chef de la province et doyen de la Faculté de droit de l'Université Laval. Il y a en effet 50 ans cette année que le magistrat en chef a été accueilli parmi les membres du Barreau de la province, et dont il fut par la suite bâtonnier général.

Sentence de Patrice Dubuc le 31 octobre

Patrice Dubuc, épicer, 850 est, rue Rachel, qui a été trouvé en possession de 400,000 coupons de rationnement de beurre et qui a avoué sa culpabilité à l'accusation d'avoir enfreint les ordonnances de la Commission des prix touchant le rationnement du beurre, recevra sa sentence le 31 octobre.

L'avocat de la poursuite, Me André Montpetit, c.r., avocat spécial de la Commission des prix, a réitéré une peine de prison contre Dubuc ou à défaut le maximum de l'amende prévue par la loi, soit \$20,000. Il a expliqué qu'il s'agit d'une affaire très grave et que l'accusé avait agi de connivence avec le gérant d'une banque locale, un nommé Colette, dont le cas est également devant le tribunal.

Le procureur de la défense, Me Rosario Richer, a toutefois fait remarquer que son client avait subi des pertes considérables à la suite de cette affaire et qu'il avait complètement été ruiné. Il a affirmé que Dubuc n'avait été qu'un instrument dans toute cette affaire.

Ovide Lefrère, de St-Hyacinthe, coupable lui aussi d'avoir enfreint les règlements de la Commission, recevra sa sentence à la même date.



Commandez dès maintenant

LES DELICIEUSES
POMMES MacINTOSH
Extra Fancy No 1 de Frelighsburg
Pommes cueillies à la main, enveloppées individuellement dans des boîtes cartonnées. 2 74 le demi-minot.
COMMANDES ACCEPTÉES
MAINTENANT LIVRAISON
FIN DE SEPTEMBRE

PHARMACIE MONTREAL

La plus grande pharmacie de détail au monde

SIGNEZ JOUR ET NUIT — HA. 7251

Bientôt...
EN VENTE CHEZ VOTRE FOURNISSEUR
UN CÉLÈBRE
PRODUIT FRANÇAIS

Une bonne diurèse constitue un véritable lavage du sang. L'eau minérale naturelle Vitell Grande Source, due à jeun et aux repas, est le plus puissant des diurétiques naturels. Elle est recommandée dans le monde entier et recommandée par les médecins. Toutes pharmacies.

Agent général: J.-Alfred Oumet, Montréal

**EAU MINÉRALE NATURELLE
VITELL
GRANDE SOURCE**

Deux ans de pénitencier à deux récidivistes

Deux récidivistes ont écopé de 2 ans de pénitencier devant le juge en chef Gustave Perrault, pour vol avec effraction commise la semaine dernière chez M. J. T. Fullum, 3445 rue Marlowe. Les deux inculpés, Léonard Bourgon, 51 ans, 771 boul. Desmarais, et Wilfred Charlebois, 42 ans, sans adresse connue, ont été condamnés à deux ans de prison, ou de l'ouvrage, ou des gouvernements.

Les deux comparses s'étaient emparés d'obligations de la victoire et de divers objets d'une valeur totale de \$500, chez M. Fullum. En sortant de là, ils ont hélé un taxi. Le chauffeur intrigué par l'allure des deux hommes, s'exprimant, aussitôt qu'il les eut conduits là où ils voulaient aller, de se rendre au poste de police de Westmount, pour prévenir la force constabulaire de cette municipalité. Quelques heures plus tard, Bourgon et Charlebois étaient appréhendés.

Deux barges échouées sur la grève

Québec, 25 (D.N.C.) — Deux barges se sont échouées dans la brume sur la grève de Sainte-Croix, comté de Lobinière, dans la nuit de mercredi à jeudi. L'une des barges était si avancée sur les bords qu'un automobiliste local en a fait le tour en jeep.

L'une des barges appartenait à la Donnacona et l'autre à l'Imperial Oil. Cette dernière s'est délogée assez facilement le soir et l'autre a pu reprendre le large ce matin.

Les deux barges étaient lourdement chargées, mais elles ont apparemment subi peu de dommages.

La température

Voici les prévisions atmosphériques transmises à 11 heures cet avant-midi par le bureau météorologique de Dorval:

Régions de Montréal, du St-Maurice et de l'ouest du Lac-St-Jean: Beau puis couvert avec pluie intermittente jusqu'à ce soir. Plus clair demain, puis couvert demain soir avec averses. Plus frais demain. Vents du sud. Minimum ce soir et maximum demain à Montréal: 45 et 59; dans St-Maurice: 42 et 55.

Régions d'Ottawa et des Laurentides: Beau, puis couvert et après-midi avec pluie intermittente. Plus frais demain. Couvert avec averses demain soir. Vents du sud. Minimum ce soir et maximum demain à Montréal: 39 et 59; dans les Laurentides: 36 et 55.

Régions de Québec et de l'est du Lac-St-Jean: couvert. Pluie ce soir

et de bonne heure demain matin. Plus clair et plus frais. Vents légers. Minimum ce soir et maximum demain à Québec: 48 et 60; à Chicoutimi: 44 et 56.

Régions des Cantons de l'Est et de Baie Comeau: Couvert et après-midi. Pluie intermittente ce soir. Plus clair demain matin et plus frais. Vents légers. Minimum ce soir et maximum demain à Sherbrooke: 51 et 62; à Bivière-du-Loup: 47 et 56.

Baie des Chaleurs et Gaspé: Nuageux ce soir et demain. Plus clair demain soir.

Côte nord: Beau et plus chaud. Nuageux demain matin, puis plus clair et plus frais.

Réunions-Conférences

Fédération mondiale de la Jeunesse. — Ouverture du congrès, au synode de l'église du Messie, rue Sherbrooke, ouest, ce soir. Allocation de Mlle Doris Senk sur "Les buts et les aspirations de la Fédération".

Utilisation des bois. — Causerie sous la direction de M. J.-R. Alfred Legendre, à 8 h. 15, à l'Ecole centrale des arts et métiers, 1265, rue St-Denis. "Utilisation des bois du Québec", avec projections lumineuses et démonstrations pratiques.

Chambre de commerce des jeunes. — Banquet demain à Sherbrooke, St-Jacques, à 8 h. 30. Invitation aux amis de la Chambre.

Légion canadienne. — Soirée dansante par la succursale no 96 du Pacifique Canadien, aux casernes des Victoria Rifles, rue Cathcart, ce soir.

H. E. G. — Veillée d'armes au Cercle universitaire.

OUI!
MEUBLEZ VOTRE MAISON
CHEZ
A. L. DUPONT
AMÉLIORÉ COMPTÉ DE MAISON
4036 EST ST-CATHERINE — AM 2111
COUL. JEANNE D'ARC — PASS. ST-DENIS

ACHETEZ VOS FLEURS ICI
La Patrie Fleuriste
168 est. ST-CATHERINE
Livraison partout directement de notre serre-chaude
PL 1788-1787

Un Disque Phonographique Unique

Chef-d'œuvre religieux et artistique
VOIX DE PIE XI
DISQUES PHONOGRAPHIQUES SACRÉS ENREG.

Fidèle reproduction des jeux du Carillon de St-Pierre, chant du choeur de la chapelle Sixtine, la Voix de Pie XI donnant sa bénédiction de son lit de malade, etc.

Ce disque infiniment précieux pour tout catholique, se détache cependant à un prix convenant à toutes les bourses. Hâtez-vous de vous le procurer, car la quantité en est limitée.

Demandez-le chez votre fournisseur de musique — Pour le gros: **DISQUES PHONOGRAPHIQUES SACRÉS Enrg.** 1104 est, rue St-Zotique, Montréal 10, Tél. DO. 5433

Les petites chanteuses d'Acadie et de Louisiane

Les Acadiens du Sud font à leurs soeurs du Nord un accueil triomphal — Partout on les fête — A Crowley, à l'occasion du festival international du riz, elles chantent devant 70,200 personnes, puis à la radio, les chansons populaires d'Acadie

Les jeunes visiteurs doivent prolonger de huit jours leur voyage — La veille de leur départ, le 29 octobre, elles chanteront à la Nouvelle-Orléans sous la présidence d'honneur de l'archevêque de la Nouvelle-Orléans

Lafayette, Louisiane, 22 (D.N.C.) — Les petites chanteuses d'Acadie du Nord ont triomphalement leur tournée de la Louisiane. Vous savez qu'il s'agit d'un groupe de jeunes filles qui sont venues chez leurs cousins du Sud chanter les vieilles chansons populaires d'Acadie. Elles chantent naturellement dans le costume traditionnel d'Acadie. Elles sont accompagnées d'une quinzaine d'autres Acadiens du Nord, dont quatre prêtres.

Le succès jusqu'ici a été magnifique. Les Evangélines et leurs Acadiens ont quitté Montréal le 5 octobre. Elles se sont rendues directement à Boston, puis elles ont visité les groupements acadiens de Waltham, de Cambridge, etc. Partout l'accueil a été très cordial. A New York, elles ont fait la tournée habituelle des étrangers. A Washington, c'est M. Paul Tremblay, de l'Ambassade canadienne, qui s'est chargé de les piloter avec un empressement et une cordialité que ni les Evangélines ni leurs amis n'oublieront de sitôt. Il leur a prêté une entrevue avec M. T.A. Stone, qui est présentement en charge de l'Ambassade. M. C.H. Hébert, conseiller d'ambassade, assistait aussi à cette réception. Toute la conversation presque a été conduite en français parce qu'on s'est rapidement aperçu que M. Stone lui-même parle un excellent français. Les jeunes filles ont chanté pour le chargé d'affaires des chansons acadiennes qui ont semblé lui plaire beaucoup. Cette cordiale réception a été l'occasion d'un bon moment de monde très à l'aise.

C'est M. Tremblay qui a fait visiter la ville à nos jeunes amies. De Washington, les jeunes filles et leurs amis se sont rendus directement à la Nouvelle-Orléans, où M. Dudley J. LeBlanc, qui est l'organisateur louisianais de ce voyage, et un groupe important de ses amis les attendaient depuis sept heures du matin (le train était de trois heures en retard). On a tout de suite organisé pour le groupe une tournée du port, qui est l'un des plus considérables du monde. Après quoi, la ville a offert aux visiteurs un grand dîner, à l'International House. On a remis à chacun d'eux une petite clef de la ville de la Nouvelle-Orléans. Cette réception officielle a pris un caractère singulièrement chaleureux. On avait vraiment l'air de trouver grand plaisir à accueillir des Français du Canada.

Le groupe des Evangélines a fait partout une magnifique impression. De la Nouvelle-Orléans, dans un grand omnibus de luxe, les visiteurs ont été conduits au pays acadien, où les Evangélines devaient, à Thibodaux, donner leur premier concert. Les chansons étaient d'un type peu familier aux gens du pays, mais elles ont obtenu un gros succès. Après le concert, banquet civique avec grand éclat.

Le groupe s'est arrêté à tant de villages que je ne puis mentionner que certains des plus importants. A Abbeville, où demeure Dudley LeBlanc, nous avons eu une réception merveilleuse. Une des caractéristiques de la fête a été un chœur "barbecue" chez Edouard LeBlanc, avocat.

A Lafayette, grande réception civique, avec beaucoup d'éclat, et les paroles les plus agréables du monde à notre sujet.

Même chose, mais programme à la Nouvelle-Hébert et à Ville-Platte.

Vendredi dernier, les Evangélines ont été les invitées d'honneur au festival international du riz, à Crowley. Soixante-dix mille personnes assistaient au festival, et je vous avoue que c'était une joie de voir ces jeunes filles d'Acadie chanter devant cette si grande foule, à trois mille milles de chez elles. Leurs chansons ont saisi l'attention de la foule d'une façon absolument étonnante. Les jeunes filles ont ensuite donné plusieurs chansons sur le réseau BCS qui, avec ses 250 postes, couvre le pays d'un océan à l'autre.

Les directeurs du poste ont dit que les chansons étaient réellement très bien et que si l'on avait su d'avance ce qu'elles étaient, on leur aurait donné à peu près toute la demi-heure.

Aux Opelousas, grande et très cordiale réception organisée par l'honorable Henry-D. Larade, de la Chambre des Représentants, qui est bien connu au Canada.

A Saint-Martinville, dimanche, réception magnifique à la demeure du maire Léo Billaud et de son père, Edmond Billaud, grand industriel. Tous les membres du groupe ont été faits citoyens de Saint-Martinville.

Je vous écris ceci à la course. J'espère que ces notes hâtives vous donneront quelque idée de l'extraordinaire hospitalité et du généreux accueil que reçoivent partout les visiteurs et les visiteuses du Canada.

Nul grand personnage ne pourrait désirer davantage.

Les petites chanteuses acadiennes ne devaient retourner au pays à la fin de cette semaine, mais on a tenu à les garder quelques jours de plus dans le Sud. Elles donneront un concert à l'Auditorium municipal, à la Nouvelle-Orléans, la veille de leur départ, le 29 octobre, sous les auspices d'une organisation qui relève, me dit-on, de dix-huit paroisses. Au concert, l'archevêque de la Nouvelle-Orléans, Mgr Rummel, présentera aux Evangélines une magnifique coupe-souvenir, offerte par M. Dudley LeBlanc, et une quarantaine d'autres membres de l'Association des Acadiens de la Louisiane.

On ne peut trop le répéter: l'hospitalité que nous avons reçue ici a été magnifique et sans limite.

Au retour, visiteurs et visiteuses passeront par Chicago et devront être à Montréal le 2 novembre.

M. Paul Martin, Secrétaire d'Etat du Canada, quittera Lake Success, N.Y., par avion, samedi matin, pour se rendre à Montréal, où il participera à la journée d'études de l'Association des Licenciés de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

M. Martin adressera la parole à un déjeuner-causette qui réunira les membres de cette association d'hommes d'affaires samedi, à 12h. 30 p.m., au Salon Rose de l'Hôtel Windsor.

A l'issue du déjeuner, le Secrétaire d'Etat repartira immédiatement pour Lake Success, N.Y., où il siège, à titre de délégué du Canada, à la deuxième assemblée générale des Nations-Unies.

M. Martin traitera de l'Organisation des Nations-Unies et des perspectives du commerce international.

La journée d'études H.E.C. réunira plus de 400 licenciés en sciences commerciales. Elle sera rehaussée par la présence de plusieurs notabilités du monde de la finance, du commerce et de l'industrie.

Rapport sur cet empoisonnement

Le comité exécutif l'étudiera immédiatement

Le Comité exécutif est saisi ce matin d'un rapport du Service de santé de la ville de Montréal au sujet de cet empoisonnement en masse de 350 personnes dans Maisonneuve. Cet accident, qui fait suite à quelques autres du même genre à Montréal depuis quelques mois, a fait l'objet d'une enquête complète de la part du Service de santé. C'est le rapport de cette enquête que le Dr Adélard Groulx, directeur du département de santé, a transmis ce matin aux commissaires de la ville.

M. J.-O. Asselin a déclaré qu'il serait étudié sans faute ce matin et que l'on décidera probablement de la conduite à suivre dans les circonstances. Le rapport, dit-on, ne mentionne pas le nom d'où provenait le pain empoisonné, mais déclare que la police et le Service de santé ont fait enquête à ce sujet.

Il dit en outre que 350 personnes ont été malades vers le même temps dans tout un quartier de Maisonneuve.

Les analyses faites de pain nocif montrent que l'empoisonnement est attribuable à des streptococques. Chose plus grave encore, on a trouvé des traces d'arsenic dans ce pain. C'est ce qui explique que le service de police et l'escouade des homicides se soient mêlés de l'affaire.

Une deuxième rapport sera bientôt préparé.

Les appels au Conseil privé

Me Magone, de Toronto, exprime le point de vue de la province d'Ontario

Londres, 25 (C.P., câble). — Le Conseil privé a recommencé ce matin l'audition de cette cause du gouvernement canadien et du gouvernement de plusieurs provinces du Dominion sur le sort des appels au Conseil privé. Le président du plus haut tribunal de l'Empire britannique, lord Jowitt, et six autres lords juges du Conseil privé, ont entendu ce matin la plaidoirie de Me C. R. Magone, c.r., de Toronto, qui a affirmé que le Conseil privé n'est un tribunal anglais en aucun sens.

M. Magone, qui combat cette loi canadienne abolissant les appels au Conseil privé, a cité les paroles du juge Haldane, qui déclarait en 1926 que le Conseil privé n'est pas plus un corps anglais qu'un corps hindou, ou canadien, ou sud-africain. Il a souligné que les juges du Conseil privé pourraient être juges au Canada, aux Indes, en Australie ou en Afrique du Sud. Ce n'est pas un corps qui a un siège déterminé, dit-il, car, en vertu de la loi, le souverain est partout dans l'Empire, et c'est simplement pour faciliter les choses que le Conseil siège à Londres.

Le Conseil privé, avait déclaré lord Haldane, "est une Cour impériale qui représente l'Empire et non pas une partie quelconque de cet empire". Dans ce procès, qui a commencé mercredi, le Canada, le Manitoba et la Saskatchewan appuient la loi canadienne, tandis que les provinces d'Ontario, de Québec, de Colombie canadienne et du Nouveau-Brunswick la combattent.

M. Paul Martin chez les H.E.C.

M. Paul Martin, Secrétaire d'Etat du Canada, quittera Lake Success, N.Y., par avion, samedi matin, pour se rendre à Montréal, où il participera à la journée d'études de l'Association des Licenciés de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

M. Martin adressera la parole à un déjeuner-causette qui réunira les membres de cette association d'hommes d'affaires samedi, à 12h. 30 p.m., au Salon Rose de l'Hôtel Windsor.

A l'issue du déjeuner, le Secrétaire d'Etat repartira immédiatement pour Lake Success, N.Y., où il siège, à titre de délégué du Canada, à la deuxième assemblée générale des Nations-Unies.

M. Martin traitera de l'Organisation des Nations-Unies et des perspectives du commerce international.

La journée d'études H.E.C. réunira plus de 400 licenciés en sciences commerciales. Elle sera rehaussée par la présence de plusieurs notabilités du monde de la finance, du commerce et de l'industrie.

Le congrès a également transmis ses remerciements au premier ministre, au ministre de l'Agriculture, aux officiers du ministère de l'Agriculture, aux journaux, ainsi qu'à tous ceux qui, de près ou de loin, ont assuré le succès de ces assises.

Arbitrage par téléphone

Hollywood, 25 (A.P.) — L'Union des acteurs de cinéma (F.A.T.) a obtenu la promesse des chefs des deux unions rivales de la Fédération américaine du travail d'arbitrer leur différend par téléphone.

Les membres du comité exécutif de la F.A.T., à Chicago, les appels téléphoniques devaient se faire aujourd'hui. On sait que la grève des employés de studios de Hollywood dure depuis un mois déjà.

Heinrich Joeckl a été pendu publiquement

Prague, 25 (A.P.) — Heinrich Joeckl, commandant nazi du camp de concentration de Terezin, a été pendu publiquement aujourd'hui dans le village de Litomerice, quelques heures après qu'un tribunal du peuple l'eût trouvé coupable d'actes commis en temps de guerre.

"Un monument typique du communisme éhonté"

Madrid, 25 (A.P.) — Le journal phalangiste *Arriba* a dénoncé aujourd'hui comme "un monument typique du communisme éhonté" le rapport du secrétaire général Trygve Lie, demandant aux Nations Unies d'agir promptement contre le régime de Franco.

Arriba a transmis la nouvelle sous les manchettes suivantes: "Un autre coup communiste à l'O.N.U."

Les députés se préparent à la redistribution électorale

On guette les avantages de subdivisions possibles de districts électoraux

Ottawa, 25 (C.P.) — Les dirigeants des divers partis politiques se préparent à la révision des circonscriptions fédérales du Canada, travail qui doit accomplir la prochaine session parlementaire qui s'ouvrira en janvier.

On tient secret ce que font dans ce sens les députés libéraux et progressistes-conservateurs des provinces, et comment les comités de discussion sont composés.

Le parti C.P.E. se serait aussi mis à l'œuvre, et les trois clans se seraient à amasser une forte collection de détails sur la question, afin d'être prêts lorsqu'on formera le Comité de révision, peu après l'ouverture du Parlement. La révision des districts électoraux semble importer beaucoup aux divers partis, tous intéressés à mettre les choses à leur avantage en plaçant certains groupes de population dans telle circonscription plutôt que dans telle autre.

Le gouvernement, de son côté, est si désireux de voir marcher rapidement le travail du comité de révision, qu'il a déjà rédigé le projet de la loi de redistribution. Il est à noter que ce projet suggère d'inclure le district de Mackenzie au Yukon. Ce serait l'entrée de Yellowknife, d'Edmonton, d'Aklavik et de Norman. Certains ont suggéré d'ajouter tous les territoires du Nord-Ouest, mais les partis se sont accordés pour négliger les districts du Keewatin et de Franklin, qui ne renferment que très peu de votants.

Une partie du projet de loi comprend les clauses de la nouvelle section 61 de la Loi de l'Amérique britannique du Nord, section qui définit les conditions d'élection de la Chambre des Communes, telles que modifiées l'été dernier.

Selon la Constitution canadienne, on doit tenir au pays un recensement tous les 10 ans, et faire suivre ce dénombrement d'une redistribution électorale. Le recensement a eu lieu en 1941, mais on a différé la nouvelle répartition des districts à cause de la guerre.

Ce seront cette fois les libéraux qui auront l'avantage (discutable) de décider des modes de cette révision. On a longtemps cru, non sans raison, à l'importance des délimitations, à l'avantage, par exemple, de la subdivision d'une circonscription soit de tendance libérale, soit d'esprit traditionnellement conservateur. Mais aujourd'hui, cette espèce de jeu d'échecs n'a plus la même valeur. L'électorat n'est pas de parti plus aisément, et l'on ne peut être sûr d'avance de quelle façon il se prononcera.

Avant l'amendement de l'été dernier, passé par le Parlement britannique à la demande du Canada, la province de Québec avait toujours 65 députés, et les autres devaient avoir un nombre de représentants proportionnel à leur population comparée à celle du Québec. Selon le nouveau système, les Communes comprendront toujours 255 députés.

Il y a eu 13 députés de la Nouvelle-Écosse, 13 du Nouveau-Brunswick, 10 du Québec, 7 de l'Ontario, 8 du Manitoba, 16 de la Saskatchewan, 20 de l'Alberta, 17 de la Colombie canadienne.

Congrès d'agriculture qui a pris fin hier

Plusieurs résolutions importantes ont été adoptées

Québec, 25 (D.N.C.) — Le congrès des agriculteurs et professeurs des écoles d'Agriculture et des dirigeants de la jeunesse rurale s'est terminé hier soir, après avoir décidé de former un comité de coordination de l'enseignement intermédiaire agricole et adopté plusieurs résolutions.

Le comité de coordination de l'enseignement agricole aura la tâche de soumettre aux autorités provinciales, notamment au ministre de l'Agriculture, les réformes recommandées dans les programmes d'études et toutes les autres suggestions jugées utiles à l'avancement de l'enseignement.

Le comité a également approuvé la résolution adoptée par le congrès et qui a pour but de remercier le ministre d'avoir reconnu et approuvé l'établissement du comité de coordination de l'enseignement intermédiaire agricole.

Le congrès a unanimement approuvé une résolution dans laquelle il proteste contre "l'odieuse condamnation de Mgr Stepien".

Il prie M. Louis St-Laurent, ministre de la Justice et des affaires extérieures, "de faire connaître officiellement l'opinion de la majorité des catholiques du Canada au gouvernement yougoslave".

Les congressistes ont également émis le vœu que le département de l'Instruction publique active la multiplication des écoles rurales spéciales, en accordant aux municipalités scolaires qui en font la demande les encouragements requis pour la construction des locaux nécessaires.

Etant donné la pénurie d'instituteurs qualifiés en pédagogie et en agriculture, le congrès a recommandé fortement la création d'une école normale rurale dont le programme comporterait une année de spécologie rurale.

Le congrès a émis le vœu, aussi, que la durée du concours économique de Laurent Barré, dont il s'est pu reconnaître le succès cette année, soit prolongée d'une année. Enfin, il a recommandé au service de l'agriculture d'autoriser et de patronner la publication d'une revue à l'intention des jeunes des écoles d'agriculture et des membres de cercles de jeunes.

Le congrès a également transmis ses remerciements au premier ministre, au ministre de l'Agriculture, aux officiers du ministère de l'Agriculture, aux journaux, ainsi qu'à tous ceux qui, de près ou de loin, ont assuré le succès de ces assises.

La Russie ne veut pas de la question du veto

New-York, 25 (C.F.) — La Russie soviétique a demandé aujourd'hui que le Comité général de l'Assemblée des Nations Unies retire de l'agenda provisoire la question de veto et qu'au cours de la présente session il n'en soit pas question.

Andreï Y. Vishinsky, représentant du ministre soviétique, a déclaré que tout changement apporté aux règlements de veto de la Charte des Nations Unies serait un danger sérieux pour la nouvelle organisation mondiale.

M. Vishinsky a dit que l'unité était basée sur la solidarité au Conseil de sécurité. Il a alors dit que dans cet esprit de solidarité la Russie a demandé au comité d'éliminer la question de veto des discussions.

Sir Hartley Shawcross, procureur général anglais, s'est immédiatement rendu à la demande soviétique.

On demande la réduction des impôts

Truro, Nouvelle-Ecosse, 25 (C.P.) — Les mineurs uni d'Amérique (C.C.T.-C.I.O.) actuellement en grève à Truro, en Nouvelle-Ecosse, ont adopté des résolutions aujourd'hui demandant au gouvernement la réduction des taxes. Ils ont aussi critiqué l'attitude du gouvernement au sujet des contrôles sur les prix et les salaires. Quelque 100 délégués du district 26 de l'Union représentent environ 13 mineurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

La publication des photos des criminels nazis

Londres, 25 (C.P.) — Tous les journaux de Londres se sont rendus à la demande du gouvernement de ne pas publier les photos des criminels de guerre nazis, pendus la semaine dernière à Nuremberg. Ces photos ont été remises pour publication hier.

"Les criminels sont morts", dit le *Daily Telegraph*, ajoutant que la publication des photos "n'apporterait rien de neuf à l'information, à la satisfaction ni à l'instruction du public".

Paris, 25 (A.P.) — Seulement 5 des 17 journaux parisiens du matin ont publié les photos des criminels de guerre pendus à Nuremberg. Les autres journaux ont publié une note réaffirmant leur opposition "d'avoir du sang en première page", et approuvant l'attitude adoptée par la presse britannique, dont ils sont heureux de suivre l'exemple. Hier soir, quatre des six journaux du soir ont publié les photos.

Recul des troupes communistes en Chine

Peiping, 25 (A.P.) — Le gouvernement militaire a révélé aujourd'hui la retraite dans les montagnes des troupes forces rouges qui ont offert une vive résistance jusqu'ici, sur le front qui longe la ligne de chemin de fer Peiping-Hankow.

Les libéraux et le Bloc populaire s'affronteraient dans Richelieu

M. Gérard Cournoyer se présenterait-il comme héritier de M. Cardin ou comme candidat franc libéral? — On parle d'une élection en novembre — Les candidatures possibles

La date de la prochaine élection partielle dans Richelieu-Verchères n'a pas encore été fixée, mais les divers partis politiques qui convoient le siège si longtemps occupé par feu M. Cardin ont déjà commencé à élaborer leurs plans de campagne. Les opinions sont partagées sur la date probable de la prochaine élection partielle libérale. Les uns soutiennent que le gouvernement la tiendrait dès le mois de novembre parce qu'il en escompte d'avance une victoire dans ce château fort libéral qui n'a jamais élu de conservateur depuis un demi-siècle et qu'il voudrait faire oublier les récents revers qu'il a essuyés dans Toronto-Parkdale, Portage-la-Prairie et surtout la circonscription québécoise de Pontiac. Les autres affirment que les choses suivront leur cours normal et que l'élection n'aura pas lieu avant six ou huit mois, c'est-à-dire le printemps prochain.

Il n'est pas improbable que les conservateurs qui tentent un vigoureux effort pour reprendre leur situation d'autrefois et que les crétidistes, que la victoire de Pontiac a ragillardisé décident de tenter leur chance dans Richelieu-Verchères. Pour autant que l'on puisse analyser la situation actuelle dans le comté, cependant, il semble bien que la lutte doive se livrer surtout entre les libéraux et le Bloc populaire.

Le candidat libéral était choisi d'avance, il s'agit de M. Gérard Cournoyer, avocat de Sorel. Il était l'associé professionnel de feu M. Cardin et il apparaît tout naturel qu'il recueille sa succession. Sorel est un orateur remarquable dont le genre d'éloquence se rapproche de celle de

celui qui fut son maître. Il possède déjà une assez bonne expérience des campagnes électorales et sa réputation a dépassé les limites de sa circonscription.

Il reste à voir si M. Cournoyer va se présenter comme candidat nettement ministériel ou comme disciple de M. Cardin. On sait que M. Cardin s'était séparé de M. King et du gouvernement sur la question de la conscription en 1942 et que depuis lors il avait pris à la Chambre des Communes, surtout les questions touchant aux relations impériales et à l'autonomie provinciale, des positions identiques à celles des nationalistes. Le gouvernement King tiendra sans doute à ce que le candidat libéral endosse et tente de faire endosser par l'électorat de Richelieu-Verchères sa politique générale avec tout ce qu'elle comporte d'impérialisme politique et économique. M. Cournoyer aura à choisir entre la fidélité à M. Cardin que les électeurs de Richelieu-Verchères ont réélu par une majorité énorme en 1945 et l'adhésion complète au parti libéral qui doit fonder sur lui de grandes espérances.

Du côté du Bloc populaire, il n'y a encore rien d'arrêté, mais les pourparlers sont déjà en cours pour organiser la lutte. On mentionne comme candidats possibles du Bloc M. Théodore Perron, pilote de Sorel, qui fut candidat provincial dans Richelieu en 1944, M. Dr J.-A. Coallier, de Contrecoeur, qui fut candidat provincial dans Verchères, M. Charles Cournoyer, avocat de Sorel, M. J.-B. Lemoine, de Saint-Robert, président diocésain de l'U.C.C., et M. Morissette, pharmacien de Contrecoeur.

Le candidat libéral était choisi d'avance, il s'agit de M. Gérard Cournoyer, avocat de Sorel. Il était l'associé professionnel de feu M. Cardin et il apparaît tout naturel qu'il recueille sa succession. Sorel est un orateur remarquable dont le genre d'éloquence se rapproche de celle de

celui qui fut son maître. Il possède déjà une assez bonne expérience des campagnes électorales et sa réputation a dépassé les limites de sa circonscription.

Il reste à voir si M. Cournoyer va se présenter comme candidat nettement ministériel ou comme disciple de M. Cardin. On sait que M. Cardin s'était séparé de M. King et du gouvernement sur la question de la conscription en 1942 et que depuis lors il avait pris à la Chambre des Communes, surtout les questions touchant aux relations impériales et à l'autonomie provinciale, des positions identiques à celles des nationalistes. Le gouvernement King tiendra sans doute à ce que le candidat libéral endosse et tente de faire endosser par l'électorat de Richelieu-Verchères sa politique générale avec tout ce qu'elle comporte d'impérialisme politique et économique. M. Cournoyer aura à choisir entre la fidélité à M. Cardin que les électeurs de Richelieu-Verchères ont réélu par une majorité énorme en 1945 et l'adhésion complète au parti libéral qui doit fonder sur lui de grandes espérances.

Du côté du Bloc populaire, il n'y a encore rien d'arrêté, mais les pourparlers sont déjà en cours pour organiser la lutte. On mentionne comme candidats possibles du Bloc M. Théodore Perron, pilote de Sorel, qui fut candidat provincial dans Richelieu en 1944, M. Dr J.-A. Coallier, de Contrecoeur, qui fut candidat provincial dans Verchères, M. Charles Cournoyer, avocat de Sorel, M. J.-B. Lemoine, de Saint-Robert, président diocésain de l'U.C.C., et M. Morissette, pharmacien de Contrecoeur.

Le candidat libéral était choisi d'avance, il s'agit de M. Gérard Cournoyer, avocat de Sorel. Il était l'associé professionnel de feu M. Cardin et il apparaît tout naturel qu'il recueille sa succession. Sorel est un orateur remarquable dont le genre d'éloquence se rapproche de celle de

celui qui fut son maître. Il possède déjà une assez bonne expérience des campagnes électorales et sa réputation a dépassé les limites de sa circonscription.

Il reste à voir si M. Cournoyer va se présenter comme candidat nettement ministériel ou comme disciple de M. Cardin. On sait que M. Cardin s'était séparé de M. King et du gouvernement sur la question de la conscription en 1942 et que depuis lors il avait pris à la Chambre des Communes, surtout les questions touchant aux relations impériales et à l'autonomie provinciale, des positions identiques à celles des nationalistes. Le gouvernement King tiendra sans doute à ce que le candidat libéral endosse et tente de faire endosser par l'électorat de Richelieu-Verchères sa politique générale avec tout ce qu'elle comporte d'impérialisme politique et économique. M. Cournoyer aura à choisir entre la fidélité à M. Cardin que les électeurs de Richelieu-Verchères ont réélu par une majorité énorme en 1945 et l'adhésion complète au parti libéral qui doit fonder sur lui de grandes espérances.

Du côté du Bloc populaire, il n'y a encore rien d'arrêté, mais les pourparlers sont déjà en cours pour organiser la lutte. On mentionne comme candidats possibles du Bloc M. Théodore Perron, pilote de Sorel, qui fut candidat provincial dans Richelieu en 1944, M. Dr J.-A. Coallier, de Contrecoeur, qui fut candidat provincial dans Verchères, M. Charles Cournoyer, avocat de Sorel, M. J.-B. Lemoine, de Saint-Robert, président diocésain de l'U.C.C., et M. Morissette, pharmacien de Contrecoeur.

Le candidat libéral était choisi d'avance, il s'agit de M. Gérard Cournoyer, avocat de Sorel. Il était l'associé professionnel de feu M. Cardin et il apparaît tout naturel qu'il recueille sa succession. Sorel est un orateur remarquable dont le genre d'éloquence se rapproche de celle de

celui qui fut son maître. Il possède déjà une assez bonne expérience des campagnes électorales et sa réputation a dépassé les limites de sa circonscription.

Il reste à voir si M. Cournoyer va se présenter comme candidat nettement ministériel ou comme disciple de M. Cardin. On sait que M. Cardin s'était séparé de M. King et du gouvernement sur la question de la conscription en 1942 et que depuis lors il avait pris à la Chambre des Communes, surtout les questions touchant aux relations impériales et à l'autonomie provinciale, des positions identiques à celles des nationalistes. Le gouvernement King tiendra sans doute à ce que le candidat libéral endosse et tente de faire endosser par l'électorat de Richelieu-Verchères sa politique générale avec tout ce qu'elle comporte d'impérialisme politique et économique. M. Cournoyer aura à choisir entre la fidélité à M. Cardin que les électeurs de Richelieu-Verchères ont réélu par une majorité énorme en 1945 et l'adhésion complète au parti libéral qui doit fonder sur lui de grandes espérances.

Du côté du Bloc populaire, il n'y a encore rien d'arrêté, mais les pourparlers sont déjà en cours pour organiser la lutte. On mentionne comme candidats possibles du Bloc M. Théodore Perron, pilote de Sorel, qui fut candidat provincial dans Richelieu en 1944, M. Dr J.-A. Coallier, de Contrecoeur, qui fut candidat provincial dans Verchères, M. Charles Cournoyer, avocat de Sorel, M. J.-B. Lemoine, de Saint-Robert, président diocésain de l'U.C.C., et M. Morissette, pharmacien de Contrecoeur.

Le candidat libéral était choisi d'avance, il s'agit de M. Gérard Cournoyer, avocat de Sorel. Il était l'associé professionnel de feu M. Cardin et il apparaît tout naturel qu'il recueille sa succession. Sorel est un orateur remarquable dont le genre d'éloquence se rapproche de celle de

celui qui fut son maître. Il possède déjà une assez bonne expérience des campagnes électorales et sa réputation a dépassé les limites de sa circonscription.

Il reste à voir si M. Cournoyer va se présenter comme candidat nettement ministériel ou comme disciple de M. Cardin. On sait que M. Cardin s'était séparé de M. King et du gouvernement sur la question de la conscription en 1942 et que depuis lors il avait pris à la Chambre des Communes, surtout les questions touchant aux relations impériales et à l'autonomie provinciale, des positions identiques à celles des nationalistes. Le gouvernement King tiendra sans doute à ce que le candidat libéral endosse et tente de faire endosser par l'électorat de Richelieu-Verchères sa politique générale avec tout ce qu'elle comporte d'impérialisme politique et économique. M. Cournoyer aura à choisir entre la fidélité à M. Cardin que les électeurs de Richelieu-Verchères ont réélu par une majorité énorme en 1945 et l'adhésion complète au parti libéral qui doit fonder sur lui de grandes espérances.

Du côté du Bloc populaire, il n'y a encore rien d'arrêté, mais les pourparlers sont déjà en cours pour organiser la lutte. On mentionne comme candidats possibles du Bloc M. Théodore Perron, pilote de Sorel, qui fut candidat provincial dans Richelieu en 1944, M. Dr J.-A. Coallier, de Contrecoeur, qui fut candidat provincial dans Verchères, M. Charles Cournoyer, avocat de Sorel, M. J.-B. Lemoine, de Saint-Robert, président diocésain de l'U.C.C., et M. Morissette, pharmacien de Contrecoeur.

Le candidat libéral était choisi

C'est par la femme, réserve morale et religieuse du genre humain que la famille sera toujours réédifiée et ravivée en idéal.



C'est par l'influence, fruit de sa personnalité morale et intellectuelle, beaucoup plus encore que par l'exercice de pouvoirs délégués, que la femme mènera le monde.

Rédactrice: Germaine BERNIER

Canadiennes d'autrefois

Il convient, tout d'abord, de fixer le climat des débuts du pays. Gardons-nous des embellissements artistiques auxquels nous sommes enclins lorsqu'il s'agit du passé. L'obscurité naissante de Québec ne s'enveloppe d'aucune solennité. Une trentaine d'artisans qui abattent des arbres, rabotent des pièces de bois et les assemblent en murs grossiers, voilà le spectacle que connaît la grève boisée du Saint-Laurent durant l'été de 1608. Des hommes peu reluisants, mal pourvus de vivres et de matériel, portés à l'indiscipline, si on en juge par la conspiration qui força Champlain à condamner Jean Duval à mort et à rapatrier trois mutins, fers aux pieds!

Sur les vingt-sept fondateurs qui s'apprêtaient à hiverner dans la nouvelle habitation, deux moururent avant les neiges, et le macabre hiver canadien en tua dix-sept autres. Le chaumier fini, il ne restait que huit survivants hagards et découragés. Ces malheureux demeurent seuls jusqu'à l'été de 1610, alors qu'un maigre envoi de onze ouvriers et manoeuvres porta à dix-neuf la population de la colonie québécoise. Il fallut attendre l'année 1613, pour saluer la venue d'un contingent convenable de trente et une personnes. Ce n'était pas trop tôt!

Toutefois Champlain ne se décourageait pas. Les épreuves fouettaient son tempérament. En 1615, il réussit à conduire au Saint-Laurent une équipe de quatre missionnaires récollets. C'était un bon point de gagné. Il souhaitait une autre victoire: l'envoi de familles, — hommes, femmes et enfants, — qui apporteraient au monde neuf richesses d'une vie capable de se multiplier par ses propres puissances.

Cet espoir paraissait insensé. Comment décider des femmes à se fixer dans un pays barbare peuplé par une trentaine de Blancs? Mais Champlain possédait des forces de persuasion extraordinaires. Malgré les pitoyables résultats obtenus après huit ans d'efforts, le fondateur de Québec conservait son enthousiasme et sa confiance des débuts. Il obtint les concours féminins qu'il réclamait.

La première Française qui eut le cran de se rendre à Québec fut Marguerite Vienne. Savard lui consacra tout juste quelques lignes de nécrologie: "Le 15 du même mois (juillet 1616) le Père Dolbeau donna pour la première fois l'extrême onction à une femme nommée Marguerite Vienne, qui était arrivée la même année dans le Canada avec son mari, pensant s'y habituer, mais qui tomba malade après son débarquement et mourut la nuit du 19 et fut enterrée sur le soir avec les cérémonies de la Sainte Eglise".

La carrière canadienne de la première Française établie à Québec fut de courte durée. Son mérite n'en est pas amoindri.

L'année suivante, 1617, une autre Française, Marie Rollet, brava les terreurs de l'océan et de la barbarie pour venir s'installer à Québec avec sa famille.

Marie Rollet, épouse de l'apothicaire royal Louis Hébert, avait déjà visité le Nouveau-Monde? Suite affirme qu'elle accompagna son époux à Port-Royal en 1606 et que sa fille Guillemette serait née en terre acadienne. Ce n'est qu'une probabilité, mais qui ne manque pas de séduire l'imagination! Quoi qu'il en soit, la décision de cette Parisienne, qui connaissait les conditions de vie au Canada, apparaît comme un coup d'audace. Marie Rollet et son époux vendirent tous leurs biens et ils se jetèrent dans l'aventure sans pensée de retour. Ils amenaient avec eux leurs trois enfants: Anne, Guillemette et Guillaume.

La traversée dura treize semaines et un jour! On aurait dit, observe Savard, que le démon s'acharnait à noyer la précieuse cargaison que le Saint-Etienne transportait au Canada. La colère de l'océan devait telle que les passagers pensèrent périr. "Tous pleuraient et s'affligeaient et ils se mettaient en état comme s'ils fussent mourir. La femme du Sieur Hébert ne se contenta pas d'être elle-même bien disposée, elle éleva ses deux enfants (Guillemette et Guillaume) par les courtis pour recevoir la bénédiction des religieux qu'un chacun implorait." Mais Dieu veillait. Le navire affronta sans trop de dommages les menaces soulevées contre lui. Le 14 juin 1617, il aborda à Tadoussac, où le Père Paul Huet célébra une messe d'action de grâces. La famille Hébert suivit la pieuse cérémonie avec une émotion facile à deviner.

Vers la mi-juillet commencèrent les travaux d'établissement sur la falaise. La demeure du premier "habitant" canadien fut la première habitation de la Haute-Ville! Voilà un titre d'honneur dont les citadins actuels doivent se souvenir!

En 1617, Marie Rollet et ses deux filles, Anne et Guillemette, formaient-elles toute la population féminine de Québec? L'abbé Couillard-Després en indique quelques autres, mais il semble que le Martin, Desportes et Pivert n'arrivèrent que plus tard. Retenons toutefois la liste de ces pionnières dont la descendance continue la trame de vie inaugurée il y a plus de trois siècles. L'histoire n'a pas le

droit de les oublier. Ce sont: Marguerite Langlois, épouse d'Abraham Martin; Marie-Françoise Langlois, mariée à Pierre Desportes, et leur fille Hélène, qui épousa en 1634 le fils de Marie Rollet, Guillaume; enfin Marguerite Lesage, épouse de Nicolas Pivert, et leur niece, dont le nom n'a pas été conservé. On retrouve ces familles parmi les Québécois qui refusèrent de partir après la capitulation de 1629.

Peu importe que ces femmes soient arrivées à Québec avant ou après Marie Rollet. Madame Hébert n'en garde pas moins son titre de première maîtresse de maison fixée en permanence au pays. Les chefs des foyers Martin, Desportes et Pivert n'étaient que des employés de traite. Ils ne vivaient pas de la terre et ils pouvaient retourner en France d'un moment à l'autre. Toutefois, ils firent souche, surtout les Desportes et les Martin, qui comptent de nombreux descendants.

Evocations d'un moment l'atmosphère de la Haute-Ville de Québec, à l'automne de 1617. Les Hébert inauguraient leur vie canadienne dans un décor incomparable. La splendeur de la forêt et du fleuve encadrait magnifiquement les humbles débuts de ces bâtisseurs d'histoire!

L'union de leur fille aînée, Anne avec Etienne Jonquest, ensolailla les premiers jours de l'année 1618. La joie fut brève. La jeune épouse mourut au mois de juillet 1619 en accouchant du premier-né canadien qui ne put survivre. Etienne Jonquest suivit bientôt son épouse dans la tombe. Ce triple deuil rappelait que les grandes oeuvres se fondent sur le sacrifice. Marie Rollet et Louis Hébert avaient l'âme assez haute pour le comprendre.

À l'été de 1618, la rumeur d'un complot indien pesa lourdement sur le foyer Hébert. Marie Rollet eut l'angoisse de l'insécurité. Les Québécois en furent quittes pour la peur. L'année 1620 amena du nouveau. Champlain, désireux de s'établir lui aussi en permanence, arriva à Québec avec sa jeune épouse de 22 ans, Hélène Boullé. Trois servantes l'accompagnaient. L'isolement parut moins lourd aux expatriés du petit bourg. Avec son impétuosité de néo-convertie, l'épouse du fondateur se donna au service des Indiens. Elle trouvait en Marie Rollet un modèle de dévouement. Les deux femmes nouèrent-elles des relations d'amitié? Faillit insinuer que les différences de caste jouaient dans la minuscule société du Québec, composée tout au plus d'une soixantaine d'habitants! Il est bien difficile d'admettre semblable extravagance et de croire qu'Hélène Boullé fit bande à part durant les quatre années qu'elle passa en Nouvelle-France!

Le 26 août 1621, Marie Rollet donna sa fille Guillemette en mariage à Guillaume Couillard. Les deux époux formaient un couple bien assorti. Leur union fut heureuse. La lignée masculine des Hébert ne dura que trois générations, mais grâce à Guillemette, le sang généreux de notre première famille canadienne continue de couler dans les veines de milliers de nos contemporains. Guillemette Hébert donna dix enfants au pays. Elle mourut en 1684 et on la considère comme la fondatrice principale de notre race.

— Albert TESSIER
P FEM vendredi

Avez-vous besoin de bons livres?
Adressez-vous au Service de Librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame, Montréal.



No 9279 : Toile d'oreillers. Dessin spécialement destiné à être brodé en couleurs ou tout blanc, au choix.
Le numéro 9280 mêle un peu de Richelieu avec des marquises pleines et des poires. Chaque patron à tracer, 25c; perforé, 50c.
Toiles d'oreillers toutes faites en beau coton fini toile fin et solide, la paire épongee \$1.80. Avec un jour plus large, \$1.98. Coton à broder 30c.
Abonnez-vous à notre revue de broderie et musique, par an 12c.

COUPON DE COMMANDE

N.B. — Nous prions nos clients de ne jamais envoyer de monnaie par la poste et de nous faire la remise par bons de poste ou timbres-poste en même temps que la commande.

VENDREDI, 25 OCTOBRE 1946

Inclus pour patrons nos
Nom
Adresse

Mode et beauté

La coupe d'une robe qui amincit la taille

Pour être élégante, vous devez avoir la taille fine, appuyée sur des hanches rondes qui soulignent sa minceur. La manière de couper votre robe, ou d'ajuster votre ceinture y contribue autant que votre gain. 10. Garder toute l'ampleur des hanches, rentrez-la au fer dans la ceinture ou... 20. Faites des petites pinces arrondies, à l'envers du tissu, tout autour de la taille. Elles peuvent être invisibles ou au contraire servir de garniture; 30. Votre taille sera plus élégante si vous creusez le haut de votre jupe, dans le dos, à partir de chaque couture de côté. Le gros grain sera mis en forme par quelques pinces; 40. Des pinces dans le dos de votre jupe l'empêcheront d'être trop rapidement déformée. Il est aussi recommandé de remonter le sens du tissu, tout en cousant; 50. De toute façon vous éloignerez le tissu du corps, sur les côtés, par des coutures courbes laissant seule la taille serrée.

Gants de couleur

Oui, des roses, des verts, des jaunes, des violets. En suède fin doublés ou non de fourrure. Et comme il est amusant de les tricoter ou de les teindre, si l'on ne les trouve pas dans le ton désiré. Tout le monde teint. C'est si facile, amusant même. Surtout, ne pas oublier de tourner tout le temps de la cuisson avec un petit bâton (gare aux taches sur les doigts). Pourquoi aussi ne pas teindre, de la même couleur, gants, les écharpes et les bas? C'est charmant pour une jeune fille très sport.

Le noir et le blanc en vogue chez les jeunes filles

Un des modèles à succès lors d'une récente présentation de modes nouvelles aux États-Unis était un ensemble d'hiver noir et blanc pour jeune fille. Certains experts en ont conclu que les ensembles de laine noir et blanc auraient chez les jeunes une grande vogue.

Coiffure pratique

Les grands coiffeurs conseillent présentement les coiffures que la femme peut adopter le matin et simplement orner pour le soir de bijoux ou de fleurs. René Rambaud dit pertinemment: "Pour moi, seul le visage compte".

Maquillage

En bref, on se maquille beaucoup moins. Le temps passé devant la table à coiffer est consacré maintenant à la culture physique. Les soins de beauté ont remplacé les artifices de la beauté. Le fond de teint n'est plus "pain d'épice", mais de couleur naturelle de la peau. Les pommettes sont à peine marquées de rose. Plus de sourcils épilés, mais seulement "nettoyés". Le maquillage des paupières, et combien doit-il rester subtil, n'est supportable que le soir. Plus d'épaisseurs de rimmel, mais une légère couche pour retirer la poudre des cils. Enfin, le bâton de rouge suit le contour naturel des lèvres. Changement aussi dans la taille des ongles, coupés en amandes et non en griffes et revêtus ensuite d'un léger vernis rouge ou, mieux, naturel.

Comment appelle-t-on le tissu léger en laine avec lequel on fait les drapereaux?
De l'étamine.
Qu'est-ce qu'un aristarque?
C'est un critique sévère, mais éclairé. Aristarque, critique grec, est célèbre par ses travaux sur Homère.

Qu'entend-on par un arlequin?
C'est un homme sans principes arrêtés, qui varie souvent. Le costume d'Arlequin est fait de pièces de toutes les couleurs.

Minute gaie

Le garçon — Si vous ne voulez pas m'épouser, remettez-moi ma baguette.
Il y a longtemps que le bijoutier est venu la chercher.
— Avez-vous déjà été en contact avec la royauté?
— Oui; j'ai déjà été piqué par une reine d'abeilles.

— Votre jardin a-t-il été bon cet été?
— Je le crois: mon voisin a eu le premier prix pour ses poules à l'exposition.

La Vierge a visité la terre

Les merveilleuses de Fatima par le Très Révérend Père M.-A. LAMARCHE, O.P.
Lecteur en Théologie.

Ouvrage qui "projette une nouvelle lumière apologetique sur cette récente manifestation du Ciel à la terre."

Pages très riches de doctrine et de clarté française, pages fortes qui ne sauraient décevoir les esprits les plus exigeants tout en restant à la portée de tous.

Brochure de 60 pages.

Au comptoir: \$0.25
Par la poste: \$0.28

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

SOULAGEZ
les rhumes des enfants
avec du **VICKS**
VAPORUB

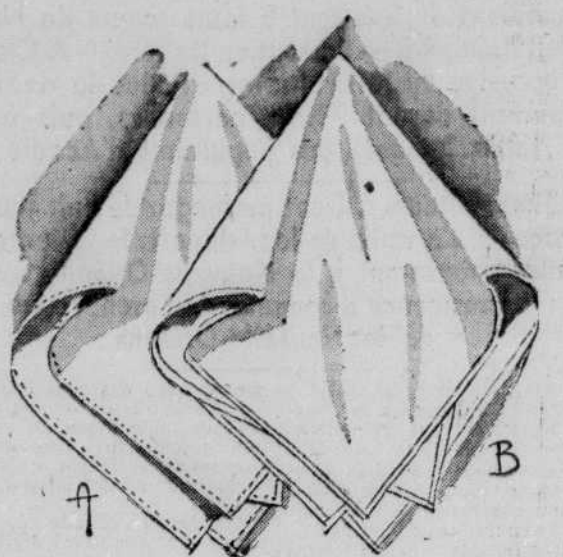
Respirez plus librement

Mentholatum débarrasse les voies respiratoires, calme la toux et vous permet de respirer plus librement. Pots et tubes 30c.

MENTHOLATUM
réconforte tous les jours

EATON

Ferme à 1 heure le samedi.
Heures d'affaires du lundi au vendredi: 9 h. 30 à 5 h. 30.



Mouchoirs de toile

Spécial samedi matin

3 pour .50

Toutes les femmes aiment les mouchoirs blancs, unis. Ceux-ci sont en toile d'Irlande, solidement tissés, à bord étroit et retourné ou encore d'un seizième de pouce ourlé à jour.

Mouchoirs, au rez-de-chaussée

THE T. EATON CO. LIMITED
OF MONTREAL

MM. Doré et Montpetit
délégués à Niagara Falls

Québec, 25 (D.N.C.) — M. Victor Doré, surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, et M. Edouard Montpetit, secrétaire général de l'Université de Montréal, représenteront l'élément canadien-français à la réunion du comité conjoint d'éducation du Canada et des États-Unis (Canada and United States Committee of Education) qui s'ouvrira aujourd'hui à Niagara Falls, pour se poursuivre demain. M. Charles Bilodeau, du département de l'Instruction publique, assistera à ces assises comme consultant.

Vétérans-étudiants
opposés aux "squatters"

L'Association des vétérans-étudiants de l'Université de Montréal nous communique sa désapprobation du mouvement de "squatters" existant actuellement dans notre ville et endorse la déclaration de M. J. L. E. Price, président du comité du logement à la Légion canadienne: "... préférant agir légalement sans porter atteinte au droit des autres".

"Relations"

SOMMAIRE D'OCTOBRE 1946

Editoriaux: Le T. R. P. Janssens, S.J. — La C.T.C.C. à vingt-cinq ans — Le grand choix — Les ministères de la Jeunesse. Articles: Recherche d'une fédération mondiale — Burton Ledoux: L'Ecole des pécheresses de Sainte-Anne — Louis Barabé: Les avants de la liberté — Jacques Tremblay: Les prochaines négociations anglo-égyptiennes — Gabriel Enkiri. Commentaires: Politique d'action — Enquêtes et fonctionnaires — Le logement qui étouffe — Le logement qui libère — "L'éducation, un placement" — L'annonce et la beïsson — La famille achevée. Au fil du mois: Beulé à conserver, à préparer aussi — Propagande française — On découvre l'Amérique — Radio — Générosité à sens unique. Chroniques: Qu'advient-il de l'or? — Emile Bouvier: L'embellissement — Alexandre Dugré: Le feuillet des spectacles — Roger Duhamel: Les leçons d'une grève — Joseph H. Ledit: Horizon international: Allemagne — Vatican. Correspondance: Le Collège Marie-de-France. Livres récents: L'Eglise et la souveraineté de l'Etat — Robert Bernier: The Divine Pursuit — Stéphane Valiquette: Les croix de chair — Albert Plante: Mission de femme — Louis-D. Sanschagrin: Le Dilemme Franco-Etats-Unis — Joseph H. Ledit.

Au comptoir: \$0.25
Par la poste: \$0.28
SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

DESJARDINS

Les grands spécialistes en Fourrure de qualité — Maison essentiellement canadienne-française.



Plus que jamais, c'est le temps...

... Si vous voulez éviter toute déception. Du choix, il y en a. Vous pouvez donc encore vous procurer le manteau de vos rêves que vous désiriez depuis si longtemps... dans la sorte de fourrure que vous préférez.

Plus que jamais, il faut prévoir...

Nous avons eu la prévoyance de nous procurer nos fourrures il y a déjà longtemps. Voilà pourquoi nos prix actuels ne se ressentent pas de la dernière hausse.

Manteaux de Drap
Voyez nos chics modèles exclusifs, garnis de riches fourrures. Tous les plus beaux tissus dans toutes les teintes à la mode.

TERMES si Désiré
Conditions conformes aux règlements sur les prix et le commerce en temps de guerre.

FRANÇOIS DESJARDINS, Président.
DESJARDINS
Chas. Desjardins & Cie, Limitée
1170, rue SAINT-DENIS

Ouvert
jusqu'à
6 heures
p.m.

Pourquoi nos prix
ne sont pas plus élevés!

Nous achetons en grande quantité les plus belles peaux directement des trappeurs. Dans nos propres ateliers, nous transformons ces peaux en de ravissants manteaux et vous les vendons au prix de la manufacture.

RAT MUSQUE

Beaux dos de rat musqué du nord — teints en vue de leur caractère la beauté du vison. \$500

MOUTON DE PERSE

Pelletteries souples et luxuriantes, trépidantes, de l'air d'un beau noir ébène... \$750

SEAL HUDSON

Rat musqué de choix teint. Magnifiques pelletteries souples et d'un beau noir jais... \$550

Conditions conformes aux règlements sur les prix et le commerce.

CUMMINGS
FURS LIMITED
284 avenue NOTRE-DAME près St-Pierre — PL. 8901

La famille von Trapp au Plateau le 7 novembre

Une occasion unique s'offre le 7 novembre prochain au public de notre ville, d'entendre des chefs-d'œuvre de musique-chorale des grands polyphonistes de la Renaissance, comme Josquin des Prés, Orlando de Lassus et Palestrina. La visite des Chanteurs du Baron von Trapp au Plateau le 7 novembre fait déjà l'objet des commentaires les plus enthousiastes. Cet ensemble célèbre, bien connu en Europe comme aux Etats-Unis, possède un répertoire unique qui ne se limite pas au style religieux. Mozart, Haydn, Brahms qui seront au programme de leur concert à Montréal, leur sont familiers; et peut-être plus encore, les plus beaux spécimens des folklores de tous les pays. Les critiques sont unanimes à reconnaître que jamais aucun ensemble n'a pu maîtriser un aussi grand nombre d'œuvres de genres différents, s'il est vrai que celui-ci s'applique surtout à mettre en lumière

les œuvres d'inspiration religieuse. Les dirigeants de la hiérarchie catholique dans tous les pays se sont faits les protecteurs de cette famille de musiciens. Un évêque d'Autriche a permis à leur réputé mentor et directeur, l'abbé Franz Wanner, de se consacrer uniquement à la croisée artistique que le groupe a entreprise par le monde. Aux Etats-Unis, les revues et les publications les plus diverses, parfois assez neutres de convictions, ont convenu à l'envi, au sens scénique, du fondeur extraordinaire et de l'originalité inattendue de ces sympathiques troubadours du Tyrol catholique. Son Eminence le Cardinal Dougherty de Philadelphie n'a pas craint d'écrire au Baron von Trapp à la suite d'un grand concert de ses enfants: "Vous contraindez à l'admiration, la beauté, l'originalité et la pureté de l'art. Vous parvenez à élever les esprits et les cœurs jusqu'à Dieu".

de bravade que dans les scènes dramatiques.

Marjolaine Hébert est une Janelle émouvante, gracieuse, pleine d'une ferveur intérieure qui anime dans toutes ses scènes.

Une réelle personnalité des talents se remarque dans tous les rôles: celui du cordonnier Boas (Gérard Berthiaume), grand philosophe dans sa simplicité; celui de Madame Cornille, où Denise Pelletier révèle ses dons pour le comique; celui du berger (Raymond Laplante), très "naturel"; celui de Marjorie, où Nini Durand se transforme en nounou... peut-être un peu jeune pour avoir vu naître ce "grand" Poucet; celui de Belle-gueule, où Gilles Pelletier a la démarche d'un héros, un maquillage et un costume dignes de Méphistophélès. Denise St-Pierre était enthousiasmée hier soir, ce qui la gênait évidemment dans son interprétation. Il faut cependant souligner qu'elle a su donner à son personnage les nuances exigées par son caractère vénal et infidèle, son inconscience, sa perversité, sa méchanceté, sa perversité. Estelle Piquette, enfin, fait une petite "Grive" qui a toute la légèreté de l'oiseau, et qui chante juste, avec une voix gracieuse.

Les décors de La Palme, si on les accepte dans leur caractère schématisé, sont très bons. La "Lucite" fait très moderne, mais, hélas! elle manque de solidité. Ce n'est pas tous les soirs qu'on pourra voir Pierre Dagenais se défaire aussi subtilement d'une patte de tabouret cassée... Pour une fée, cependant, la richesse des décors n'est pas déplacée. Mais peut-être la simplicité valait-elle mieux qu'une démesure quelconque. Au surplus, l'aspect psychologique étoffe bien le spectacle. On s'y laisse séduire tout comme dans l'enfance on est séduit par les contes merveilleux, et quelquefois terribles.

Les trois actes du "Grand Poucet" seront présentés de nouveau ce soir, demain ainsi que les 28, 29 et 30 octobre.

Jacques de GRANDPRE

Musique et prières pour tous

On annonce la mise sur le marché du fameux disque "La Voix de Pie XI", si justement qualifié de chef-d'œuvre religieux et artistique. Seule la guerre avait pu retarder la fabrication de cet enregistrement fait en 1939, dans la chapelle même du grand pape à l'article de la mort.

Pour se bien rendre compte de sa valeur intrinsèque, et de ce que nous pourrions appeler les vertus morales et intellectuelles découlant de l'audition de ce disque, il faut l'entendre jouer sur son propre gramophone. C'est alors, en plus d'un véritable régal, au sens artistique, un doux aliment consolateur pour l'âme du croyant et une pure jouissance pour l'esprit de chacun.

Aussi, est-il évident que "La Voix de Pie XI" ne peut que constituer le cadeau idéal pour tout malade, vieillissant et artiste chrétiens. Quel précieux réconfort ce serait pour chacun!

On voudrait donc profiter des fêtes prochaines pour choisir comme étrenne ce disque vraiment unique, et d'autant plus précieux que la quantité en est limitée au Canada comme aux Etats-Unis.

Aux grandes envolées musicales et aux chants sublimes des chœurs du Vatican s'ajoute la Bénédiction Apostolique émanant de la bouche même et des mains du pape de la paix: cela semble un message de consolation et d'espoir venant de l'au-delà pour nous élever vers ces hauteurs sereines où la foi nous transporte pour nous donner un avant-goût du bonheur suprême.

(Communiqué)

AU PRINCESS CETTE SEMAINE



Joan Leslie, dans le rôle de "Janie" dont le cinéma Princess présentera le second épisode, cette semaine.

Les 75 ans de l'Académie de Musique de Québec

Dîner-causerie offert hier soir aux membres de l'Académie à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de cette institution — Présence de plusieurs artistes de chez nous — M. Omer Côté annonce la création prochaine d'un prix de sculpture et d'un prix d'art décoratif — L'histoire de l'Académie

L'Académie de Musique de Québec marqua, hier soir, son 75^e anniversaire de fondation par des agapes fraternelles qui groupaient surtout des artistes, au Cercle universitaire de Montréal.

Les autorités religieuses et civiles se sont jointes aux artistes pour fêter un si mémorable anniversaire. Au cours des discours qui ont été prononcés à l'issue du banquet il a été question surtout du développement de l'Académie de musique d'abord puis du développement de tous les arts et de toutes les institutions qui se consacrent aux arts.

Le secrétaire provincial, M. Omer Côté, qui a présenté à l'Académie les vœux du premier ministre Maurice Duplessis, a annoncé qu'aux côtés du prix d'Europe, qui est pour la musique, et du prix de peinture, le gouvernement provincial avait l'intention de créer, dans un avenir très prochain, deux autres prix d'art décoratif.

Le secrétaire provincial affirmait alors que tous les gouvernements, quels qu'ils soient, se sont entendus sur un point: celui de développer les arts.

Tous les gouvernements n'ont cependant pas eu l'opportunité de consacrer tout le temps voulu à tout l'argent nécessaire à cette fin, mais tous ont été d'accord sur le principe de promouvoir l'art chez nous", a dit M. Côté.

On remarquait à la table d'honneur, outre M. Omer Côté, Mgr Olivier Maurault, P.S.S., recteur de l'Université de Montréal; M. Camille Edmond Trudel, président de l'Académie; M. Lionel Ross, député provincial de Verdun, représentant de M. Adélard Godbout, chef de l'opposition; le sénateur L.-Alphonse David, M. Wilfrid Pelletier, directeur du Conservatoire de musique de Montréal; M. J.-A. Paquette, trésorier de l'Académie; Mme Hector Perrier, directrice-fondatrice des Amis de l'Art; M. Arthur Leclerc, organisateur à la cathédrale et ancien président de l'Académie; le Dr Douglas Clark, doyen de la Faculté de musique de l'Université McGill; le Dr Stephen Langevin, M. Alfred Mignault, secrétaire de l'Académie, et le lieutenant Edwin Bélanger, vice-président.

M. Edmond Trudel

Le président de l'Académie, M. Edmond Trudel, a rappelé qu'au cours de ses 75 ans d'existence, l'Académie de musique de Québec avait compté parmi ses membres les musiciens les plus connus et les plus estimés de notre province.

M. Trudel a aussi rappelé le but de l'Académie qui est de donner aux jeunes et aux très jeunes, le goût de la musique. "Les huit diplômes que nous décernons, dit-il, allant du diplôme enfantin au Lauréat, encouragent les jeunes à poursuivre leurs études."

M. Trudel a rendu un vibrant hommage à Mme Hector Perrier, fondatrice des Amis de l'Art.

"Chez nous, a dit le président de l'Académie, nous avons toujours eu les artistes mais il nous manquait l'auditoire pour les applaudir et les encourager. Mme Perrier et ses collaborateurs, en fondant les Amis de l'Art, ont fourni cet auditoire à nos artistes, de sorte qu'aujourd'hui, nos notes n'ont plus rien à envier de car ils sont assurés qu'ils trouveront toujours chez les Amis de l'Art un auditoire distingué et sympathique."

M. J.-A. Paquette

M. J.-A. Paquette, de Québec, a de fait passé en revue tous les principaux événements qui ont marqué l'histoire de l'Académie. Depuis sa fondation en 1868 elle est montée jusqu'à nos jours en passant par la création

du Prix d'Europe en 1911 dont l'administration, pour ainsi dire, a été confiée à l'Académie de musique.

M. Paquette a rappelé que de 1868 à 1911, 1,859 concurrents qui se sont présentés à l'Académie ont obtenu leur diplôme, et de 1911 à nos jours nous en comptons 7,368. Il attribue cette augmentation à la création du Prix d'Europe qui a fortement encouragé nos jeunes à étudier et à poursuivre leurs études.

Trente-huit lauréats de l'Académie sont allés parfaire leurs études en Europe ou aux Etats-Unis, au cours de la guerre.

M. Paquette a fait remarquer que l'Académie avait aussi accordé des bourses à des musiciens de grand talent qui malheureusement dépassaient l'âge prévu par la loi (25 ans) pour participer au concours du Prix d'Europe.

Après avoir fait la nomenclature des lauréats et des grands artistes que l'Académie a complétés et compte dans ses cadres, M. Paquette a rappelé combien largement l'Académie de musique de Québec avait participé à fournir des organistes et des maîtres de chapelle à nos églises. Il a aussi fait remarquer en terminant que la plupart des musiciens et artistes entendus à la radio chaque jour sont détenteurs de prix de l'Académie sinon du prix d'Europe.

M. Lionel Ross

M. Lionel Ross, député libéral de Verdun à la Législature, a présenté à l'Académie, à l'occasion de son anniversaire, le message de félicitations de M. Adélard Godbout, chef de l'opposition.

Il a de plus assuré le représentant du gouvernement Duplessis, M. Omer Côté, que lorsque le gouvernement prendrait des mesures pour développer les arts chez nous, l'opposition ne s'y opposerait pas.

M. Camille Houde

Le maire Camille Houde a son tour félicité l'Académie du beau travail accompli et l'a fortement encouragé à poursuivre son œuvre.

"Vous enseignez le langage de la musique, dit-il, et ce langage est universel. C'est le seul où tout le monde semble se comprendre."

Le premier magistrat de la Métropole a fait remarquer que chez nous le sens de la musique était un sens inné. Ce qui nous a manqué à venir jusqu'ici, dit-il, c'est l'opportunité de nous produire. Aujourd'hui, il y a un regain et un regain bien marqué. Ceci provient indiscutablement du fait que nous possédons une Académie de musique qui est très efficace. Il ne faut pas oublier aussi le conservatoire de Montréal auquel l'Académie pourvoit en allant chercher les élèves un peu partout dans la province. En somme, dit M. le maire en terminant, vous faites le travail de l'abbé et nous, nous mangeons un peu de votre miel.

M. Wilfrid Pelletier

M. Wilfrid Pelletier, le directeur du Conservatoire, a fait part aux membres de l'Académie de son inquiétude du problème qui le préoccupait le plus.

M. Pelletier a demandé s'il n'y aurait pas moyen de créer, à la petite école, un genre de lycée qui serait destiné aux enfants qui s'adonnent à la musique, car, dit-il, ce n'est pas à 14 ou 16 ans que l'on doit commencer à apprendre la musique mais bien à 5, 7 ou 10 ans le plus tard.

Mgr Olivier Maurault, P.S.S., le lieutenant Edwin Bélanger, le lieutenant Langevin, et M. Arthur Leclerc, ont aussi porté la parole pour présenter leurs meilleurs vœux à l'Académie.

Les concerts

Patrice Munsel

C'est le premier récital que donne Patrice Munsel à Montréal, où elle n'est venue qu'une fois auparavant, mais tout le monde a pu l'entendre à la radio, et pas toujours dans les meilleures conditions pour mettre en valeur son réel talent. M. Munsel a débuté comme soprano "coloratura" ce qu'elle est encore, mais sa voix possède des qualités d'expressivité qui sont plus souvent le fait des sopranos lyriques et qui lui permettent de traduire une plus grande variété de sentiments que les vrais sopranos légers. Elle n'est pas restreinte, comme trop de ses compagnes, à donner des imitations d'oiseaux en émoi pour montrer la qualité de sa voix, mais elle peut interpréter, avec un charme souvent exquis, l'émotion ou la tristesse de la *Romance Orientale* de Rimsky-Korsakoff par exemple, tout aussi bien que la gaîté.

Son programme débutait par un air de Haendel qu'elle n'a chanté ni bien ni mal et qui a semblé simplement un prétexte pour se mettre en voix, mais elle a donné toute sa mesure dans la pièce suivante, un air d'*Il Re pastore* de Mozart. De même, le *Rottel*, de Benedetti, le *Papillon* de Fauré, le *Rossignol* d'Albini ont montré à des degrés divers les différentes capacités de cette voix dont le registre aigu est pur et souple même si le médium est un peu pâle. Malgré la netteté de sa diction française, le *Prin-temps* d'Henri Février la dépasse un peu, et il vaut mieux ne pas parler de cette irritation du Meunier de Boccherini dont elle a tiré tout ce qui était possible.

Il faut cependant mettre à part l'air *Ah! fors e lui*, de la *Traviata*, qui a été chanté d'une façon remarquable, et ce n'est pourtant pas un air de coloratura. Mlle Munsel est prodigue de rappels, qu'elle donne avec beaucoup de grâce, mais elle devrait peut-être l'être moins et mé-

nager plus sa voix: le *Caro nome* après la *Traviata* semble un dangereux gaspillage.

Mlle Munsel était accompagnée par Stuart Ross, qui est un accompagnateur précis et discret sinon un pianiste d'ensemble, et par Mlle Peggy Wood, dont la flûte est d'une sonorité très agréable.

Romain-Octave PELLETIER

La prochaine saison des Festivals

Les personnes qui n'ont pas encore renouvelé leur abonnement aux Festivals de Montréal et celles qui désirent devenir membres sont priées de faire parvenir leurs souscriptions avant le début de la saison de musique de chambre et d'opéra, le mois prochain. Elles profiteront ainsi de ses avantages que l'organisation offre à ses abonnés: une diminution de dix pour cent sur le prix des billets, durant toute l'année, et le privilège de retenir leurs places dix jours avant la vente des billets au public.

Les concerts de musique de chambre commenceront le vendredi 26 novembre. Il y aura en tout huit concerts: le second aura lieu le 22 novembre et le troisième, avant Noël, le 13 décembre. Le premier concert de la nouvelle année sera donné le vendredi 10 janvier, les quatre suivants: les 31 janvier, 21 février, 14 mars et 4 avril. Le point culminant de ces concerts sera l'exécution, dans leur ensemble, pour la première fois au Canada, des Douze Grands Concertos de George Friedrich Haendel. Les solistes invités, jusqu'ici, sont: William Masselos, jeune pianiste américain, Jean Beaudet, directeur musical de Radio-Canada, et Dean Douglas Clarke, du Conservatoire de McGill. Les premières représentations d'opéra seront données par la New York City Opera Company, se faisant entendre au Canada pour la première fois dans *Madame Butterfly* et la *Fiancée vendue*, au théâtre His Majesty's, les 9 et 10 décembre. On élabore des plans pour un

A la scène, au concert et à l'écran



Phyllis HUNTER, est ici photographiée en avant d'un "rideau" musical, unique en son genre. Mlle Hunter est une chanteuse favorite aux studios de la British Broadcasting Corporation Television.

"L'Eternel retour" et "La Comédie du bonheur" à l'Orpheum cette semaine

Le cinéma Orpheum présente aujourd'hui un autre grand programme double. Le film principal sera *L'Eternel Retour* réalisé par Jean Delannoy sur un scénario original de Jean Cocteau. Cette œuvre d'une exceptionnelle qualité met en scène un couple — image moderne des amants éternels — que la vie, les circonstances, les hommes semblent vouloir à tout prix séparer et qui est pourtant indissolublement liée comme par un fil magique.

A mi-chemin du rêve et de la réalité de la fantaisie et du drame, *L'Eternel Retour* touche tour à tour à l'émotion, à la caricature, au pathétique et au burlesque, à la poésie et à l'humour. Les amateurs de classification facile seront bien en peine de lui attribuer un "genre". C'est que rien de ce que la vie nous offre ne semble y avoir été négligé.

Madeline Sologne, l'une des meilleures comédiennes de l'écran, Jean Marais, un jeune premier idéal, Jean Murat, dans un rôle de premier plan, Roland Toutain, joyeux drille s'il en fut, Junie Astor, Yvonne de Bray, Jean d'Al, le jeune Pierre aussi qu'Alexandre Rignault, tels sont les principaux interprètes de ce film. L'autre film français que la direction du théâtre Orpheum présentera au même programme sera *La Comédie du Bonheur*. Personne n'a oublié les magistrales créations de Ramon Novarro dans *Ben-Hur* et *Chanson paternelle*; le grand acteur avait abandonné provisoirement l'écran pour se consacrer au théâtre et au music-hall. Le voici revenu au cinéma et dans un film français de classe, *La Comédie du Bonheur*, où, aux côtés de Michel Simon, Micheline Presle, Jacqueline Delubac, il fera sa "réentrée" dans un rôle lui convenant particulièrement.

Deux œuvres présentées en "première" américaine

San-Francisco, Calif., 25 — M. E. Robert Schmitt, pianiste français de renom, présentera au cours de la prochaine saison, deux œuvres de compositeurs français contemporains. Il s'agit de deux concertos qui seront entendus pour la première fois en Amérique.

Le premier Concerto, d'Henri Sauguet, sera joué par M. Schmitt le 6 novembre prochain. Le pianiste est l'invité de la Columbia Broadcasting System Orchestra, à l'émission "Invitation à la musique".

La gazette artistique

Cinéma

SAINT-DENIS: "Marie-Martine" avec Renée Saint-Cyr (du 19 au 25 octobre incl.).

CINEMA DE PARIS: "La Duchesse de Langeais", avec Pierre-Richard Willm et Edwige Feuillère. (Du 19 au 25 octobre inclusivement).

LOEW'S: *Anna and the King of Siam* avec Irene Dunne, Rex Harrison et Linda Darnell (du 25 au 31 octobre incl.).

CAPITOL: *The Searching Wind* avec Robert Young, Sylvia Sydney et Ann Richards (du 25 au 31 octobre incl.).

PALACE: *Easy to Wed* avec Van Johnson et Esther Williams. (Du 25 au 31 octobre inclusivement).

IMPERIAL: *In Old Sacramento* avec William Elliott et Constance Moore. (Du 25 au 31 octobre inclusivement).

KENT: *Henry V de Shakespeare*, avec Lawrence Olivier. En technicolor.

PRINCESS: *Janie Gets Married* avec Joan Leslie et Robert Hutton.

ORPHEUM: *L'Eternel Retour* avec Madeline Sologne, Jean Marais et Jean Murat.

La Comédie du Bonheur avec Ramon Novarro, Michel Simon et Jacqueline Delubac (du 25 au 31 octobre incl.).

Théâtre

GESU: L'Equipe présente "Le Grand Poucet" (du 24 au 30 octobre).

GESU: "La Fille du Soleil" (7, 8, 9, 11, 12 novembre, et 9 et 16 nov. en matinée).

Musique

PLATEAU: Récital de Mariette Gauthier, pianiste (25 novembre).

ERMITAGE: La Petite Symphonie de Montréal, sous la direction de Bernard Navin (19 nov.).

HIS MAJESTY'S: Paul Robeson, chanteur nègre, en récital le 28 octobre.

LE PLATEAU: La famille von Trapp. (7 novembre).

MONUMENT NATIONAL: Les Variétés Lyriques présentent "Valse d'Amour". (25, 26, 27, 29, 30, 31 octobre, 2, 3 et 5 novembre).

HIS MAJESTY'S: Opera Guild présente l'opéra "Madame Butterfly" (22 et 23 janvier).

SIR ARTHUR CURRIE GYMNASIUM: Yehudi Menuhin, violoniste. (31 octobre).

RITZ-CARLTON: David Johnston, pianiste (28 octobre).

"The Warrior" sera présenté au Metropolitan

New-York, 25 — M. Edward Johnson, gérant général du Metropolitan Opera, a annoncé ces jours derniers l'opéra américain en un acte, gagnant d'un prix de \$1,500, *The Warrior*, sera présenté au cours de la prochaine saison. Le libretto est de Norman Corwin et la musique de Bernard Rogers.

M. Johnson a annoncé aussi que l'opéra *Lakmé* avec Lily Pons dans le rôle-titre, est la première œuvre au programme de la saison qui débutera le 11 novembre prochain. Trois nouveaux chefs d'orchestre ont aussi été engagés, dont M. Fritz Striedry, et plusieurs nouveaux chanteurs monteront sur la scène.

Monument National CE SOIR VALSE D'AMOUR

Rideau: 8.25 p.m.
Plateau 9161

Aussi les 26-27-28-30-31 oct. 2-3-5 nov.

FRIDOLINONS 46
MATINEE DEMAIN
BILLET EN VENTE
POUR UNE
5^e
SEMAINE
AU MONUMENT NATIONAL
Contrôle ouvert de
10 a.m. à 9 p.m.
Plateau 5192*

ST-DENIS A L'AFFICHE

SAINT-CYR BERRY
MARIE-MARTINE
ALIBERT
FRANCINE BERRY
GORLETT
Au pays des cigales

Le premier concert d'Henry Barraud sera présenté au public américain les 5 et 6 décembre par la Philharmonique de New-York, qui aura M. Schmitt comme soliste invité.

M. Schmitt donnera aussi un récital à New-York, mardi le 26 novembre prochain, à Carnegie Hall au cours duquel il présentera plusieurs œuvres nouvelles.

2 NOUVEAUX FILMS DE FRANCE
MADELINE SOLOGNE
JEAN MARAIS
JEAN MURAT
Eternel Retour
2^e FILM
LA COMEDIE DU BONHEUR
RAMON NOVARRO
MICHEL SIMON
JACQUELINE DELUBAC
ORPHEUM

Darryl F. Zanuck présente
IRENE DUNNE
REX HARRISON
LINDA DARNELL
ANNA AND THE KING OF SIAM
A l'affiche
LOEW'S

Deuxième semaine
JOAN LESLIE - ESTHER WILLIAMS
JULIE BELL - KEVIN WYNN
Easy to Wed
A l'affiche
PALACE

ROBERT YOUNG
SYLVIA SIDNEY
ANN RICHARDS
The Searching Wind
A l'affiche
CAPITOL

JANIE GETS MARRIED
JOAN LESLIE
ROBERT HUTTON
EDWARD ARNOLD - ANN HARDING
A l'affiche
PRINCESS

IN OLD SACRAMENTO
Starring William ELLIOTT
Constance MOORE
A l'affiche
IMPERIAL

CINEMA DE PARIS

Edwige FEUILLERE
Pure RICHARD-WILLM
LA DUCHESSE DE LANGEAIS
Cinema de Paris

Il faut voir au Gesu cette semaine

LE GRAND POUCKET

Billets 1.00-1.50 — taxes, inc. Tél. L.A. 6890

Réussite et compétence, Etats sans frontières

Magistrale causerie de M. René Guénette devant les membres du club Richelieu-Montréal — L'instruction à la portée de tous — La compétence est chose nécessaire dans tous les domaines — Pourquoi les Canadiens ayant réussi sont-ils la cible de la jalousie de leurs compatriotes ?

M. René Guénette, pédagogue et expert en linguistique bien connu, a hier le conférencier invité du déjeuner hebdomadaire du club Richelieu-Montréal, servi à l'hôtel Queen's.

M. Guénette a traité de la compétence. Que signifie, dit-il, la compétence? Répondant à sa question, il déclare que la compétence est une qualité qui s'acquiert dans tous les métiers aussi bien que dans toutes les professions. Incidemment, dit-il, le mot profession n'indique pas uniquement la médecine, le droit et le notariat mais bien nombre d'autres occupations, telles l'enseignement. Quant aux métiers, ils sont des plus divers et s'étendent dans tous les domaines de l'activité humaine.

Poursuivant son entretien des plus intéressants, M. Guénette dit plus loin que son métier doit être, après Dieu, ses parents et ses amis, la chose que l'on aime le plus au monde. Connaître son métier, le posséder à fond, est l'une des choses essentielles à la réussite d'une vie, d'une carrière.

Il ne faut pas négliger cette ultime formule de posséder son métier à fond, de le posséder au bout de ses doigts, car la réussite ne s'obtient que par un effort constant que nous arriverons à quelque chose. Cependant, si nous mettons de la joie dans ce labeur, dans cet effort, notre travail en sera immensément plus intéressant et de beaucoup facilité.

Le n'est, ajoute le conférencier, que par un effort répété que nous arriverons au but et, pour ce faire, il est une chose qui, pour ne pas dire essentielle, est infiniment utile: l'instruction.

L'instruction, cette belle et noble chose, est à la portée de tous, de toutes les classes, aussi bien des gens de la campagne que de ceux des villes, des Canadiens de langue française aussi bien que des autres peuples. Elle oblige tout le monde quoiqu'elle soit ou doive être plus poussée, de la plus efficace, chez ceux que la Providence a plus avancés.

L'instruction est une entreprise dispendieuse et il en coûte beaucoup pour tenir un enfant aux études jusqu'à la limite de sa capacité. Mais, dans ce domaine, il y a une grande éducation à faire auprès des parents. Trop de familles ne connaissent pas le prix de l'instruction pour avoir vu nos pères et même plusieurs personnes de notre génération réussir sans ce fini. Nous devons cependant remarquer qu'aujourd'hui l'instruction était, certes, non moins utile que de nos jours, mais pas essentielle. Aujourd'hui, la vie est trop compliquée, nos ressources naturelles sont trop vastes et nos compatriotes anglo-saxons nous font une concurrence trop étroite pour que nous négligions ce facteur si important qu'est l'instruction. Nous devons bien comprendre que même si nos pères ont réussi sans instruction nous ne pouvons aujourd'hui répéter cet exploit. Il nous faut atteindre à la compétence dans tous les domaines sans exception et nous devons, dans ce but, convaincre les parents qu'ils doivent faire des sacrifices financiers en autant que leur permettent leurs moyens s'ils veulent contribuer leur part à notre réussite économique.

La médiocrité des moyens des parents peut être un obstacle à l'instruction, continue le conférencier, et les amis, les parents, les connaissances devraient contribuer à cette noble cause.

Nous n'avons pas assez de Mécènes chez nous, pas assez de ces philanthropes qui contribuent aux progrès de notre instruction. Cependant, à défaut de ces Mécènes, nos sociétés nationales, nos Chambres de commerce, nos organismes divers devraient verser certaines sommes, soit sous forme de bourses ou autrement, pour l'avancement des nôtres dans ce domaine. La chose se pratique d'ailleurs déjà mais il conviendrait d'augmenter l'intensité de cette louable initiative à laquelle l'Etat fait déjà sa part. Il y a 25 ans, le personnel enseignant recevait un très modeste traitement et encore aujourd'hui, quoiqu'elle se soit sensiblement améliorée, la situation laisse encore à désirer. Cependant, on n'hésite plus de nos jours à voter les petris nécessaires à la prospérité des écoles du Québec. Même si nos

Les Carnets Viatoriens

SOMMAIRE D'OCTOBRE 1946

MINAIRE: Peuple sans Patrie... (La Rédaction)

HISTOIRE DU CANADA: Un serviteur méconnu du Canada: Abraham Gracia... (A. Robitaille)

COLOGIE: La Civilisation et les Civilisations (Abbé J.-B. Gignas)

Beaux-arts de notre jeunesse... (C. Ryan)

LITTÉRATURE: Les cent ans du Prophète des Pauvres (G. Lamarche, C.S.V.)

PHILOSOPHIE: Intuition concrète, rationnelle et poétique (L. Témessse, C.S.V.)

S. Thomas d'Aquin et l'ère atomique... (H. Tessier, C.S.V.)

MUSIQUE: Souvenirs sur Mendelssohn et Schumann... (E. Lantier)

OSIE: JOB, L'ANNEAU... (R. Lantier)

SCALES: JOB, L'ANNEAU... (G. Lamarche, C.S.V.)

MUSIQUE: (G. Rainville, C.S.V.)

ESPONES ET CRITIQUES: Un beau petit rapport (Abadie) — Marc Chagall parle — Un peu de pitié pour la Grande-Bretagne — Une Société St-Jean-Baptiste fondée — La Faculté des Lettres de Laval.

Autre-Questions: Art chrétien primitif et art païen — Le baptême de l'enfant en bas âge n'entraîne-t-il pas à sa liberté?

Evénements récents...

DOCUMENTS-FICHES: Bases essentielles de l'union panaméricaine (Gonzales)

La science et l'homme (Favreau)

Au comptoir: \$0.80

Par le poste: \$0.85

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Un dernier hommage est rendu à M. P.-J.-A. Cardin

Les funérailles ont eu lieu hier matin à Sorel — Des représentants du clergé, du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial, de la ville de Montréal et des municipalités de la vallée du Richelieu

Sorel, 25 (Spécial au Devoir) — Des milliers de personnes ont rendu un dernier hommage hier matin à M. P.-J.-A. Cardin, député de Richelieu-Verchères à la Chambre des communes, et ancien ministre dans le cabinet fédéral, décédé dimanche dernier à l'âge de 67 ans.

Des centaines de personnes suivirent le cortège de la résidence du défunt à l'église, Et en face de cette dernière, se trouvaient massées à l'extérieur des milliers de personnes qui ne purent trouver place à l'intérieur du temple.

Il y avait des représentants du clergé, du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial, de la ville de Montréal et des diverses municipalités du comté de Richelieu-Verchères.

Toutes les communautés religieuses de Sorel avaient des représentants aux funérailles, notamment les Dames Auxiliaires de l'Hôtel-Dieu, dont il était l'insigne bienfaiteur, les Soeurs Grises, de l'hôpital Général; les Soeurs de St-Joseph, les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, et les Soeurs de la Charité, de l'Hôtel-Dieu, de Saint-Hyacinthe.

A l'église
Mgr Jean-Baptiste Nadeau, P.D., V.F., curé de Saint-Pierre de Sorel, a fait la levée du corps et chanta le service. Il était assisté de M. l'abbé Basile Benoit, curé de Notre-Dame

de Sorel, comme diacre, et de M. l'abbé Armand Dupont, curé de Ste-Anne de Sorel comme sous-diacre. Aux autels latéraux, M. l'abbé Gaston Martel, curé de Saint-Joseph de Sorel, et le R. P. Narcisse, O.F.M., gardien du couvent des Franciscains à Sorel, ont célébré le saint sacrifice.

Un groupe de chœurs, sous la direction de M. Adrien Mineau, maître de chapelle à Saint-Pierre de Sorel, rendit la messe funèbre de Pietro Yon, M. Auguste Lissen, organiste, était à la console des orgues. Mgr Nadeau présida à l'absoute.

En tête du cortège, les parents du défunt: MM. J.-Octave Cardin, son frère; Adélard Cardin, Napoléon Cardin, Lucien J.-L. Cardin et Thomas Feeley, ses neveux; J.-Edouard Champoux, son beau-frère; Léon Ferron et Rosier, ses cousins; Alcide Savail, Léon Casavant et Roméo Paulhus, ses beaux-frères; J.-Louis Messier, son neveu; Arthur Mandeville, J.-Albert Mandeville et Philippe Mandeville, ses cousins; Raymond Terreault et Marc Casavant, ses neveux; Cyrille Cournoyer, Jean Ferron et Jean-Paul Mandeville, ses cousins; René Baudry et Jean Champoux, ses neveux; Claude Ferron, Bernard Ferron, Emery Terrien, Maurice Lorange et Jacques Plamondon, ses cousins; Patrick Nolan, Willie Casavant, Paul-Emile

Casavant et P.-E. Casavant, ses neveux.

Les porteurs d'honneur étaient: MM. Elie Beauregard, sénateur; Elie Savas, juge de la Cour supérieure; Edouard Tellier, juge des sessions de la paix; le docteur J.-W. Robidoux, député provincial de Richelieu; René Poliquin, maire de la ville de Sorel; Ocas Cousineau, promoteur; Lucien Lachapelle, industriel; et Edouard Simard, industriel.

Le cortège
Dans le cortège, on remarquait: MM. Adélard Godbout, chef du parti libéral et la province; Ernest Bertrand, Alphonse Fournier, ministres fédéraux Onésime Gagnon, Antonio Barrette, Paul Beaulieu, Antonio Elie, qui représentaient M. Maurice-L. Duplessis et le gouvernement de la province de Québec; les juges Arthur Truhan, Philippe Demers, Joseph Armand, MM. Victor Lévesque, J.-L. Perron, N. Poirier, J.-P. Cartier, P.-A. Champoux, H. Duval, J.-M. Drapeau, E. Fournier, Alfred Legault, M. Saint-Martin, Charles Arpin, T.-D. Bouchard, MM. A. Matton, A. Gobeil, M. Crépeau, G. Lambert, tous échevins de Sorel; P.-G. Gagnon, L. Robidoux, Jos. Crété, O. Raymond, Jean Perron, A. Bélanger, Roger Langlois, F. Carbonneau, I.-P. Poirier, R. Carpentier, Maurice Coulombe, Léol. Leclerc, J. Goulet, Elzéar Cournoyer, O. Lavalée, Lucien Pontier, M. Mandeville, Gérard Cardin, L. Barrette, le docteur J.-M. Lessard, R.-H. Thibaut, A. Man-ger, L. Lessard, Hector Lalancette, P. P. Whitman, député, Arthur Simard, A. Cloutier, député, Raymond Dubé, B. Lebel, le docteur J.-J. Guertin, G. Dubreuil, J.-Emile Dubreuil, député, Eugène Croteau, G. Langevin, Arthur Mandeville, E. Gauthier, F. Gagné, Roch Pinard, député, H.-N. Biron, Gérard Delage, L. Leclerc, Germain Boche, P. De-meulle, Roland Boche.

MM. Eugène Lapointe, député; H. Robitaille, Philias Côté, député; W. Danseur, J.-F. Pouliot, député; P. Pélouquin, Azel-

ius Denis, député; P. Lavalée, Joseph Elie, P. Vidal, J.-J. Lavalée, Philippe Beaudin, C. Ferron, le sénateur C.-R. Saint-Pierre, le sénateur Fernand Falardeau, Mandeville, Joseph Fontaine, député; Paul Rhaume, A. Boucher, Stanislas Poulin, le docteur C.-R. Flot, le docteur C.-N. Arpin, le docteur R. Lemoine, le sénateur Armand Daigle, M. Lefebvre, l'abbé Sylvio Laporte, Albert Mandeville, A. Bouchard, P. Brault, D.-A. Bergeron, J. Paulhus, J. Lussier, H. Pelletier, R. Bergeron, A. Godin, R. Terrault, M.-L. Pélouquin, R. Messier, le capitaine E. Dufour, P. Pelletier, Jean-Louis Messier, L. Simard, Uric Thibault, Charles Cardin, le docteur Maurice Lachapelle, J.-G. Power, le docteur L.-A. Couillard, Mario Baudry, Roger Lussier, le juge Joseph Marier, Donat Cournoyer, le juge G. Denis, H.-H. Sheppard, J. Robitaille, J.-M. Paulhus, N. Simard, Adrien Plante.

MM. C.-M. Cardin, Lucien Cloutier, L. Julien, Adrien Charbonneau, le docteur J.-P.-A. Gatin, député; J. Lamothé, H. Ehler, Edouard Gaudin, Jules Massé, René Baudry, René Mongeau, le colonel Gavan Power, M. Houle, René Labelle, J. Edouard Labelle, le colonel Lucien Danseur, J. Cournoyer, le docteur S. Frappier, E. Gauthier, G. Gravel, J. Rajotte, J. Carmel, J. Champagne, J. Bardier, J. Lefebvre, A. Marcotte, L. Hudon, John T. Hackett, représentant M. John Bracken, chef du parti conservateur-progrès-fédéral; Zoltique Lefebvre, Lucien Charbonneau, Auguste Barbeau, maire de Notre-Dame de la Pêrade; Albert Charbonneau, le sénateur W.T. Hushon, E. Barabé, Sarto Fournier, député, représentant M. Louis St-Laurent.

MM. C. Letendre, Anselme Samolente, Yvon Turcotte, Louis-P. Plamondon, C. Ehler, J.-A. Laferte, P. Poussin, Gérard Cournoyer, L. Bellerose, E.-B. Cardin, R. Polsson, Jean Cardin, S. Lunan, Donald Cushion, L. Duracher, le docteur Marcoux, A. Cournoyer, Victor Marceau, J. Lamoureux, Jean Morin, J. Labossière, J.-C.-A. Turcotte, ancien député; B. Letendre, le capitaine G.-D. Weir, E. Gendron, Eugène Poirier, le docteur J.-E. Poirier, Omer Legendre, R. Quinnes, Hector Paulhus, MM. L. Duval, Leo Lavoye, E. Antone, Uric Cardin, le notaire L. Veronneau, Lionel Pélouquin, N. Lalandre, Jérôme Ehler, Philippe Legendre, D. Rajotte, I. Beaulac, le docteur H. Rajotte, Donat Beaudette, J.-B. Rajotte, Hector Lamoureux, H. Dumais, P. Vézina, Victor Billel, Honorius Pélouquin, R. Cournoyer, Joseph Cardin, W. Cournoyer, Wilfrid Lavalée, Roger Dubois, G. Bradley, Philippe Lavoye, B. Houle, Lucien Lefebvre, S.-W. Major, Alphonse Dubois, A. Lefebvre, Roger Brooks, A. Paulhus, A. Lacouture, Gérard Ruot, P. Cournoyer.

P.-H. Desrosiers, L.-J. Trempe, L. Cournoyer, J.-H. Labelle, C. Durand, Lucien Danseur, G. Charbonneau, le capitaine J.-P. Dufour, M. Lefebvre.

MM. C. Letendre, Anselme Samolente, Yvon Turcotte, Louis-P. Plamondon, C. Ehler, J.-A. Laferte, P. Poussin, Gérard Cournoyer, L. Bellerose, E.-B. Cardin, R. Polsson, Jean Cardin, S. Lunan, Donald Cushion, L. Duracher, le docteur Marcoux, A. Cournoyer, Victor Marceau, J. Lamoureux, Jean Morin, J. Labossière, J.-C.-A. Turcotte, ancien député; B. Letendre, le capitaine G.-D. Weir, E. Gendron, Eugène Poirier, le docteur J.-E. Poirier, Omer Legendre, R. Quinnes, Hector Paulhus, MM. L. Duval, Leo Lavoye, E. Antone, Uric Cardin, le notaire L. Veronneau, Lionel Pélouquin, N. Lalandre, Jérôme Ehler, Philippe Legendre, D. Rajotte, I. Beaulac, le docteur H. Rajotte, Donat Beaudette, J.-B. Rajotte, Hector Lamoureux, H. Dumais, P. Vézina, Victor Billel, Honorius Pélouquin, R. Cournoyer, Joseph Cardin, W. Cournoyer, Wilfrid Lavalée, Roger Dubois, G. Bradley, Philippe Lavoye, B. Houle, Lucien Lefebvre, S.-W. Major, Alphonse Dubois, A. Lefebvre, Roger Brooks, A. Paulhus, A. Lacouture, Gérard Ruot, P. Cournoyer.

P.-H. Desrosiers, L.-J. Trempe, L. Cournoyer, J.-H. Labelle, C. Durand, Lucien Danseur, G. Charbonneau, le capitaine J.-P. Dufour, M. Lefebvre.

MM. C. Letendre, Anselme Samolente, Yvon Turcotte, Louis-P. Plamondon, C. Ehler, J.-A. Laferte, P. Poussin, Gérard Cournoyer, L. Bellerose, E.-B. Cardin, R. Polsson, Jean Cardin, S. Lunan, Donald Cushion, L. Duracher, le docteur Marcoux, A. Cournoyer, Victor Marceau, J. Lamoureux, Jean Morin, J. Labossière, J.-C.-A. Turcotte, ancien député; B. Letendre, le capitaine G.-D. Weir, E. Gendron, Eugène Poirier, le docteur J.-E. Poirier, Omer Legendre, R. Quinnes, Hector Paulhus, MM. L. Duval, Leo Lavoye, E. Antone, Uric Cardin, le notaire L. Veronneau, Lionel Pélouquin, N. Lalandre, Jérôme Ehler, Philippe Legendre, D. Rajotte, I. Beaulac, le docteur H. Rajotte, Donat Beaudette, J.-B. Rajotte, Hector Lamoureux, H. Dumais, P. Vézina, Victor Billel, Honorius Pélouquin, R. Cournoyer, Joseph Cardin, W. Cournoyer, Wilfrid Lavalée, Roger Dubois, G. Bradley, Philippe Lavoye, B. Houle, Lucien Lefebvre, S.-W. Major, Alphonse Dubois, A. Lefebvre, Roger Brooks, A. Paulhus, A. Lacouture, Gérard Ruot, P. Cournoyer.

P.-H. Desrosiers, L.-J. Trempe, L. Cournoyer, J.-H. Labelle, C. Durand, Lucien Danseur, G. Charbonneau, le capitaine J.-P. Dufour, M. Lefebvre.

MM. C. Letendre, Anselme Samolente, Yvon Turcotte, Louis-P. Plamondon, C. Ehler, J.-A. Laferte, P. Poussin, Gérard Cournoyer, L. Bellerose, E.-B. Cardin, R. Polsson, Jean Cardin, S. Lunan, Donald Cushion, L. Duracher, le docteur Marcoux, A. Cournoyer, Victor Marceau, J. Lamoureux, Jean Morin, J. Labossière, J.-C.-A. Turcotte, ancien député; B. Letendre, le capitaine G.-D. Weir, E. Gendron, Eugène Poirier, le docteur J.-E. Poirier, Omer Legendre, R. Quinnes, Hector Paulhus, MM. L. Duval, Leo Lavoye, E. Antone, Uric Cardin, le notaire L. Veronneau, Lionel Pélouquin, N. Lalandre, Jérôme Ehler, Philippe Legendre, D. Rajotte, I. Beaulac, le docteur H. Rajotte, Donat Beaudette, J.-B. Rajotte, Hector Lamoureux, H. Dumais, P. Vézina, Victor Billel, Honorius Pélouquin, R. Cournoyer, Joseph Cardin, W. Cournoyer, Wilfrid Lavalée, Roger Dubois, G. Bradley, Philippe Lavoye, B. Houle, Lucien Lefebvre, S.-W. Major, Alphonse Dubois, A. Lefebvre, Roger Brooks, A. Paulhus, A. Lacouture, Gérard Ruot, P. Cournoyer.

P.-H. Desrosiers, L.-J. Trempe, L. Cournoyer, J.-H. Labelle, C. Durand, Lucien Danseur, G. Charbonneau, le capitaine J.-P. Dufour, M. Lefebvre.

MM. C. Letendre, Anselme Samolente, Yvon Turcotte, Louis-P. Plamondon, C. Ehler, J.-A. Laferte, P. Poussin, Gérard Cournoyer, L. Bellerose, E.-B. Cardin, R. Polsson, Jean Cardin, S. Lunan, Donald Cushion, L. Duracher, le docteur Marcoux, A. Cournoyer, Victor Marceau, J. Lamoureux, Jean Morin, J. Labossière, J.-C.-A. Turcotte, ancien député; B. Letendre, le capitaine G.-D. Weir, E. Gendron, Eugène Poirier, le docteur J.-E. Poirier, Omer Legendre, R. Quinnes, Hector Paulhus, MM. L. Duval, Leo Lavoye, E. Antone, Uric Cardin, le notaire L. Veronneau, Lionel Pélouquin, N. Lalandre, Jérôme Ehler, Philippe Legendre, D. Rajotte, I. Beaulac, le docteur H. Rajotte, Donat Beaudette, J.-B. Rajotte, Hector Lamoureux, H. Dumais, P. Vézina, Victor Billel, Honorius Pélouquin, R. Cournoyer, Joseph Cardin, W. Cournoyer, Wilfrid Lavalée, Roger Dubois, G. Bradley, Philippe Lavoye, B. Houle, Lucien Lefebvre, S.-W. Major, Alphonse Dubois, A. Lefebvre, Roger Brooks, A. Paulhus, A. Lacouture, Gérard Ruot, P. Cournoyer.

P.-H. Desrosiers, L.-J. Trempe, L. Cournoyer, J.-H. Labelle, C. Durand, Lucien Danseur, G. Charbonneau, le capitaine J.-P. Dufour, M. Lefebvre.

MM. C. Letendre, Anselme Samolente, Yvon Turcotte, Louis-P. Plamondon, C. Ehler, J.-A. Laferte, P. Poussin, Gérard Cournoyer, L. Bellerose, E.-B. Cardin, R. Polsson, Jean Cardin, S. Lunan, Donald Cushion, L. Duracher, le docteur Marcoux, A. Cournoyer, Victor Marceau, J. Lamoureux, Jean Morin, J. Labossière, J.-C.-A. Turcotte, ancien député; B. Letendre, le capitaine G.-D. Weir, E. Gendron, Eugène Poirier, le docteur J.-E. Poirier, Omer Legendre, R. Quinnes, Hector Paulhus, MM. L. Duval, Leo Lavoye, E. Antone, Uric Cardin, le notaire L. Veronneau, Lionel Pélouquin, N. Lalandre, Jérôme Ehler, Philippe Legendre, D. Rajotte, I. Beaulac, le docteur H. Rajotte, Donat Beaudette, J.-B. Rajotte, Hector Lamoureux, H. Dumais, P. Vézina, Victor Billel, Honorius Pélouquin, R. Cournoyer, Joseph Cardin, W. Cournoyer, Wilfrid Lavalée, Roger Dubois, G. Bradley, Philippe Lavoye, B. Houle, Lucien Lefebvre, S.-W. Major, Alphonse Dubois, A. Lefebvre, Roger Brooks, A. Paulhus, A. Lacouture, Gérard Ruot, P. Cournoyer.

P.-H. Desrosiers, L.-J. Trempe, L. Cournoyer, J.-H. Labelle, C. Durand, Lucien Danseur, G. Charbonneau, le capitaine J.-P. Dufour, M. Lefebvre.

MM. C. Letendre, Anselme Samolente, Yvon Turcotte, Louis-P. Plamondon, C. Ehler, J.-A. Laferte, P. Poussin, Gérard Cournoyer, L. Bellerose, E.-B. Cardin, R. Polsson, Jean Cardin, S. Lunan, Donald Cushion, L. Duracher, le docteur Marcoux, A. Cournoyer, Victor Marceau, J. Lamoureux, Jean Morin, J. Labossière, J.-C.-A. Turcotte, ancien député; B. Letendre, le capitaine G.-D. Weir, E. Gendron, Eugène Poirier, le docteur J.-E. Poirier, Omer Legendre, R. Quinnes, Hector Paulhus, MM. L. Duval, Leo Lavoye, E. Antone, Uric Cardin, le notaire L. Veronneau, Lionel Pélouquin, N. Lalandre, Jérôme Ehler, Philippe Legendre, D. Rajotte, I. Beaulac, le docteur H. Rajotte, Donat Beaudette, J.-B. Rajotte, Hector Lamoureux, H. Dumais, P. Vézina, Victor Billel, Honorius Pélouquin, R. Cournoyer, Joseph Cardin, W. Cournoyer, Wilfrid Lavalée, Roger Dubois, G. Bradley, Philippe Lavoye, B. Houle, Lucien Lefebvre, S.-W. Major, Alphonse Dubois, A. Lefebvre, Roger Brooks, A. Paulhus, A. Lacouture, Gérard Ruot, P. Cournoyer.

P.-H. Desrosiers, L.-J. Trempe, L. Cournoyer, J.-H. Labelle, C. Durand, Lucien Danseur, G. Charbonneau, le capitaine J.-P. Dufour, M. Lefebvre.

MM. C. Letendre, Anselme Samolente, Yvon Turcotte, Louis-P. Plamondon, C. Ehler, J.-A. Laferte, P. Poussin, Gérard Cournoyer, L. Bellerose, E.-B. Cardin, R. Polsson, Jean Cardin, S. Lunan, Donald Cushion, L. Duracher, le docteur Marcoux, A. Cournoyer, Victor Marceau, J. Lamoureux, Jean Morin, J. Labossière, J.-C.-A. Turcotte, ancien député; B. Letendre, le capitaine G.-D. Weir, E. Gendron, Eugène Poirier, le docteur J.-E. Poirier, Omer Legendre, R. Quinnes, Hector Paulhus, MM. L. Duval, Leo Lavoye, E. Antone, Uric Cardin, le notaire L. Veronneau, Lionel Pélouquin, N. Lalandre, Jérôme Ehler, Philippe Legendre, D. Rajotte, I. Beaulac, le docteur H. Rajotte, Donat Beaudette, J.-B. Rajotte, Hector Lamoureux, H. Dumais, P. Vézina, Victor Billel, Honorius Pélouquin, R. Cournoyer, Joseph Cardin, W. Cournoyer, Wilfrid Lavalée, Roger Dubois, G. Bradley, Philippe Lavoye, B. Houle, Lucien Lefebvre, S.-W. Major, Alphonse Dubois, A. Lefebvre, Roger Brooks, A. Paulhus, A. Lacouture, Gérard Ruot, P. Cournoyer.

P.-H. Desrosiers, L.-J. Trempe, L. Cournoyer, J.-H. Labelle, C. Durand, Lucien Danseur, G. Charbonneau, le capitaine J.-P. Dufour, M. Lefebvre.

MM. C. Letendre, Anselme Samolente, Yvon Turcotte, Louis-P. Plamondon, C. Ehler, J.-A. Laferte, P. Poussin, Gérard Cournoyer, L. Bellerose, E.-B. Cardin, R. Polsson, Jean Cardin, S. Lunan, Donald Cushion, L. Duracher, le docteur Marcoux, A. Cournoyer, Victor Marceau, J. Lamoureux, Jean Morin, J. Labossière, J.-C.-A. Turcotte, ancien député; B. Letendre, le capitaine G.-D. Weir, E. Gendron, Eugène Poirier, le docteur J.-E. Poirier, Omer Legendre, R. Quinnes, Hector Paulhus, MM. L. Duval, Leo Lavoye, E. Antone, Uric Cardin, le notaire L. Veronneau, Lionel Pélouquin, N. Lalandre, Jérôme Ehler, Philippe Legendre, D. Rajotte, I. Beaulac, le docteur H. Rajotte, Donat Beaudette, J.-B. Rajotte, Hector Lamoureux, H. Dumais, P. Vézina, Victor Billel, Honorius Pélouquin, R. Cournoyer, Joseph Cardin, W. Cournoyer, Wilfrid Lavalée, Roger Dubois, G. Bradley, Philippe Lavoye, B. Houle, Lucien Lefebvre, S.-W. Major, Alphonse Dubois, A. Lefebvre, Roger Brooks, A. Paulhus, A. Lacouture, Gérard Ruot, P. Cournoyer.

P.-H. Desrosiers, L.-J. Trempe, L. Cournoyer, J.-H. Labelle, C. Durand, Lucien Danseur, G. Charbonneau, le capitaine J.-P. Dufour, M. Lefebvre.

MM. C. Letendre, Anselme Samolente, Yvon Turcotte, Louis-P. Plamondon, C. Ehler, J.-A. Laferte, P. Poussin, Gérard Cournoyer, L. Bellerose, E.-B. Cardin, R. Polsson, Jean Cardin, S. Lunan, Donald Cushion, L. Duracher, le docteur Marcoux, A. Cournoyer, Victor Marceau, J. Lamoureux, Jean Morin, J. Labossière, J.-C.-A. Turcotte, ancien député; B. Letendre, le capitaine G.-D. Weir, E. Gendron, Eugène Poirier, le docteur J.-E. Poirier, Omer Legendre, R. Quinnes, Hector Paulhus, MM. L. Duval, Leo Lavoye, E. Antone, Uric Cardin, le notaire L. Veronneau, Lionel Pélouquin, N. Lalandre, Jérôme Ehler, Philippe Legendre, D. Rajotte, I. Beaulac, le docteur H. Rajotte, Donat Beaudette, J.-B. Rajotte, Hector Lamoureux, H. Dumais, P. Vézina, Victor Billel, Honorius Pélouquin, R. Cournoyer, Joseph Cardin, W. Cournoyer, Wilfrid Lavalée, Roger Dubois, G. Bradley, Philippe Lavoye, B. Houle, Lucien Lefebvre, S.-W. Major, Alphonse Dubois, A. Lefebvre, Roger Brooks, A. Paulhus, A. Lacouture, Gérard Ruot, P. Cournoyer.

P.-H. Desrosiers, L.-J. Trempe, L. Cournoyer, J.-H. Labelle, C. Durand, Lucien Danseur, G. Charbonneau, le capitaine J.-P. Dufour, M. Lefebvre.

MM. C. Letendre, Anselme Samolente, Yvon Turcotte, Louis-P. Plamondon, C. Ehler, J.-A. Laferte, P. Poussin, Gérard Cournoyer, L. Bellerose, E.-B. Cardin, R. Polsson, Jean Cardin, S. Lunan, Donald Cushion, L. Duracher, le docteur Marcoux, A. Cournoyer, Victor Marceau, J. Lamoureux, Jean Morin, J. Labossière, J.-C.-A. Turcotte, ancien député; B. Letendre, le capitaine G.-D. Weir, E. Gendron, Eugène Poirier, le docteur J.-E. Poirier, Omer Legendre, R. Quinnes, Hector Paulhus, MM. L. Duval, Leo Lavoye, E. Antone, Uric Cardin, le notaire L. Veronneau, Lionel Pélouquin, N. Lalandre, Jérôme Ehler, Philippe Legendre, D. Rajotte, I. Beaulac, le docteur H. Rajotte, Donat Beaudette, J.-B. Rajotte, Hector Lamoureux, H. Dumais, P. Vézina, Victor Billel, Honorius Pélouquin, R. Cournoyer, Joseph Cardin, W. Cournoyer, Wilfrid Lavalée, Roger Dubois, G. Bradley, Philippe Lavoye, B. Houle, Lucien Lefebvre, S.-W. Major, Alphonse Dubois, A. Lefebvre, Roger Brooks, A. Paulhus, A. Lacouture, Gérard Ruot, P. Cournoyer.

P.-H. Desrosiers, L.-J. Trempe, L. Cournoyer, J.-H. Labelle, C. Durand, Lucien Danseur, G. Charbonneau, le capitaine J.-P. Dufour, M. Lefebvre.

MM. C. Letendre, Anselme Samolente, Yvon Turcotte, Louis-P. Plamondon, C. Ehler, J.-A. Laferte, P. Poussin, Gérard Cournoyer, L. Bellerose, E.-B. Cardin, R. Polsson, Jean Cardin, S. Lunan, Donald Cushion, L. Duracher, le docteur Marcoux, A. Cournoyer, Victor Marceau, J. Lamoureux, Jean Morin, J. Labossière, J.-C.-A. Turcotte, ancien député; B. Letendre, le capitaine G.-D. Weir, E. Gendron, Eugène Poirier, le docteur J.-E. Poirier, Omer Legendre, R. Quinnes, Hector Paulhus, MM. L. Duval, Leo Lavoye, E. Antone, Uric Cardin, le notaire L. Veronneau, Lionel Pélouquin, N. Lalandre, Jérôme Ehler, Philippe Legendre, D. Rajotte, I. Beaulac, le docteur H. Rajotte, Donat Beaudette, J.-B. Rajotte, Hector Lamoureux, H. Dumais, P. Vézina, Victor Billel, Honorius Pélouquin, R. Cournoyer, Joseph Cardin, W. Cournoyer, Wilfrid Lavalée, Roger Dubois, G. Bradley, Philippe Lavoye, B. Houle, Lucien Lefebvre, S.-W. Major, Alphonse Dubois, A. Lefebvre, Roger Brooks, A. Paulhus, A. Lacouture, Gérard Ruot, P. Cournoyer.

P.-H. Desrosiers, L.-J. Trempe, L. Cournoyer, J.-H. Labelle, C. Durand, Lucien Danseur, G. Charbonneau, le capitaine J.-P. Dufour, M. Lefebvre.

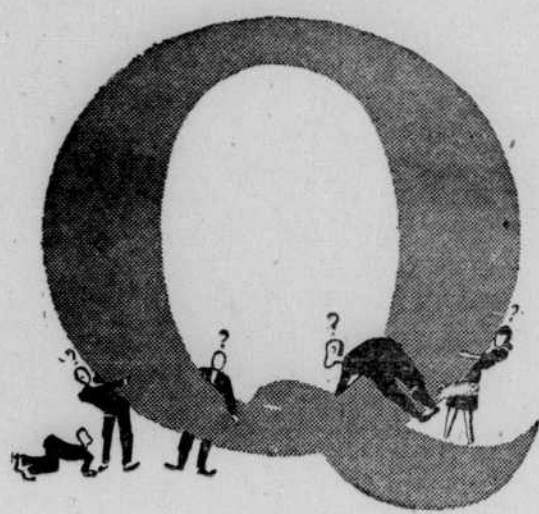
Casavant et P.-E. Casavant, ses neveux.

Les porteurs d'honneur étaient: MM. Elie Beauregard, sénateur; Elie Savas, juge de la Cour supérieure; Edouard Tellier, juge des sessions de la paix; le docteur J.-W. Robidoux, député provincial de Richelieu; René Poliquin, maire de la ville de Sorel; Ocas Cousineau, promoteur; Lucien Lachapelle, industriel; et Edouard Simard, industriel.

Le cortège
Dans le cortège, on remarquait: MM. Adélard Godbout, chef du parti libéral et la province; Ernest Bertrand, Alphonse Fournier, ministres fédéraux Onésime Gagnon, Antonio Barrette, Paul Beaulieu, Antonio Elie, qui représentaient M. Maurice-L. Duplessis et le gouvernement de la province de Québec; les juges Arthur Truhan, Philippe Demers, Joseph Armand, MM. Victor Lévesque, J.-L. Perron, N. Poirier, J.-P. Cartier, P.-A. Champoux, H. Duval, J.-M. Drapeau, E. Fournier, Alfred Legault, M. Saint-Martin, Charles Arpin, T.-D. Bouchard, MM. A. Matton, A. Gobeil, M. Crépeau, G. Lambert, tous échevins de Sorel; P.-G. Gagnon, L. Robidoux, Jos. Crété, O. Raymond, Jean Perron, A. Bélanger, Roger Langlois, F. Carbonneau, I.-P. Poirier, R. Carpentier, Maurice Coulombe, Léol. Leclerc, J. Goulet, Elzéar Cournoyer, O. Lavalée, Lucien Pontier, M. Mandeville, Gérard Cardin, L. Barrette, le docteur J.-M. Lessard, R.-H. Thibaut, A. Man-ger, L. Lessard, Hector Lalancette, P. P. Whitman, député, Arthur Simard, A. Cloutier, député, Raymond Dubé, B. Lebel, le docteur J.-J. Guertin, G. Dubreuil, J.-Emile Dubreuil, député, Eugène Croteau, G. Langevin, Arthur Mandeville, E. Gauthier, F. Gagné, Roch Pinard, député, H.-N. Biron, Gérard Delage, L. Leclerc, Germain Boche, P. De-meulle, Roland Boche.

MM. Eugène Lapointe, député; H. Robitaille, Philias Côté, député; W. Danseur, J.-F. Pouliot, député; P. Pélouquin, Azel-

ius Denis, député; P. Lavalée, Joseph Elie, P. Vidal, J.-J. Lavalée, Philippe Beaudin, C. Ferron, le sénateur C.-R. Saint-Pierre, le sénateur Fernand Falardeau, Mandeville, Joseph Fontaine, député; Paul Rhaume, A. Boucher, Stanislas Poulin, le docteur



Questions



et Réponses

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Q Qu'est-ce que l'Obligation d'épargne du Canada?

R L'Obligation d'épargne du Canada succède aux Obligations de la victoire et aux Certificats d'épargne de guerre. Elle est la promesse de votre pays de vous rembourser votre argent quand vous le voudrez, et de vous payer un bon taux d'intérêt.

Q Pourquoi offrir des Obligations d'épargne?

R Parce que, durant la guerre, des milliers de Canadiens ont pris l'habitude d'économiser au moyen des Obligations de la victoire et des Certificats d'épargne. Une enquête récente a révélé que 82% de ces personnes désirent continuer d'économiser par des moyens semblables.

Q Le gouvernement vend-il les Obligations d'épargne dans le seul but de se procurer de l'argent?

R Non. Le gouvernement peut emprunter autrement l'argent dont il a besoin. Le but principal des Obligations d'épargne, c'est d'offrir de nouveau un moyen commode d'épargner et de placer leur argent aux millions de Canadiens qui ont pris l'habitude d'économiser durant la guerre.

Q Quel montant d'Obligations d'épargne un particulier peut-il posséder? Pourquoi?

R Une personne peut en posséder jusqu'à concurrence de \$2,000. Et chaque membre d'une famille peut en détenir ce montant. Cette limite s'impose, vu le taux d'intérêt avantageux et le privilège d'encaissement sur demande.

Q Quel est le prix des Obligations d'épargne du Canada?

R 100%. C'est-à-dire qu'une obligation de \$100 se vend \$100, et ainsi de suite. Si une obligation n'est pas payée en entier le 15 novembre 1946, on ajoutera l'intérêt au prix d'achat.

Q Quelles sont les coupures des Obligations d'épargne du Canada?

R \$50, \$100, \$500 et \$1,000.

ENCAISSEMENT DES OBLIGATIONS

Q Combien de temps puis-je laisser mon argent dans les Obligations d'épargne?

R Jusqu'au 1er novembre 1956. Les Obligations porteront la date du 1er novembre 1946 et échèreront le 1er novembre 1956.

Q Puis-je encaisser mon Obligation avant le 1er novembre 1956?

R Oui. Toute succursale canadienne d'une banque à charte vous remboursera votre Obligation sur demande, au montant de sa valeur nominale, plus l'intérêt à 2 3/4%; vous n'avez qu'à établir votre identité.

Q Les Obligations d'épargne sont-elles cessables ou négociables?

R On peut les encaisser, mais on ne peut ni les céder ni les négocier. Autrement, un particulier pourrait en posséder plus que la limite établie.

Q Est-ce que le gouvernement pourrait retirer le privilège d'encaissement en tout temps?

R Non.

TAUX D'INTÉRÊT

Q Quel taux d'intérêt portent les Obligations d'épargne?

R 2 3/4%, payable annuellement les 1ers novembre de 1947 à 1956, au moyen de coupons qui seront encaissés sans frais à toute succursale canadienne d'une banque à charte.

Q Les coupons d'intérêt sont-ils enregistrés?

R Non. Ils sont payables au porteur.

ENREGISTREMENT—PROTECTION

Q Pourquoi doit-on enregistrer les Obligations d'épargne?

R L'enregistrement vous protège en cas de perte, de vol ou de destruction de vos obligations. C'est aussi le moyen le plus simple de s'assurer qu'aucun particulier n'en possède pour plus de \$2,000.

Q Les Obligations d'épargne peuvent-elles être enregistrées à n'importe quel nom?

R Elles peuvent l'être au nom d'un particulier seulement, majeur ou mineur, jusqu'à concurrence de la limite établie. L'enregistrement doit indiquer une adresse au Canada.

Q Est-ce qu'on peut encaisser une obligation enregistrée au nom d'un enfant?

R Oui. Les banques savent bien ce qu'il faut faire.

Q Puis-je disposer d'Obligations d'épargne enregistrées au nom d'une personne décédée?

R Oui. Les banques savent ce qu'il faut faire.

Q Mes Obligations d'épargne seront-elles remplacées en cas de perte, de vol ou de destruction?

R Oui. Cependant on doit garder ses Obligations d'épargne en lieu sûr, comme l'on fait pour d'autres valeurs importantes. Remplacer des Obligations prend quelque temps; il vaut mieux être prudent. En cas de perte, avertissez aussitôt la Banque du Canada, Ottawa. Donnez tous les détails, dites quelles coupures vous aviez et, si possible, mentionnez les numéros de séries. Les mêmes renseignements seront fournis à la police, s'il y a une perte ou vol.

OÙ, QUAND ET COMMENT ACHETER

Q Où puis-je acheter des Obligations d'épargne?

R A toute succursale d'une banque, ou chez un autre agent autorisé: courtier en valeurs, agent de change, société de fiducie ou de prêt, — ou au moyen du mode d'épargne sur le salaire, si votre patron vous l'offre.

Q Quand pourrai-je acheter des Obligations d'épargne?

R A partir du 15 octobre 1946. Elles seront en vente jusqu'au 2 novembre 1946 et le resteront jusqu'à la date que fixera le ministre des Finances.

Q Comment puis-je payer mes Obligations d'épargne?

R 1. Au comptant, au moment de l'achat.
2. Par versements mensuels à une banque, à une société de fiducie ou de prêt.
3. Au moyen de retenues sur votre paye, si votre patron vous offre le mode d'épargne sur le salaire.

Q Qu'est-ce que le mode officiel d'épargne mensuelle?

R Une banque ou une société de fiducie ou de prêt à votre choix achète des obligations en votre nom. Vous faites un versement initial de 5% (c'est-à-dire \$5 par Obligation de \$100). Vous payez le reste, y compris un petit montant d'intérêt, en onze mois par versements mensuels à la banque, à la société de fiducie ou de prêt. Si vous désirez payer le montant encore dû avant l'expiration des onze mois, vous pouvez le faire.

Q Qu'est-ce que le mode d'épargne sur le salaire?

R Grâce à ce mode d'épargne, vous confiez votre commande à votre patron. Et vous payez vos Obligations au moyen de retenues régulières sur votre salaire durant une période qui peut s'étendre sur douze mois. Vous payez 100% plus un peu d'intérêt. Dès que vous avez fait le dernier paiement, votre patron vous remet vos Obligations — avec le premier et tous les autres coupons d'intérêt.

Q Pourquoi dois-je payer l'intérêt quand j'achète par le mode officiel d'épargne mensuelle ou le mode d'épargne sur le salaire?

R Parce que le coupon payable le 1er novembre 1947 représente l'intérêt que reçoivent ceux qui ont payé leurs Obligations en entier avant le 15 novembre 1946. Si vous payez vos Obligations par versements, vous n'avez droit qu'à l'intérêt que rapportent vos paiements à partir du moment que vous les faites.

Q Qu'est-ce qui arrive si je ne puis continuer à faire mes versements selon le mode d'épargne mensuelle ou d'épargne sur le salaire?

R Si vous avez l'argent nécessaire, vous pouvez payer le montant dû et recevoir vos Obligations. Sinon, votre patron ou votre banque, votre société de fiducie ou de prêt, encaissera votre Obligation et vous remboursera vos versements.

8 sur 10 achèteront encore des Obligations

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

Cette page est publiée grâce au généreux concours des commanditaires suivants:

Aird & Son Limited

Manufacturiers de chaussures

916 est, rue Ontario

Canadian Car & Foundry Company Ltd

Montréal

La Fonderie de l'Islet Limitée

L'Islet Station, P.Q.

G.-A. Boulet Limitée

Manufacturiers de chaussures

Saint-Tite, P.Q.

Crédit Foncier Franco-Canadien

5 est, rue Saint-Jacques

Montréal

Sun Life Assurance Company of Canada

Montréal

Pour une Cour de famille dans la métropole

Le besoin est impérieux — La Cour du recorder et la Cour supérieure sont débordées et surchargées de causes matrimoniales — Arguments de Me A. Mathieu, c.r., du R. P. Guillemette, O.P.

La campagne pour l'obtention d'une Cour de famille à Montréal a repris hier à l'occasion d'une réunion intime de la Ligue du progrès civique. Quatre personnalités en vue de la métropole ont à nouveau prôné l'établissement d'une cour de relations domestiques; ils ont pris tour à tour la parole à l'issue du dîner: ce sont: Me Armand Mathieu, c.r., membre du conseil municipal et secrétaire honoraire de la Ligue du progrès civique; M. J.-Austin Murphy, c.r., membre du comité spécial formé par le conseil des Fédérations des œuvres de charité pour étudier le projet; M. J.-H. Robertson, c.r., membre de la Welfare Federation; et le R. P. Guillemette, O.P., directeur du Comité des œuvres de l'archidiocèse de Montréal.

Me Armand Mathieu, C.R.

"Durant le dernier demi-siècle, a dit Me Armand Mathieu, c.r., Montréal a grandi énormément dans tous les domaines. Dans le domaine de la justice, en particulier, Montréal a exigé une augmentation du nombre des cours de justice, et dans toutes les cours de nouveaux devoirs sont venus s'ajouter à ceux qui existaient déjà.

"La plus importante innovation a été l'établissement, déclare Me Mathieu, d'une cour des jeunes délinquants.

"Quelle que soit la valeur de l'œuvre de la Cour des jeunes délinquants, je crois, déclare l'orateur, après des années d'exercice, qu'elle n'est pas suffisante pour résoudre la complexité des problèmes sociaux de nos jours, et je dis que cette opinion est partagée par la majorité des membres du barreau, qui de jour en jour, voient la tragédie des foyers et des vies brisées.

La Cour du recorder en combrée

"Actuellement, poursuit Me Mathieu, le rôle de la Cour du recorder est encombré de causes entre mari et femme (l'an dernier, la Cour du recorder a envoyé 1475 lettres dans les affaires des relations domestiques seulement) et la Cour de police a entendu de nombreuses actions dans les cas de voies de fait, etc. Il est généralement admis, observe aussi le conférencier, que les juges de ces Cours remplissent leurs fonctions avec soin et jugement, mais il est aussi onéux que leur juridiction, dans certaines affaires civiles est très limitée.

La Cour supérieure surchargée

"De même, souligne Me Mathieu, la Cour supérieure, qui a juridiction exclusive dans les actions en séparation de corps et en nullité du mariage, est surchargée de causes. Ces causes, explique le conférencier, affectant les relations de la famille et les troubles domestiques, sont plus importantes que les autres causes, remplissant le rôle de la Cour, parce qu'elles affectent la vie de famille.

Foyers brisés, jeune vie brisée

"Comme les dossiers de la Cour des jeunes délinquants le démontrent, souligne Me Mathieu, des foyers brisés veulent trop souvent dire de jeunes vies brisées.

Cette cour de famille

"Cette cour de juridiction, dit Me Mathieu, aurait pour fonction d'assigner l'autre partie en cause, sans délai; d'aviser les deux parties de leurs responsabilités devant la loi; d'aviser les époux de leurs devoirs vis-à-vis l'un de l'autre; de leur rappeler leurs devoirs envers leurs enfants et les conséquences de leur décision sur leur avenir, et celui de leurs enfants; fixer et percevoir le montant de la pension alimentaire à être payée par le mari; ordonner aux officiers de surveillance de faire enquête dans chaque cas, et de faire rapport directement au juge qui avisera les époux en conséquence.

"Une pareille cour de famille, dit Me Mathieu, existe dans d'autres pays; à Philadelphie, la cour de famille a aidé 16,000 familles l'an dernier, à résoudre leurs problèmes domestiques. Une pareille cour existe dans la province de l'Ontario, à Toronto.

Le R. P. Guillemette, O.P.

Le R. P. André-Marie Guillemette, O.P., directeur du Conseil des œuvres de l'archidiocèse s'est dit heureux de pouvoir rappeler à l'opinion publique que Montréal avait besoin d'une cour de relations domestiques. "J'y vois, dit-il, des avantages pour l'administration de la justice, plus rapide et plus efficace, pour les membres du barreau un soulagement et une aide pour mieux servir leurs clients et surtout pour les familles en difficultés qui ont besoin d'aide extérieure, un système plus humain, respectant mieux la sainteté et l'intimité de la vie familiale et préservant mieux les enfants des menages ainsi affectés des disgrâces que le système actuel leur impose quelquefois.

"Après plusieurs sociologues au courant du problème, je répète que la prédominance doit être donnée au traitement social de ces cas matrimoniaux troubles plutôt qu'au traitement légal; l'expérience faite ailleurs nous le prouve par des statistiques concluantes.

"Si nous avions une cour, continue le P. Guillemette, où les époux pourraient aller étudier leurs problèmes, en collaboration avec des techniciens qui veulent les aider, le nombre des séparations diminuerait considérablement.

"Il nous faudrait, conclut le P. Guillemette, un organisme qui compléterait les ressources dont nous disposons aujourd'hui dans nos œuvres d'assistance familiale, un organisme qui serait un intermédiaire entre les moyens légaux pour obtenir une séparation et le travail de nos œuvres privées d'assistance familiale, organisme qui serait en même temps revêtu d'une certaine autorité, où les cas pourraient être cités, où les demandes de refus de pourvoir comparaitraient aussi. Cet organisme, ajoute le R. P. Guillemette, traiterait les familles comme des malades à guérir, en employant tous les moyens utiles et n'abandonnerait la partie que lorsque l'amputation s'avérerait la seule méthode possible, mais essaierait d'abord tous les moyens de persuasion et d'assistance sociale avant de passer à ce moyen radical de la séparation.

Le R. P. Guillemette dit ensuite les qualités du juge appelé à présider une pareille cour de famille. En plus de vastes et profondes connaissances juridiques, le juge doit avoir les qualités suivantes: un amour de son prochain, le sens humain d'interprétation des actes; la connaissance des ressources sociales de sa communauté, etc.

Deux autres orateurs ont aussi pris la parole pour appuyer ce projet; nous les avons mentionnés plus haut: Me J. Austin Murphy, c.r. et Me J.-H. Robertson, c.r.

Me Armand Mathieu nous apprendait à la fin de la réunion d'hier, qu'il avait reçu deux lettres d'approbation, l'une de Mgr Albert Valois, P.A., V.G., directeur diocésain de l'Action catholique, et l'autre de Mgr Philippe Perrier, P.A., V.G., l'encourageant à poursuivre sa campagne pour l'établissement d'une cour de famille et le félicitant du travail accompli jusqu'ici.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous à la librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est.

L'établissement de bibliothèques sociales

Québec, 25 (D.N.C.) — L'établissement de bibliothèques sociales par les institutions religieuses a été suggéré par M. l'abbé Charles-Omer Garant, à l'issue des journées sociales, qui ont eu lieu cette année à la salle des promotions de l'Université Laval, sous les auspices de l'association patronale des services hospitaliers.

Cette dernière séance était sous la présidence du R. P. G.-H. Lévesque, O.P., doyen de la faculté des sciences sociales. L'orateur principal, M. l'abbé Roland Frigon, aumônier des Syndicats catholiques de St-Hyacinthe, parla de la tâche qui reste à accomplir "pour réaliser pleinement l'idéal social chrétien". Les moyens pour atteindre ce but ont été clairement indiqués, dit-il, dans la 4^e partie de la lettre collective de Nosseigneurs les Evêques sur les problèmes sociaux.

Le maire Houde à la veillée d'armes H.E.C.

Le maire de Montréal, M. Camilien Houde, sera l'invité d'honneur à la veillée d'armes qui groupera ce soir au Cercle Universitaire de Montréal, plusieurs centaines de licenciés de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales. M. Houde prononcera une allocution de bienvenue.

Cette réunion amicale précédera la journée d'étude de l'Association des licenciés H.E.C., laquelle aura lieu demain, à l'hôtel Windsor.

Les Carabiniers du Mont-Royal, de Radio-Carabin, feront les frais du programme artistique.

M. Roland Philie, L.S.C., président de l'association, prendra la parole au cours de la soirée. Si l'on en juge par le grand nombre d'adhésions recueillies jusqu'ici, ces nouvelles assises attireront de nombreux H.E.C. de l'extérieur et ne peuvent manquer de remporter un éclatant succès.

Le mouvement coopératif, un élément de salut

Québec, 25 (D.N.C.) — "Le mouvement coopératif sous toutes ses formes sera pour nous un élément de salut, un facteur de cohésion et d'entente, ses progrès ne sont pas plus difficiles ici qu'ailleurs, mais il importe de créer un état d'esprit,

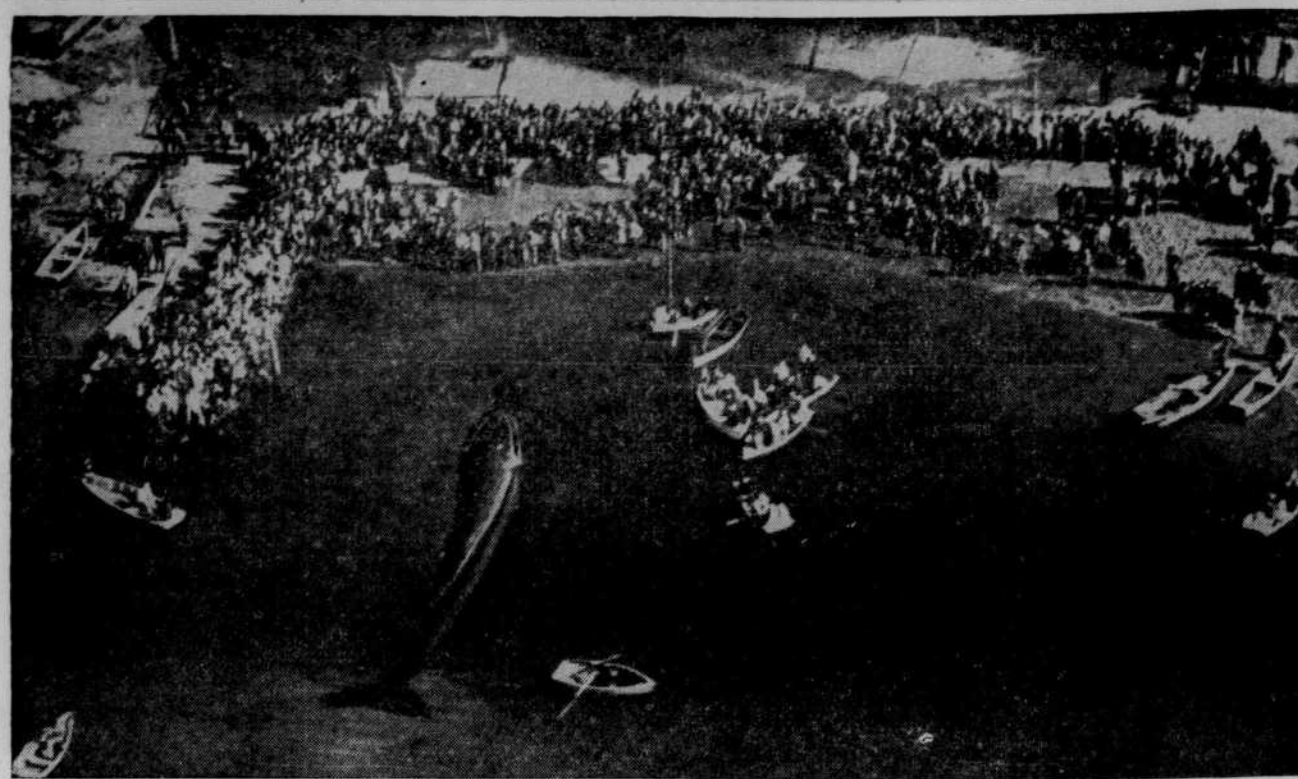
un cadre, afin de grouper des coopérateurs convaincus". Ces remarques de M. Rodolphe Laplante, président général de la société St-Jean-Baptiste, ont fait le point d'un grand forum sur la coopération, le premier à Québec, présidé par M. Philippe Methe, L.C., en la salle paroissiale de St-Cœur de Marie, et dont l'animateur était Me Lucien Darveau, avocat. Des coopérateurs y ont reçu un diplôme.

Ration des liqueurs augmentée en Ontario

Toronto, 25 (C.P.) — On a annoncé, tard hier, que l'on avait porté la ration des boissons alcooliques, au premier novembre prochain, à 2 bouteilles de 26 onces,

par deux semaines, mais que les amateurs de scotch devront se contenter d'une bouteille par mois.

M. W.H. Griesinger, commissaire des liqueurs, a annoncé la nouvelle, après que l'on eût réglé la grève qui durait depuis 3 mois au Brunner Mould's Plant, Amherstburg, Ont., la seule usine productrice de poudre de soude, élément essentiel dans la fabrication des bouteilles.



Les écoliers ont eu une journée de congé pour aller examiner de près cette baleine qui s'est échouée sur la grève de Huntingdon, N.-Y. L'animal mesure 62 pieds de long. Des gardes-côtes américains ont tenté de l'amener au large, mais la baleine a rendu le dernier soupir.

"Il est encore temps!"

Montreal Power et le Gouvernement

Le rapport du Comité des actionnaires de la Montreal Light Heat & Power Consolidated vient de mettre à jour une lamentable insuffisance de principes moraux de la part du gouvernement de Québec. L'on sait que les actionnaires de cette compagnie sont, depuis quelques temps, en pourparlers avec les autorités provinciales au sujet de la compensation à obtenir pour les propriétés de Montreal Power, expropriées depuis deux ans et demi.

Les rapports indiquent sans équivoque que le gouvernement provincial poursuit une politique expectante dans le but d'avoir raison de la patience d'un groupe d'actionnaires qui furent arbitrairement privés de la majeure partie de leurs biens résiduels et d'une part considérable de la productivité financière de leurs avoirs. Le fait que la "saisie" des biens de la M.L.H. & P. Cons. ait été exécutée par une administration précédente n'exuse en rien la ligne de conduite poursuivie par le gouvernement Duplessis en ce qui touche la compensation offerte.

Après avoir vertement pris à partie son prédécesseur pour la façon cavalière dont il s'était emparé des biens de la grande entreprise montrealaise de service public, l'administration Duplessis, si elle avait agi en conformité avec les principes qu'elle affiche, aurait dû faire son possible pour assurer aux actionnaires une compensation proportionnée à la valeur des actions et à la productivité financière des biens expropriés.

Toutefois, il n'en fut pas ainsi. Conçue comme tremplin politique par un gouvernement, l'expropriation de Montreal Power fut effectuée comme manœuvre politique par son successeur. Ni l'un ni l'autre ne sembla s'intéresser aux droits de propriété de l'individu ni se soucier de toute une foule de petits actionnaires, au sein de la compagnie, qui étaient consommateurs-actionnaires depuis longtemps et qui croyaient avoir fait un placement de tout repos.

Le rapport du Comité des mandataires démontre que la Commission Hydroélectrique de Québec, appuyée par l'administration provin-

cial, est disposée à payer, pour les biens de Montreal Power, un peu plus de la moitié de l'évaluation établie par des commissaires-priseurs retenus par la compagnie—ou, au lieu d'un règlement en espèces, une sorte de rente rachetable qui rapporterait aux actionnaires seulement deux-tiers de ce qu'ils recevaient avant l'expropriation—soit un peu plus de la moitié du bénéfice net que réalise Hydro-Québec par suite de l'exploitation des biens expropriés.

Le rapport relève qu'au cours des discussions, le premier ministre Duplessis fit valoir l'argument ronflant que lui et son gouvernement étaient gardiens des droits du peuple de la Province. C'est là un objectif digne d'éloges mais l'ombre au tableau est de savoir si Monsieur Duplessis et ses collègues ont interprété à bon escient les volontés du peuple—ou même si les dites volontés sont entrées en ligne de compte. Nous doutons fort qu'il puisse exister une minorité importante de citoyens du Québec qui soient prêts à applaudir leur gouvernement pour avoir arbitrairement abusé d'un groupe de concitoyens—comme c'est le cas dans l'expropriation de Montreal Power.

Jusqu'à présent, le gouvernement travailliste de Grande-Bretagne, dans son programme d'étatisation, a respecté les droits de l'individu et de la propriété privée; il a offert des dédommagements raisonnables aux intéressés. Le gouvernement Duplessis pourrait avantageusement suivre cet exemple. Même les communistes de Moscou, dans le règlement de l'expropriation des mines de nickel de Petsamo, font honte au gouvernement provincial.

L'affaire de Montreal Power a déjà beaucoup nui au crédit de la Province de Québec et pourra lui faire encore plus de tort par la suite. D'un autre côté, beaucoup de ce qui a été fait peut être défait si le gouvernement provincial le veut bien. L'occasion lui est donnée de revenir sur sa décision arbitraire. Il est encore temps—bientôt il sera trop tard!

Traduction d'un éditorial paru récemment dans le "Financial Times" de Montréal.

Les injustices dont sont victimes les actionnaires de la Montreal Light Heat & Power Consolidated, aux mains de la Commission Hydroélectrique, donnent à la province de Québec une publicité défavorable qui compromet sa bonne renommée et qui finira par porter un grave préjudice à sa réputation de solvabilité.

Le présent éditorial, tiré du "Financial Times" de

Montréal, donne l'exposé des faits avec précision et conviction. Ce journal n'est pas le seul à penser ainsi.

Chaque fois que de pareils articles paraissent dans la presse, ils portent un nouveau coup à la réputation du Québec.

Il est encore temps de faire une offre équitable pour les biens de la Montreal Light Heat & Power Consolidated.

Cette annonce est publiée par la

MONTREAL LIGHT, HEAT AND POWER CONSOLIDATED
dans l'intérêt de ses 30,000 actionnaires.

Nouveauté de Paris
Un crime sous le Directoire
par HENRY BORDEAUX.
de l'Académie Française
Histoire d'amour où l'auteur déploie son talent de romancier, de conteur et ses connaissances historiques.
Ouvrage puissant qui met en scène des personnages célèbres de l'Histoire.
Volume de 376 pages.
Au complet: \$1.50
Par la poste: \$1.60
SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"



J. Bouchard, 72 ans, est encore le vendeur étoile d'Obligations d'Épargne du Canada, dans le district de Verdun cette année, où il bat la marche pour le nombre des ventes enregistrées jusqu'à date. M. Bouchard qui est un des vendeurs réguliers des compagnies d'emprunt depuis la deuxième campagne, s'est depuis lors toujours classé bon premier tenant tête par une forte marge au plus proche concurrent de son district. Il a décroché, depuis le début, tous les prix et trophées offerts aux meilleurs vendeurs, et lors des deux dernières campagnes, il remporta la palme pour le nombre de ventes dans l'île de Montréal, en tenant facilement tête à un groupe impressionnant de vendeurs d'expérience.

Les évêques d'Allemagne parlent à leur peuple

Texte de leur dernière lettre collective — La mort du cardinal von Gallen — "Du fait de la guerre, la famille a reçu de sévères blessures" — Le national-socialisme et la famille — "En vérité, la famille souffre de milliers de blessures et traverse une crise douloureuse" — "Sauvez la famille"

Les droits de la famille — Vigoureux exposé de ce que l'Etat doit à la famille — La question de l'école — En face d'une époque nouvelle

On nous saura gré de publier le texte intégral de cette récente et très importante lettre collective des évêques allemands. — La traduction est de l'un de nos camarades, M. Louis Dubois.

Les archevêques et évêques d'Allemagne, réunis près du tombeau de saint Boniface, envoient au clergé et aux fidèles de leurs diocèses salut et bénédiction dans le Seigneur. Chers diocésains, Lors de notre réunion annuelle à Fulda, nous avons ressenti dans nos rangs un vide douloureux. C'est la mort du cardinal von Gallen, un des plus grands pasteurs de la patrie allemande. Dans l'histoire, il survit comme le grand évêque catholique, comme le champion intrépide de la Foi et des droits humains. Jusqu'à sa dernière heure il vivait entièrement les devoirs de sa charge épiscopale. Avant comme après son voyage à Rome, il s'employait tous les jours dans ses pensées et dans ses paroles à ces sollicitudes que, semaine après semaine, le Saint-Père, dans ses allocutions aux nouveaux mariés, exprimait ouvertement sur le mariage et la famille. Cette préoccupation du Saint-Père est aussi la préoccupation des évêques allemands.

Du fait de la guerre, la famille a reçu de sévères blessures. Le national-socialisme a, sans doute, encouragé la conclusion des mariages et a avantageusement favorisé les familles nombreuses, mais il ne pouvait satisfaire à la valeur propre de la famille. La famille, pour lui, n'était qu'un moyen en vue d'un but. A l'Etat elle devait fournir des enfants; l'Etat était tout, et sa fin propre, l'Etat s'était transformé en un monstre qui englobait les droits personnels de l'individu aussi bien que les droits de la famille, pourtant inaliénables et supérieurs à l'Etat.

En raison de sa conception matérialiste qui ne faisait aucune différence essentielle entre l'âme immortelle de l'homme, cette image du Dieu éternel, et les choses visibles, corporelles de ce monde, il ne pouvait éprouver de sentiment pas plus pour la valeur des individus que pour celle de la communauté qui est à leur origine: la famille. Bien plutôt il devait nécessairement aboutir au collectivisme qui ne reconnaît qu'une chose: le maintien et l'avancement du tout, de l'espèce, de l'Etat. Pour cette raison il favorisait la dissolution des mariages qui, selon les apparences, étaient impropres à procurer une saine postérité; pour la même raison il tentait de mettre la maternité en dehors du mariage sur le même plan que la maternité légitime, aussi bien pour ce qui concerne l'assistance matérielle qu'au point de vue de l'existence générale. Il empiétait, en matière d'éducation, sur les droits de la famille et s'en appropriait la presque totalité. De là l'envoi des enfants sur les terres, les évacuations forcées, les différentes sortes de camps de la jeunesse, l'école d'Etat unique d'où le cru, effrayant, était enlevé et la suppression des écoles privées; de là également l'enlèvement, prétendant volontaire, en réalité arbitraire, dans la

communauté plus grande que représente l'Etat. La famille, par là, possède des droits inaliénables en face de l'Etat. Un premier droit: l'Etat doit reconnaître la famille comme un contrat entre deux êtres humains qui forment une communauté pour la vie. Il ne doit pas souffrir ni mettre sur un pied d'égalité avec le mariage légitime la simple vie en commun de deux êtres humains qui se conduisent comme s'ils étaient mariés. Il ne doit pas hâter la ruine de la famille, mais plutôt faire tout ce qui est en son pouvoir pour renforcer le lien matrimonial. Il ne doit pas permettre que dans la publicité, les écrits, le théâtre, la radio et le cinéma la fidélité conjugale soit l'objet de moqueries et de sarcasmes; bien au contraire il a le devoir d'appuyer tous les efforts qui ont pour but de promouvoir les vertus conjugales. Il doit stigmatiser comme tels tous les crimes contre la vie en germe et, il ne peut, sous aucun prétexte, prêter d'encouragement à la "mort blanche" ainsi nommée.

Un deuxième droit: La famille a droit à un encouragement. Celui-ci, par l'entremise des communes, doit fournir l'aide voulue pour que les familles trouvent une habitation convenant à des êtres humains et que le plus grand nombre possible d'entre elles puissent acquiescer en toute propriété. En nos jours surabondants d'habitants, la construction d'habitations est un pressant devoir. Alors que d'innombrables familles ont été chassées du sol natal, l'Etat devrait veiller à ce que le plus grand nombre de familles possible soient établies à demeure. A cet égard, l'Eglise elle-même est prête à apporter son concours.

L'Etat a le devoir d'appliquer une politique des salaires telle que le père soit en état de subvenir aux besoins de sa famille. Le père ne devrait pas plus que les jours de maladie de son épouse, être dépourvu de ce point de vue de sa famille, que son autorité soit mise en péril en sa propre maison. Les heures de travail devraient être établies de telle façon que le père puisse s'intéresser à l'éducation de ses enfants et que la mère ait la possibilité de rassembler les siens autour de la table familiale, au moins à l'un ou l'autre des repas; de la sorte, si la famille n'a pas la faculté de se tenir groupée pour gagner ses moyens de subsistance, que du moins, elle forme une communauté lors de l'usage et de la jouissance des biens acquis. La table des impôts doit être établie avec des égards particuliers pour le bien de la famille, et favoriser d'une façon toute spéciale la famille nombreuse qui rend des services si inestimables à la communauté, en sa qualité de pépinière d'enfants et centre d'éducation. Les secours sociaux ne doivent pas avoir le caractère d'une aide humiliante à des miséreux, ou d'une assistance de bienfaisance accordée sans amour. Que ces secours sauvegardent toujours la dignité des familles tombées, sans qu'il y ait faute de leur part, dans une pénible détresse et reconnaissent leurs droits justes et équitables à l'aide de l'Etat.

Un troisième droit: L'Etat doit reconnaître et protéger les droits des parents à l'éducation de leurs enfants. Celui qui a fait don de la vie à un enfant a aussi le premier droit et le premier devoir de le élever avec tout ce qui est nécessaire à la vie. D'où l'Etat doit accorder au père, en sa qualité de chef de la famille, une protection juridique toute particulière. Il doit protéger et renforcer l'autorité des parents sur leurs enfants et ne doit les desservir du soin de leurs enfants qu'en cas de déchéance grave ou de réelle incapacité. En ce qui concerne l'instruction des enfants, l'Etat doit reconnaître le droit premier des parents, même si l'école est une institution d'Etat. Il peut imposer l'école obligatoire, mais s'il lie cette obligation à l'imposition d'une école ou d'une doctrine, c'est là, alors, une dépossession insupportable des droits des parents. Il doit organiser l'école en conformité, particulièrement au point de vue religieux, avec la volonté des parents. Partout où, fût-ce cette année, fût-ce auparavant, une consultation des parents a été organisée, les parents catholiques, à une majorité écrasante, ont toujours exigé l'école primaire catholique. Ils veulent cette véritable école d'unité où les enfants, les parents et le personnel enseignant sont vraiment un dans leur conception du monde et dans leur foi; où le cours d'instruction religieuse n'existe pas simplement comme tel, mais où la foi ouvertement professée forme le fondement de l'éducation générale et de l'instruction; où l'ensemble des forces éducatrices de notre sainte foi, son histoire, sa liturgie, ses usages, déploient toute leur influence et où le maître, la maîtresse peuvent donner aux enfants le meilleur d'eux-mêmes et leur communiquer leurs convictions religieuses. Les parents catholiques ne sont pas consentants à se laisser déposséder, en matière d'éducation, des droits qu'ils tiennent de la nature, ni à permettre que leur volonté d'éducateurs soit violente par des majorités parlant

mentaires. L'idéal scolaire, surtout pour l'école primaire, en plein accord avec les enseignements de notre sainte Eglise, c'est l'école organisée confessionnellement, l'école catholique. Dans cette conception, évêques et parents catholiques sont étroitement unis. Les questions que nous avons débattues: Reconnaissance juridique de la famille et de l'autorité des parents, indissolubilité du mariage, protection des vertus conjugales au sein de l'opinion publique, politique des impôts, des salaires et de l'habitation qui tiennent compte de la famille, droit des parents à l'éducation des enfants, organisation de l'école selon la conception catholique du monde, ces questions jouent, très prochainement, un grand rôle dans les Parlements. C'est pourquoi la famille chrétienne ne peut aucunement rester indifférente lors des élections aux corps politiques. C'est une affaire de conscience, pour des chrétiens, hommes et femmes, que de participer aux élections.

Chers diocésains!! Une nouvelle époque s'annonce. Des années de dur travail et de pénibles privations se présentent devant nous. Puisse la bonté de Dieu nous accorder la guérison et le réconfort de la famille et par là, la condition la plus indispensable pour une nouvelle ascension. (La fin demain)

Sept morts dans une collision
Bay City, Mich., 25. (A.P.) — Sept personnes, dont cinq d'une même famille, ont été blessées mortellement ici mercredi lorsqu'une automobile a heurté un camion pour ensuite se lancer dans la trajectoire d'une autre automobile.

Seul le conducteur du camion a échappé à la mort. Deux personnes ont été tuées instantanément, une autre est morte en route vers l'hôpital et quatre autres ont succombé plus tard. Les victimes sont M. Clarence A. Powell, 37 ans, de Flint, Mich., sa fille, Joan, 4 ans, son fils, Carl, 4 ans, Cecil Powell, 35 ans, frère de Clarence, Mme Florence Powell, 61 ans, mère, Leslie S. Snodgrass, 19 ans, de Mont-Morris, et Carl Anderson, 58 ans, du même endroit.

L'empoisonnement, l'oeuvre d'un maniaque?
La Sûreté municipale et les autorités du département de la santé continuent aujourd'hui leur enquête sur l'empoisonnement de quelque 350 personnes, dans la partie est de Montréal. On sait que cet empoisonnement a été causé par l'arsenic trouvé dans du pain.

Hier, la police a visité une boulangerie de l'est de la ville, a examiné les ustensiles, les camions et même les magasins où cette boulangerie livre du pain, et aucune trace du poison n'a été trouvée. Il apparaît, selon les constatations faites, que le pain empoisonné proviendrait d'une seule fournaise. C'est ce qui porte les autorités concernées à croire que cette triste affaire est l'oeuvre d'un criminel ou d'un maniaque.

L'OEIL
SOMMAIRE D'OCTOBRE 1946
Editorial: "Vessies et Lanterne", par Léon BOUSSARD.
Couronnement de la statue de Notre-Dame de Fatima au Portugal.
Miss Mina Moore — Edmond Rostand, par Edouard FABRE-SURVEYER.
Ce que M. Rouget avait prévu est arrivé, par Alfred AYOTTE.
Poker d'Asie, Casse-tête chinois, par Jacques CORBIGNY.
Echos politiques: Québec, par JUSTIN; Ottawa, par J.-P. LORTIE.
Notre couverture: Berthe Demers, jeune artiste de Montréal, par Marie-Jeanne PATRY.
La loi aux lettres: Qu'est devenu le Komintern? par P.-René BELLEAU.
Créon ou la justice parisienne en France, par Louis ROCHER.
ROMAN COMPLET — L'étrange Odyssée de Jean Chevalon, par Charles LE GOFFIC, de l'Académie Française.
Chronologie: Main tendue ou poing fermé, par René de ROUVOLY.
Cinéma: La renaissance du film français, par Lorenzo COTE.
Coup d'oeil aux livres: Une opinion sur Léon Daudet, par Kleber HAEDENS.
Une page de l'Espagne (XXV), par Manolo DEL VAYO, S.A.
Lettre de Paris: Un Français revient du Canada: Jean-Albert Sorel, par Jacqueline LIGNOT.
Amour: Mon bonheur, c'est mon mari: par CHRISTIANE.
Délites: Avec ce "fameux" gibier, faites les délices de toute la famille, par MAMIE.
Et Modes: Marcel Martel, couturier canadien, ses derniers édils et ses récentes créations, par JEAN-LOUIS.
Foyer: Aujourd'hui, c'est moi qui broche, par MARIE.
Au comptoir: \$0.15
Par la poste: \$0.18
SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"



Congrès patronal
M. E. L. SCHUMACHER, gérant général de l'American Optical Co. de Southbridge, Mass., qui sera le conférencier invité au déjeuner-causette du deuxième congrès patronal que l'Association professionnelle des Industriels tiendra à l'hôtel Windsor le 5 novembre. M. Schumacher a intitulé sa causerie: "Methods of Building in Industry".

Les communistes sont toujours prêts à crier au fascisme, dit M. Attlee
Brighton, Angl., 25. (C.P.) — Le premier ministre Clement Attlee a attaqué hier le "point de vue soviétique", disant qu'une certaine motion présentée ici, au Congrès annuel des unions de métiers, "est remplie de cette sorte de fausse représentation à laquelle nous ont habitués les membres du parti communiste, leurs dupes et leurs collaborateurs".

Précisant ce qu'il voulait dire par le "point de vue soviétique", M. Attlee a dit au congrès: "Partout où les communistes ne réussissent pas, et si justes que soient les conditions qu'on leur fasse, ils crient au fascisme."

Banquet aux huitres des anciens de St-Laurent
Les anciens de Saint-Laurent ont leur grand banquet aux huitres annuel lundi soir, 28 octobre, à 8 heures, dans la grande salle du collège. Tous les anciens sont invités avec leurs amis.

Le centenaire du collège de Saint-Laurent
Les comités régionaux de la région de Chicoutimi et du Lac-Saint-Jean, en vue de la célébration du centenaire du collège de Saint-Laurent, viennent d'être formés.

Le comité général des fêtes, composé du R. P. Emile Deguire et de M. Henri Groulx, présidents conjoints; des RR. PP. L. Lapalme, Guillaume Bruneau et Paul Leduc, s'est rendu d'abord à Chicoutimi pour rencontrer un bon groupe d'anciens élèves. Voici les noms de ceux qui ont été choisis pour faire partie du comité de cette ville: M. M. Tremblay, président, MM. R. Grevier et Dr Gilles Tremblay, vice-présidents; M. Laquerre, secrétaire; Henri Tremblay, publiciste; J. Duperré et H.-L. Boily, propagandistes; L. Rivier, Gaston Tremblay et P.-E. Pelletier, conseillers.

Condamnation d'un Allemand pour le meurtre d'un Canadien
Brunswick, Allemagne, 25. (C.P., par câble) — Frederick Kramer, ancien lieutenant de la police allemande, a été déclaré coupable, par un tribunal militaire, du meurtre d'un lieutenant d'aviation canadien, commis en juillet 1944, et condamné à être fusillé.

Kramer a protesté de son innocence, disant qu'il avait rencontré l'aviateur sur une route après que ce dernier se fût tiré indemne de la chute d'un avion Lancaster, et qu'il avait fait feu sur lui comme il tentait de s'échapper.

Cet avion canadien était en mission au-dessus de l'Alsace, lorsqu'il fut abattu. Cinq hommes de l'équipage perdirent la vie, tandis que deux autres sortirent vivants de l'appareil. On n'a pas révélé le sort de l'autre survivant au cours du procès.

Kramer aurait tué le lieutenant canadien et l'aurait ensuite enterré dans un fossé.

32,826 passagers à Air-Canada
Winnipeg, 25. — M. W. F. English, vice-président d'Air-Canada, annonce qu'au cours du mois dernier les avions de sa compagnie ont transporté 32,826 passagers comparativement à 33,792 le mois précédent. Il a été transporté 187,376 livres de courrier comparativement à 195,065 en août et 89,118 livres de messageries comparativement à 74,678 le mois précédent. Le fait que septembre ne compte que trente jours expliquerait l'admission apparente.

Un centre paroissial à Saint-Sauveur
Québec, 25 (D.N.C.) — La cité a approuvé en principe un projet de \$238,000 pour l'établissement d'un centre paroissial, à St-Sauveur. Ce centre, qui sera sous la direction des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, s'élèvera sur l'emplacement de l'ancienne halle St-Pierre.

Achetez vos OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA à notre succursale la plus proche!

● Il est facile d'acheter des Obligations d'Épargne du Canada à n'importe quelle succursale de la Banque Canadienne de Commerce.

Achetez des OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA — votre meilleur placement — au comptant — selon un plan d'épargne mensuelle — ou à d'autres conditions qui vous agréent.

Encaissables à leur pleine valeur (plus l'intérêt couru) et à tout moment.

Coupons: \$50, \$100, \$500, \$1,000.

La BANQUE CANADIENNE de COMMERCE

La Banque effectuera la livraison des Obligations le 15 octobre ou par la suite, aussitôt que, le plein paiement en aura été fait.

"Avez-vous fait l'essai d'une Turret dernièrement?"

CIGARETTES Turret

LA MAISON de la SOURCE BLANCHE

Roman euscarien, par Pierre Alciette

Feuilleton du "Devoir"

LA MAISON de la SOURCE BLANCHE

Roman euscarien, par Pierre Alciette

24. (Suite)

Mais la pensée lui revenait brusquement de la résistance de son iné, il écarta, violent, à la colère ang, dans une lourde montée de sang, enfiévré de nouveau sa tête, l'ignif! Le diable avait donc pris possession de ce fils qui ne voulait pas comprendre ce qu'on doit aux parents et à sa maison!

Et, tapant du poing sur le banc de bois où il était assis, il pouvait partir, ce mauvais garç, il pouvait aller retrouver son aïeul! Comme la tante Marie-Baptiste, il irait voir si le pain a meilleur goût à l'étranger que chez soi. "Atzerri-Ot-

rait les semailles. Le bon Dieu n'envoie jamais tous les malheurs à la fois. Il lui laisserait la santé le temps qu'il faudrait.

Le visage très rouge, la voix tonitruante, des jurons, de grands gestes soulignant ses paroles, il s'était levé et marchait à travers la cuisine, semblant vouloir donner la réplique au vent qui hurlait derrière les carreaux.

Debout, Dominica et le séminariste le regardaient, sans oser intervenir, avec la même expression d'angoisse. Le nagusia allait-il s'écrouler tout à coup devant eux comme une masse?

Sancho Etcheogoty ne s'écroula pas. Ayant bien exhalé sa colère: — Donne-moi un verre de vin, demanda-t-il à sa femme. J'ai soif.

Puis, le verre vidé d'une rasade et posé sur la table avec force: — Qu'on se le dise, conclut-il: Miguel peut faire comme bon lui plaira. Moi, je ne veux plus entendre parler de rien.

Et, jugeant que la pluie avait presque cessé, bien qu'elle continuât de ruisseler sur les vitres, il alla, une serpillière en capuchon sur

sa tête, vers le champ de maïs dont on voyait de la fenêtre les tiges tronquées, lourdes de grains, se pencher vers le sol, comme offertes à la récolte.

Deux jours plus tard, Agosti partait pour le Séminaire. Il sentait l'orage amoncelé autour de sa maison. Jamais départ ne lui fut si pénible. Il en oubliait les palombes et ses chers appeaux envolés.

CHAPITRE IX
Miguel tourna lentement la clé dans la serrure; son sac de toile brune posé à même le sol de terre battue, son makhila suspendu au poignet, il agissait à tâtons.

Tout à l'heure, dans sa chambre, il avait revêtu son vêtement et ses souliers neufs puis entassé pêle-mêle un peu de linge, sa veste et son pantalon de travail, quelques paires d'espadrilles, son chapelet de première communion aussi et même, détaché du mur, le petit cadre où souriaient, en habits de noces, son père et sa mère.

Son argent, il le tenait dans une enveloppe épinglée à sa chemise. Une petite liasse de billets, amassés sou-

à son, comme il avait vu faire chez lui.

Les volets ouverts, un rayon de lune éclairait la pièce tandis qu'il faisait ainsi ses préparatifs. L'obscurité, dans l'eskarasa, était en partie, Miguel avait bien, comme toujours, un briquet en poche. Mais pas plus ici que là-haut il n'osait faire de lumière. Sans doute eût-il suffi d'un méchant rais glissant sous la porte des parents pour donner l'éveil à sa mère. Avait-elle seulement dormi, la pauvre mère, après les mots, si lourds de menaces, échappés le soir entre le père et le fils?

Miguel la revoyait, debout près de la table, les mains jointes, immobile et silencieuse, mais ses regards allant, pleins de supplications de l'un à l'autre des deux hommes, brusquement dressés en ennemis.

Durs instants! Quelques jours plus tôt, Agosti, sur le point de partir pour le Séminaire, avait averti son aîné: — Le consentement de papa tu ne l'auras pas.

Et depuis:

"Il faut en finir", ne cessait de se répéter Miguel.

Cependant, il restait lâche devant une discussion dont il savait d'avance l'inutilité. Il n'avait pas fait, lui moins qu'une lettre d'Amalia pour le décider.

"Je ne veux pas moisir comme ça indéfiniment dans l'incertitude, écrivait-elle à peu près dans sa langue euskarienne. Je te l'ai dit: tu n'as qu'à venir chez nous si ton père te fait des ennuis. On l'attend ici pour la nocce et on t'y recevra, j'en suis sûr. Sans quoi je finirai par croire que tu ne m'aimes pas."

"Je parlerai ce soir", avait décidé Miguel sur l'heure. Oh! cela n'avait pas été long.

— Tu ne veux pas entendre raison, s'était emporté aussitôt, le maître d'Uluri-Churri. Va donc la rejoindre, ton Amalia, si tu l'oses. Et Miguel, dans une prompte réplique: — Vous ne me le direz pas deux fois.

L'orgueil s'en mêlant, il quittait la maison.

Toute la nuit il avait ressasse des idées de révolte. Il s'en allait tandis qu'elles continuaient de bouillonner dans son cerveau, décapant les forces mauvaises. Non pas demain, ni plus tard, tout de suite, avant le jour.

Il souleva le loquet avec d'infinies précautions, ouvrit la porte. Elle n'allait pas grincer, au moins? Ses gonds étaient si vieux et rouillés...

La porte ne grinça pas, mais Miguel avait heurté le bois, du bout de son makhila, il y eut un bruit sourd qui résonna dans ses oreilles comme un coup de mine. Quelques secondes, il écouta le cœur battant, tremblant, d'entendre glisser le long de l'escalier, un pas léger qu'il connaissait bien. Puis, rien ne venant troubler le silence, il se gourmanda: Ah! ça! était-il donc devenu douillet comme une femme?

Delors, il respira mieux. L'air lui envoyait au visage une caresse de glace. "C'est tout juste s'il n'a pas gelé", se dit-il. Peut-être même le pic d'Orhy avait-il déjà reçu, là-haut, son baptême de neige. Bah! c'était la saison. Les vieux le disent: "Trois tombées de neige sur les sommets avant la Saint-Martin, préparent une bonne terre pour les semailles de blé."

(à suivre)

Tendance légèrement plus ferme sur tous les marchés

BOURSE DE MONTREAL

Le total des ventes a été de 29,413 actions et de 78,044 actions minières, en comparaison de 36,300 actions et de 112,413 actions minières mercredi.

Valeurs	Haut	Bas	Vente	Haut	Bas	Vente
30 Acadia-Atl. A	21	21	21	350 Imp. Tobacco pfd.	20	20
35 Acad.-Atl. B	105	105	105	350 Nickel	30	30
35 Acad.-Atl. C	35	35	35	350 Paper	44	44
35 Acad.-Atl. D	174	174	174	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. E	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. F	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. G	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. H	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. I	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. J	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. K	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. L	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. M	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. N	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. O	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. P	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. Q	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. R	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. S	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. T	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. U	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. V	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. W	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. X	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. Y	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. Z	25	25	25	350 Steel	14	14

LE CURB DE MONTREAL

Cotes à la fermeture des cours le 24 oct.

Valeurs	Haut	Bas	Vente	Haut	Bas	Vente
30 Acadia-Atl. A	21	21	21	350 Imp. Tobacco pfd.	20	20
35 Acad.-Atl. B	105	105	105	350 Nickel	30	30
35 Acad.-Atl. C	35	35	35	350 Paper	44	44
35 Acad.-Atl. D	174	174	174	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. E	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. F	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. G	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. H	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. I	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. J	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. K	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. L	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. M	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. N	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. O	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. P	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. Q	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. R	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. S	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. T	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. U	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. V	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. W	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. X	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. Y	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. Z	25	25	25	350 Steel	14	14

BOURSE DE TORONTO

Fermeture des cours le 24 octobre

Valeurs	Haut	Bas	Vente	Haut	Bas	Vente
30 Acadia-Atl. A	21	21	21	350 Imp. Tobacco pfd.	20	20
35 Acad.-Atl. B	105	105	105	350 Nickel	30	30
35 Acad.-Atl. C	35	35	35	350 Paper	44	44
35 Acad.-Atl. D	174	174	174	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. E	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. F	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. G	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. H	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. I	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. J	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. K	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. L	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. M	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. N	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. O	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. P	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. Q	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. R	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. S	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. T	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. U	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. V	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. W	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. X	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. Y	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. Z	25	25	25	350 Steel	14	14

Les obligations

Valeurs	Haut	Bas	Vente	Haut	Bas	Vente
30 Acadia-Atl. A	21	21	21	350 Imp. Tobacco pfd.	20	20
35 Acad.-Atl. B	105	105	105	350 Nickel	30	30
35 Acad.-Atl. C	35	35	35	350 Paper	44	44
35 Acad.-Atl. D	174	174	174	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. E	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. F	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. G	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. H	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. I	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. J	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. K	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. L	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. M	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. N	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. O	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. P	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. Q	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. R	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. S	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. T	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. U	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. V	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. W	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. X	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. Y	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. Z	25	25	25	350 Steel	14	14

Hors-liste

Valeurs	Haut	Bas	Vente	Haut	Bas	Vente
30 Acadia-Atl. A	21	21	21	350 Imp. Tobacco pfd.	20	20
35 Acad.-Atl. B	105	105	105	350 Nickel	30	30
35 Acad.-Atl. C	35	35	35	350 Paper	44	44
35 Acad.-Atl. D	174	174	174	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. E	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. F	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. G	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. H	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. I	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. J	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. K	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. L	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. M	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. N	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. O	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. P	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. Q	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. R	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. S	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. T	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. U	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. V	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. W	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. X	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. Y	25	25	25	350 Steel	14	14
35 Acad.-Atl. Z	25	25	25	350 Steel	14	14

Reflets de la Bourse

Wall Street a affiché une meilleure tenue cet avant-midi et les cours paraissent plus soutenus qu'hier. Presque tous les groupes maintiennent la vigueur durant la première partie de la séance et en deuxième heure, la liste mobilière affichait une prédominance de gains sur les pertes. L'abolition des contrôles a stimulé quelque peu la demande pour certains titres, mais beaucoup de spéculateurs s'abstiennent de participer au marché en ce temps-ci à cause des menaces de grèves, et le fait que le consommateur semble montrer de la résistance en face de la hausse du coût de la vie, n'augure pas bien et assombrit quelque peu l'horizon économique.

Selon une nouvelle de la Presse Canadienne, un Comité ministériel serait en voie de formation, avec mission d'étudier les demandes faites par les ministères provinciaux au sujet de l'industrie minière qu'ils considèrent comme ne recevant pas un traitement équitable en étant traités sur le même pied que les autres au point de vue taxes corporatives, ils ont même demandé une enquête royale à ce sujet.

Le dollar canadien était inchangé à un escompte de 4% pour cent par rapport au dollar américain. La livre sterling a haussé de 1/2 de point à \$4.03 1/2.

Marion Rouvin Gold Mines rapporte que le puits a atteint une profondeur de 366 pieds et que les travaux à la troisième galerie sont terminés à l'exception du boilage.

M. R. Crowe-Swords, président de Santiago Mines, annonce que le trou de sondage vertical No. 1 qu'on est à pratiquer sur la mine Holland traverse rapidement la fracture et est rendu à une profondeur de 1,290 pieds. On espère atteindre à brève échéance la formation Pioneer.

Les dividendes payés par les compagnies canadiennes en octobre atteignent une valeur de \$24,992,268 contre \$22,837,957 durant le même mois l'an dernier, selon une compilation effectuée par la firme J.R. Timmins & Co., membres de la Bourse de Toronto.

Les ventes d'assurances-vie durant les 9 premiers mois de cette année se totalisent à \$865,347,000, selon une compilation effectuée par Life Insurance Agency Management Association et publiée par Canadian Life Insurance Officers Association. Pour notre province, les ventes s'élevaient à \$27,923,000 au cours de la même période. En septembre il a été vendu pour \$89,909,000 d'assurances-vie au Canada, ces chiffres comprenant \$23,967,000 pour le Québec.

Wright-Hargreaves Mines Limited rapporte un profit net de \$1,083,477 durant l'exercice financier terminé le 31 août, en regard de \$1,130,239 l'an dernier, soit l'équivalent de 19.7 cents par action contre 20.5 précédemment. La production a atteint une valeur de \$3,180,892 contre \$3,152,856 provenant de l'usage de 169,830 tonnes de minerai et de 159,710 tonnes antérieures. Le fonds de roulement s'établit à \$2,051,302 à comparer à \$2,765,413 en 1945.

Les actionnaires de Sangamo Co., Ltd. réunis en assemblée hier, ont approuvé à l'unanimité deux nouveaux règlements pour l'annulation des actions privilégiées de la compagnie, dont un a été émis en 1939, et le fractionnement des 50,000 actions ordinaires émises, en 200,000 actions. Les détenteurs des actions ordinaires recevront ainsi 4 nouvelles actions pour chacune des leurs.

National Distillers Corporation et ses filiales ont eu un profit net de \$25,768,566 durant les 9 mois terminés le 30 septembre en regard de \$9,079,709 antérieurement.

National Airlines, Inc., a eu un profit net de \$249,360 durant le trimestre terminé le 30 septembre, soit une hausse de 259.2% en regard de \$69,431 révisée durant la même période en 1945.

Profits accrus d'Américain Woollen Company

New-York, 25. — Durant les neuf mois terminés le 30 septembre, American Woollen Co. a eu un profit net de \$10,250,000, soit l'équivalent de \$6.05 l'action ordinaire, déduction faite de l'impôt et de la provision pour dépréciation, contre \$4,540,000 ou \$6.75 l'action en 1945.

Les ventes se sont élevées au total de \$122,700,000, contre \$127,900,000 l'an, et le bénéfice, avant déduction de l'impôt, s'établit à \$26,103,000, au lieu de \$17,720,000.

Le profit net du troisième trimestre se situe à \$5,775,000 et ressort à \$11.90 l'action, à comparer à \$10,890,000, \$11.90 l'action en 1945. Avant déduction de l'impôt, le profit s'établit à \$8,669,000, contre \$4,060,000 l'an dernier.

Au 1er octobre, la Compagnie avait en carnet pour \$100,000,000 de commandes, soit presque le double du chiffre de \$53,150,000 au 30 juin.

Le fonds de roulement de la compagnie est passé de \$64,280,000 au 30 juin 1946 à \$68,586,000 au 30 septembre.

Bourse de Montréal

Montréal, 25 (C.P.). — Durant la première partie de la séance aujourd'hui en place locale, les cours ont manifesté peu d'activité et le marché s'est comporté irrégulièrement. Toutefois de légères avances ont été enregistrées par International Paper, dans les papeteries ainsi que par Shawinigan Water & Power dans les services publics. Les pétroles et les métaux usuels ont marqué de modestes gains pour McGill-Frontenac et Asbestos, mais Donauona Paper, Brazilian Traction et Fairchild Aircraft ont accusé des pertes.

Dans le compartiment des mines d'or à bon marché, le calumet a regné au cours de la matinée. Formosa a enregistré une légère avance tandis que Goldvue manquait de vigueur.

Les changes

Ottawa, 25. (C.P.). — La Commission de contrôle du change étranger conserve les taux suivants pour le dollar américain: achat au pair et 1/2 pour cent de prime à la vente. La livre sterling cote en monnaie canadienne \$4.02 à l'achat et \$4.04 à la vente.

Nicolet vend à de bonnes conditions

Cette municipalité a adjugé \$160,000 de titres à 2 1/2-2 3/4-3% à un loyer moyen de 2.902%

La ville de Nicolet, qui n'était pas venue sur le marché des obligations depuis 1939, a vendu, lundi soir, une émission de \$160,000, les titres portant intérêt à 2 1/2-2 3/4-3% pour \$38,700 échéant jusqu'à 1956 inclusivement, à 2 3/4-3% pour \$51,800 échéant de 1957 à 1966, et à 3% pour \$69,500 échéant de 1967 à 1976 furent adjugés à la Caisse Populaire de Nicolet au prix de 99.80. La corporation payera un loyer moyen de 2.902% pour l'argent emprunté. L'emprunt servira pour près des deux tiers au rachat anticipé d'obligations en cours à 4 1/2-5% d'intérêt.

Nicolet avait fait sa finance précédente en novembre 1939 avec la vente de \$10,000 de titres à 4-4 1/2-5%, séries vingt ans, au pair.

Sept soumissions ont été envoyées pour la nouvelle émission par deux banques et sept maisons de placement. En voici la liste officielle:

Caisse Populaire de Nicolet (2 1/2-2 3/4-3 p.c.), 99.80; Oscar Dubé et Cie, Inc. et J.-E. Laflamme, Ltee (2 3/4-3 p.c.), 99.56; Banque Canadienne Nationale et Desjardins, Couture, Inc. (2 1/2-3 p.c.), 98.87; L.-G. Beaubien et Cie, Ltee (3 p.c.), 99.145; Crédit Interprovincial, Ltee et P.-E. Létourneau, Inc., 99.12; The Dominion Securities Corp. Ltd., 99.05; Savard, Hodgson et Cie, Inc., 99.04.

Les obligations portent la date du 1er septembre 1946 et elles peuvent être rachetées par anticipation. L'emprunt est contracté pour le rachat anticipé de \$92,000 d'obligations à 4 1/2-5% en cours et comportant une clause de remboursement avant l'échéance, ainsi que pour divers travaux app

La géographie urbaine de Montréal

Conférence de M. Raoul Blanchard, géographe de réputation internationale

M. Raoul Blanchard, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Grenoble et directeur de l'Institut de géographie alpine, présentait, hier soir, devant les membres de l'ACFAS et de la Société de géographie de Montréal une intéressante conférence publique sur "La géographie urbaine de Montréal".

M. Blanchard a parlé de la situation et du site géographique de Montréal; il a fait l'histoire de la ville et donné un aperçu général de l'état actuel de la métropole.

La situation géographique de Montréal est très claire et offre des avantages que tout le monde a remarqué des débuts.

Montréal est situé au confluent de quatre cours d'eau: le haut St-Laurent qui relie la ville avec les Grands-Lacs et l'Ouest, l'Outaouais vers le nord-ouest, le Richelieu qui ouvre une porte sur le lac Champlain et plus loin vers New-York, et enfin le Bas-Saint-Laurent, vers la mer. De cette façon, Montréal se trouve en relation avec la mer, le continent américain et le reste du Canada.

Le site de Montréal lui offre un autre avantage: la ville se trouve également au confluent de voies de terre. La plate-forme de Québec continue jusque dans l'Ontario et vers l'Ouest. Au sud, c'est celle de la mer (Champlain); et au nord-est, encore celle de Québec.

De par sa situation, Montréal était donc destiné à devenir une métropole; il n'a pas tardé à être un emporium des plus prospères.

Le site géographique de Montréal présente un troisième avantage: la présence de la plaine de Montréal. Montréal profite en effet de la grande richesse et de la fertilité de la plaine dont il est le centre. La plaine de Montréal est, dit le conférencier, la partie la plus fertile de la province; son climat est le plus favorable et le plus agréable. C'est là un avantage que possède Montréal sur Québec.

Situation et site

Les premiers Français qui se sont rendus jusque vers les régions du Montréal actuel, ou devaient-ils se fixer pour profiter de toute la situation? Ils pouvaient penser à Sorel, au confluent du Richelieu ou à Sainte-Anne de Bellevue, au confluent de l'Outaouais. Plus haut, le Sault Saint-Louis (les rapides Lachine) les arrêtaient. A cet endroit, le fleuve dégringole de 45 pieds; plus au nord, à la rivière des Prairies et à celle des Mille-Îles, la navigation est encore obstruée par les rapides. On est donc forcément ramené au fleuve.

A cause des rapides, les marchandises destinées au haut St-Laurent devaient obligatoirement être débarquées à Montréal. Montréal devenait donc une tête de pontage.

et pour que ce dernier fût plus court, il fallait établir la ville le plus près possible des rapides, c'est-à-dire à l'aval immédiat du saut.

Maintenant, sur quelle rive, la rive gauche ou la rive droite? On sait aujourd'hui que la ville a été établie sur la rive nord. On a donné comme raison que c'était pour séparer des Iroquois qui arrivaient du sud; mais M. Blanchard prouve le faux de cette hypothèse en déclarant que les Iroquois n'avaient pas peur de l'eau et qu'ils l'ont bien prouvé en infestant l'île tout au cours des soixante premières années.

La vraie raison, c'est que la rive sud n'était que boue, marécages, et qu'elle était toujours inondée.

Voilà pour le site général de Montréal. Le conférencier parle ensuite de la géographie interne de la ville. D'abord le trait le plus voyant: la montagne. C'est un ancien volcan dont la cheminée est remplie de matières durcies et la couronne extérieure formée de matières suffisamment dure pour résister à l'érosion. Le Mont-Royal est une colline résiduelle d'une altitude de 755 pieds.

La montagne n'a jamais joué un rôle important à Montréal. Nous lui devons les deux terrasses qui lui partent des pieds. La première qui se rend jusqu'à la rue Sherbrooke; elle est située à 140 pieds au-dessus du niveau de la mer; vers le nord elle devient plus large. En bas de la rue Sherbrooke, commence la deuxième terrasse qui varie de 70 à 80 pieds au-dessus du fleuve. Cette terrasse a été le berceau de la ville.

Cette basse terrasse a été défendue par un ruisseau, le ruisseau St-Martin, dont le lit est aujourd'hui situé sous la rue Craig et la place Viger. Il se rendait jusque vers le carré Chaboult. A cet endroit, il se joignait à un autre ruisseau qui se rendait aujourd'hui à l'emplacement voisin du canal Lachine, la rivière St-Pierre; elle se dirigeait vers le nord-ouest jusqu'à la rue William, à la Place Royale puis au port.

La languette formée par ces ruisseaux est élevée de 40 ou 50 pieds au-dessus du fleuve, donc à l'épreuve de l'inondation. Elle est étroite, étroite extrême, étroite de la voie d'eau et domine le Saint-Laurent. Autant de facteurs qui ne tarderont pas à en faire un port. C'est là le site de la ville; immédiatement à l'aval du rapide.

Dans la dernière partie de sa conférence, M. Blanchard traite de l'état actuel de Montréal. C'est le grand port du Dominion, dit-il, l'industrie de Montréal est québécoise, dit-il. Le port de Montréal est aussi plus important que l'exportateur.

La languette formée par ces ruisseaux est élevée de 40 ou 50 pieds au-dessus du fleuve, donc à l'épreuve de l'inondation. Elle est étroite, étroite extrême, étroite de la voie d'eau et domine le Saint-Laurent. Autant de facteurs qui ne tarderont pas à en faire un port. C'est là le site de la ville; immédiatement à l'aval du rapide.

Dans la dernière partie de sa conférence, M. Blanchard traite de l'état actuel de Montréal. C'est le grand port du Dominion, dit-il, l'industrie de Montréal est québécoise, dit-il. Le port de Montréal est aussi plus important que l'exportateur.

La languette formée par ces ruisseaux est élevée de 40 ou 50 pieds au-dessus du fleuve, donc à l'épreuve de l'inondation. Elle est étroite, étroite extrême, étroite de la voie d'eau et domine le Saint-Laurent. Autant de facteurs qui ne tarderont pas à en faire un port. C'est là le site de la ville; immédiatement à l'aval du rapide.

Dans la dernière partie de sa conférence, M. Blanchard traite de l'état actuel de Montréal. C'est le grand port du Dominion, dit-il, l'industrie de Montréal est québécoise, dit-il. Le port de Montréal est aussi plus important que l'exportateur.

La languette formée par ces ruisseaux est élevée de 40 ou 50 pieds au-dessus du fleuve, donc à l'épreuve de l'inondation. Elle est étroite, étroite extrême, étroite de la voie d'eau et domine le Saint-Laurent. Autant de facteurs qui ne tarderont pas à en faire un port. C'est là le site de la ville; immédiatement à l'aval du rapide.

Dans la dernière partie de sa conférence, M. Blanchard traite de l'état actuel de Montréal. C'est le grand port du Dominion, dit-il, l'industrie de Montréal est québécoise, dit-il. Le port de Montréal est aussi plus important que l'exportateur.

La languette formée par ces ruisseaux est élevée de 40 ou 50 pieds au-dessus du fleuve, donc à l'épreuve de l'inondation. Elle est étroite, étroite extrême, étroite de la voie d'eau et domine le Saint-Laurent. Autant de facteurs qui ne tarderont pas à en faire un port. C'est là le site de la ville; immédiatement à l'aval du rapide.

Dans la dernière partie de sa conférence, M. Blanchard traite de l'état actuel de Montréal. C'est le grand port du Dominion, dit-il, l'industrie de Montréal est québécoise, dit-il. Le port de Montréal est aussi plus important que l'exportateur.

La languette formée par ces ruisseaux est élevée de 40 ou 50 pieds au-dessus du fleuve, donc à l'épreuve de l'inondation. Elle est étroite, étroite extrême, étroite de la voie d'eau et domine le Saint-Laurent. Autant de facteurs qui ne tarderont pas à en faire un port. C'est là le site de la ville; immédiatement à l'aval du rapide.

Dans la dernière partie de sa conférence, M. Blanchard traite de l'état actuel de Montréal. C'est le grand port du Dominion, dit-il, l'industrie de Montréal est québécoise, dit-il. Le port de Montréal est aussi plus important que l'exportateur.

La languette formée par ces ruisseaux est élevée de 40 ou 50 pieds au-dessus du fleuve, donc à l'épreuve de l'inondation. Elle est étroite, étroite extrême, étroite de la voie d'eau et domine le Saint-Laurent. Autant de facteurs qui ne tarderont pas à en faire un port. C'est là le site de la ville; immédiatement à l'aval du rapide.

Dans la dernière partie de sa conférence, M. Blanchard traite de l'état actuel de Montréal. C'est le grand port du Dominion, dit-il, l'industrie de Montréal est québécoise, dit-il. Le port de Montréal est aussi plus important que l'exportateur.

La languette formée par ces ruisseaux est élevée de 40 ou 50 pieds au-dessus du fleuve, donc à l'épreuve de l'inondation. Elle est étroite, étroite extrême, étroite de la voie d'eau et domine le Saint-Laurent. Autant de facteurs qui ne tarderont pas à en faire un port. C'est là le site de la ville; immédiatement à l'aval du rapide.

Dans la dernière partie de sa conférence, M. Blanchard traite de l'état actuel de Montréal. C'est le grand port du Dominion, dit-il, l'industrie de Montréal est québécoise, dit-il. Le port de Montréal est aussi plus important que l'exportateur.

La languette formée par ces ruisseaux est élevée de 40 ou 50 pieds au-dessus du fleuve, donc à l'épreuve de l'inondation. Elle est étroite, étroite extrême, étroite de la voie d'eau et domine le Saint-Laurent. Autant de facteurs qui ne tarderont pas à en faire un port. C'est là le site de la ville; immédiatement à l'aval du rapide.

Dans la dernière partie de sa conférence, M. Blanchard traite de l'état actuel de Montréal. C'est le grand port du Dominion, dit-il, l'industrie de Montréal est québécoise, dit-il. Le port de Montréal est aussi plus important que l'exportateur.

La languette formée par ces ruisseaux est élevée de 40 ou 50 pieds au-dessus du fleuve, donc à l'épreuve de l'inondation. Elle est étroite, étroite extrême, étroite de la voie d'eau et domine le Saint-Laurent. Autant de facteurs qui ne tarderont pas à en faire un port. C'est là le site de la ville; immédiatement à l'aval du rapide.

Dans la dernière partie de sa conférence, M. Blanchard traite de l'état actuel de Montréal. C'est le grand port du Dominion, dit-il, l'industrie de Montréal est québécoise, dit-il. Le port de Montréal est aussi plus important que l'exportateur.

La languette formée par ces ruisseaux est élevée de 40 ou 50 pieds au-dessus du fleuve, donc à l'épreuve de l'inondation. Elle est étroite, étroite extrême, étroite de la voie d'eau et domine le Saint-Laurent. Autant de facteurs qui ne tarderont pas à en faire un port. C'est là le site de la ville; immédiatement à l'aval du rapide.

Dans la dernière partie de sa conférence, M. Blanchard traite de l'état actuel de Montréal. C'est le grand port du Dominion, dit-il, l'industrie de Montréal est québécoise, dit-il. Le port de Montréal est aussi plus important que l'exportateur.

La languette formée par ces ruisseaux est élevée de 40 ou 50 pieds au-dessus du fleuve, donc à l'épreuve de l'inondation. Elle est étroite, étroite extrême, étroite de la voie d'eau et domine le Saint-Laurent. Autant de facteurs qui ne tarderont pas à en faire un port. C'est là le site de la ville; immédiatement à l'aval du rapide.

Dans la dernière partie de sa conférence, M. Blanchard traite de l'état actuel de Montréal. C'est le grand port du Dominion, dit-il, l'industrie de Montréal est québécoise, dit-il. Le port de Montréal est aussi plus important que l'exportateur.

La languette formée par ces ruisseaux est élevée de 40 ou 50 pieds au-dessus du fleuve, donc à l'épreuve de l'inondation. Elle est étroite, étroite extrême, étroite de la voie d'eau et domine le Saint-Laurent. Autant de facteurs qui ne tarderont pas à en faire un port. C'est là le site de la ville; immédiatement à l'aval du rapide.

Dans la dernière partie de sa conférence, M. Blanchard traite de l'état actuel de Montréal. C'est le grand port du Dominion, dit-il, l'industrie de Montréal est québécoise, dit-il. Le port de Montréal est aussi plus important que l'exportateur.

La languette formée par ces ruisseaux est élevée de 40 ou 50 pieds au-dessus du fleuve, donc à l'épreuve de l'inondation. Elle est étroite, étroite extrême, étroite de la voie d'eau et domine le Saint-Laurent. Autant de facteurs qui ne tarderont pas à en faire un port. C'est là le site de la ville; immédiatement à l'aval du rapide.

Dans la dernière partie de sa conférence, M. Blanchard traite de l'état actuel de Montréal. C'est le grand port du Dominion, dit-il, l'industrie de Montréal est québécoise, dit-il. Le port de Montréal est aussi plus important que l'exportateur.

La languette formée par ces ruisseaux est élevée de 40 ou 50 pieds au-dessus du fleuve, donc à l'épreuve de l'inondation. Elle est étroite, étroite extrême, étroite de la voie d'eau et domine le Saint-Laurent. Autant de facteurs qui ne tarderont pas à en faire un port. C'est là le site de la ville; immédiatement à l'aval du rapide.

Dans la dernière partie de sa conférence, M. Blanchard traite de l'état actuel de Montréal. C'est le grand port du Dominion, dit-il, l'industrie de Montréal est québécoise, dit-il. Le port de Montréal est aussi plus important que l'exportateur.

La languette formée par ces ruisseaux est élevée de 40 ou 50 pieds au-dessus du fleuve, donc à l'épreuve de l'inondation. Elle est étroite, étroite extrême, étroite de la voie d'eau et domine le Saint-Laurent. Autant de facteurs qui ne tarderont pas à en faire un port. C'est là le site de la ville; immédiatement à l'aval du rapide.

Dans la dernière partie de sa conférence, M. Blanchard traite de l'état actuel de Montréal. C'est le grand port du Dominion, dit-il, l'industrie de Montréal est québécoise, dit-il. Le port de Montréal est aussi plus important que l'exportateur.

Les policiers demanderont \$5.00 d'augmentation

A la veille du renouvellement de leur contrat collectif avec la ville, les membres de la Fraternité des policiers municipaux réunis en assemblée publique hier ont décidé d'exiger à compter du premier décembre prochain une augmentation de \$5 de plus par semaine pour tous.

La principale discussion a porté sur le système des promotions. Le président de la réunion, à laquelle assistaient plusieurs centaines de policiers, a dû rappeler à l'ordre plusieurs des orateurs qui avaient tendance à critiquer les dernières promotions faites à la police. L'un d'eux a même déclaré qu'il avait obtenu plus de 90 pour cent des points exigés par la Commission du service civil et qu'il n'avait pas été promu.

Selon les clauses du contrat actuel, pour être promu, un agent de police doit compter au moins sept années de service et répondre aux trois exigences suivantes: compétence, mérite et ancienneté. Hier soir, les membres de la Fraternité ont adopté une motion voulant que l'ancienneté soit la première en cause dans les demandes de promotions, pour permettre ainsi à ceux qui comptent plusieurs années de service de jouir d'une certaine récompense avant de prendre leur retraite. Cette motion fut adoptée après une longue discussion. De plus, les policiers veulent exiger que le directeur recommande des promotions 30 jours au plus tard après la vacance d'un poste. On a souligné toutefois que dans le cas des constables on attendra qu'il y ait au moins 20 vacances.

La Commission municipale n'a pas cette juridiction

On a appris hier à l'hôtel de ville que la Commission municipale de Québec n'a aucune autorité pour instituer une enquête sur la police de Montréal et l'administration municipale. On sait que M. Pierre Des Marais, chef du Conseil, avait fait une demande dans ce sens le 20 septembre dernier.

Dans sa réponse, le président de la Commission des affaires municipales, M. Charles de L. Mignault, déclare que "la loi de la Commission municipale nous donne le droit de conduire des enquêtes sur l'administration financière d'une municipalité, mais là s'arrête notre juridiction".

Mandement des évêques français

Paris, 25 (Reuters). — Les cardinaux et archevêques français ont publié, hier, à Paris, un communiqué spécial pour condamner l'attitude de ceux qui croient qu'une autre guerre est inévitable.

"Il n'est pas, pour le moins, surprenant que la restauration de la paix présente de graves obstacles", déclare le communiqué. "Plusieurs personnes envisageant ces difficultés extrêmes, se laissent aller au découragement et au scepticisme.

"Pour quelques-uns, une autre guerre est inévitable et ils semblent l'attendre avec résignation. Nous ne pouvons appuyer une telle attitude."

Arrivée prochaine du premier groupe de Polonais

Ottawa, 25 (C.P.). — Le premier groupe de soldats polonais est arrivé au Canada — de 1500 à 2,000 — doit arriver au pays au cours du mois prochain.

Il s'agit d'une partie des 4,000 Polonais qui seront admis au Canada en vertu d'une entente annoncée au cours de la dernière session du parlement par le ministre du Travail, M. Mitchell. Tous sont des soldats qui ont combattu côte à côte avec les troupes canadiennes en Italie; tous ont 35 ans ou moins et ont été choisis par une équipe de spécialistes canadiens pour travailler sur les fermes canadiennes.

De 1500 à 2,000 iront sur des fermes ontariennes, 900 en Alberta, et des nombres moindres dans les autres sept provinces.

Les anciens combattants polonais et leurs patrons devront signer une entente selon laquelle les patrons devront donner du travail pour au moins une année aux salaires locaux.

Nouveau curé de Saint-François-Xavier de Lesage

La Chancellerie de l'archevêché annonce la nomination de M. l'abbé Léo Barron, vicaire depuis 7 ans à Notre-Dame-du-Perpetuel-Secours de Ville-Émard, à la cure de St-François-Xavier de Lesage, Terrebonne. L'abbé Barron succède à M. l'abbé Emile Léonard, qui devient curé à St-Pierre-aux-Liens de Ville St-Pierre, en remplacement de M. l'abbé Charles Lussier, démissionnaire.

400 délégués attendus au congrès des industriels

L'Association professionnelle des industriels qui tiendra son 2e congrès annuel patronal, à l'hôtel Windsor, à Montréal, au début de novembre, réunira quelque 400 délégués venus de différents endroits de la province de Québec et d'Ontario.

La région de Chicoutimi-Lac St-Jean, enverra quelque 50 délégués qui arriveront à Montréal, le lundi matin, 4 novembre, à la gare centrale, dans deux wagons-lits spéciaux du réseau national. Au retour, cette délégation quittera Montréal le mercredi 6 novembre, à 6 h. 45 du soir.

D'autres délégués viendront de la région des Bois Français, du nord de Montréal, de la Beauce, de la région de Québec, de l'Abitibi, de Charlevoix, et des Cantons de l'Est.

Règles alimentaires. — Les spécialistes de l'hygiène alimentaire nous recommandent de bien donner à notre corps les éléments nutritifs dont il a besoin. Si vous voulez paraître et vous sentir en forme et fournir votre meilleur rendement, suivez les règles alimentaires au Canada. Ces règles recommandent le lait, les fruits, les légumes, les céréales à grain entier, et la viande ou ses succédanés. Votre ministère provincial de la santé, ou le ministère fédéral de la santé nationale et du bien-être social, vous enverra gratuitement, sur demande, les règles alimentaires au Canada.

Nouveau traversier exploité par le Canadien National

L'ABEGWEIT, le plus gros, le plus moderne et le plus puissant traversier-brise-glace au monde, a été lancé, récemment, aux chantiers maritimes de la Marine Industries, à Sorel. Ce navire, qui est la propriété de l'Etat, sera exploité par le Canadien National entre Cap-Tormentine, N.B. et Port Borden, Ile du Prince Edouard.

Beaucoup plus gros que les navires précédemment affectés à ce service, l'Abegweit mesure 372½ pieds de long, 61 pieds de large et jauge 7,000 tonnes nettes. Il pourra transporter 950 passagers, 60 automobiles et 10 wagons de chemin de fer à une vitesse de 16½ nœuds.

Huit diesel-électriques de 1,500 c.v. chacun actionneront ses quatre moteurs qui fourniront, chacun, l'énergie à une hélice. Les lames des hélices sont en métal assez fort pour couper de la glace.

L'Abegweit sera équipé de radar et d'un système téléphonique le reliant à la terre. Les moteurs propulseurs seront contrôlés de la cabine du pilote ce qui supprimera l'envoi de messages à la salle des machines.

La photo du haut montre le puissant traversier aux lignes fuyantes immédiatement après son lancement; il sera mis en service par le Canadien National dès que les travaux à l'intérieur seront terminés. En bas, l'Abegweit sur son chantier.

M. Paul Beaulieu chez les H. E. C.

Pour promouvoir le tourisme

Quelques suggestions de M. Léo Dolan

Ottawa, 25 (C.P.). — Pour que l'industrie canadienne du tourisme puisse continuer de progresser, il est nécessaire d'augmenter le nombre des habitations, d'améliorer les routes et d'augmenter les installations sanitaires, a dit Léo Dolan, directeur du Canadian Travel Bureau, devant le congrès de l'Association canadienne des bureaux de voyageurs et de publicité touristique.

M. Dolan a dit que la conférence interprovinciale du tourisme tenue ici cette semaine deviendra une affaire annuelle.

Les visiteurs des Etats-Unis ont grandement loué cette année le service des hôtels exploités par les chemins de fer, mais plusieurs n'ont pas parlé en termes enthousiastes du matériel des chemins de fer.

Un journaliste d'Ottawa, Austin Cross, a dit que les routes, les restaurants et les endroits de repos manquaient de charme pour le touriste.

Nouveau traversier exploité par le Canadien National



L'ABEGWEIT, le plus gros, le plus moderne et le plus puissant traversier-brise-glace au monde, a été lancé, récemment, aux chantiers maritimes de la Marine Industries, à Sorel. Ce navire, qui est la propriété de l'Etat, sera exploité par le Canadien National entre Cap-Tormentine, N.B. et Port Borden, Ile du Prince Edouard.

Beaucoup plus gros que les navires précédemment affectés à ce service, l'Abegweit mesure 372½ pieds de long, 61 pieds de large et jauge 7,000 tonnes nettes. Il pourra transporter 950 passagers, 60 automobiles et 10 wagons de chemin de fer à une vitesse de 16½ nœuds.

Huit diesel-électriques de 1,500 c.v. chacun actionneront ses quatre moteurs qui fourniront, chacun, l'énergie à une hélice. Les lames des hélices sont en métal assez fort pour couper de la glace.

L'Abegweit sera équipé de radar et d'un système téléphonique le reliant à la terre. Les moteurs propulseurs seront contrôlés de la cabine du pilote ce qui supprimera l'envoi de messages à la salle des machines.

La photo du haut montre le puissant traversier aux lignes fuyantes immédiatement après son lancement; il sera mis en service par le Canadien National dès que les travaux à l'intérieur seront terminés. En bas, l'Abegweit sur son chantier.

M. Paul Beaulieu chez les H. E. C.

Pour promouvoir le tourisme

Quelques suggestions de M. Léo Dolan

Ottawa, 25 (C.P.). — Pour que l'industrie canadienne du tourisme puisse continuer de progresser, il est nécessaire d'augmenter le nombre des habitations, d'améliorer les routes et d'augmenter les installations sanitaires, a dit Léo Dolan, directeur du Canadian Travel Bureau, devant le congrès de l'Association canadienne des bureaux de voyageurs et de publicité touristique.

M. Dolan a dit que la conférence interprovinciale du tourisme tenue ici cette semaine deviendra une affaire annuelle.

Les visiteurs des Etats-Unis ont grandement loué cette année le service des hôtels exploités par les chemins de fer, mais plusieurs n'ont pas parlé en termes enthousiastes du matériel des chemins de fer.

Un journaliste d'Ottawa, Austin Cross, a dit que les routes, les restaurants et les endroits de repos manquaient de charme pour le touriste.

Il a suggéré qu'il y ait au moins une grande route pavée de l'Atlantique au Pacifique.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous à la librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est.

Cartes professionnelles

MEDECIN

Electricité médicale Rayons X

Dr Maxime Brisebois

L.G.M.C. F.R.C.S.C.

De la Faculté de Médecine de Paris

Mandats digestifs, circulatoires

FRontenac 5232 816 Sherbrooke est

AVOCATS

Anatole Vanier, C.R. Guy Vanier, C.R.

VANIER & VANIER

AVOCATS

57 ouest, rue Saint-Jacques

Tél. HARBOR 2841

OPTOMETRISTES-OPTICIENS

HA. 6544

J.-A. MESSIER, O.D.

OPTOMETRISTE

Spécialité: Examen de la vue

Ajustement de verres de contact

PHANEUF & MESSIER

1767 Saint-Denis — Montréal

Examen des yeux

Réparation de lunetterie

Service postal

Léo-Paul TROTTIER, o.d.

OPTOMETRISTE et OPTICIEN

1638 est. av. Mont-Royal — FR. 1635

M. Paul Martin chez les H.E.C.



M. PAUL MARTIN, secrétaire d'Etat, conféreront à la journée d'études H.E.C. du 26 octobre.

Son dentier et lui maintenant bons amis

M. J. B. D. dit: "La merveilleuse invention du dentiste tient mon dentier fermement en place toute la journée."

Suivez l'exemple de M. J. B. D. et voyez comme vous vous sentirez bien avec eux (et aurez meilleure apparence) quand vous pourrez parler et rire sans crainte de voir glisser votre dentier. Mangez avec plaisir du bifteck des pommes, même du bœuf d'Inde en épi. Procurez-vous Staza, le remarquable adhésif en tube. Contrôlez remplit aux bords de qualité "médecins". Staza est garanti maintenir votre dentier fermement en place toute la journée, sans quoi il ne vous coûtera rien. Trétable d'emploi facile. Procurez-vous-en en gros tube chez votre pharmacien. Seulement 45c.

Cartes professionnelles

ASSURANCE

HORACE LABRECQUE

COURTIER EN ASSURANCE

Nous invitons les communautés religieuses à se prévaloir de nos services particuliers.

441 St-François-Xavier, Montréal

Tél. MARQUETTE 2383-2384

BREVETS D'INVENTION

BREVETS D'INVENTION

MARQUES DE COMMERCE

DESSINS DE FABRIQUE

MARION & MARION

Raymond A. Robit J.-Alfred Bastien

761 ouest, rue Ste-Catherine

MONTREAL

le Manuel de l'Inventeur

Le ministre de la jeunesse fêté dans son comté

Grand banquet offert à M. Paul Sauvé — Présence de plusieurs ministres du cabinet provincial — L'autonomie, c'est l'affaire de tout le monde — Allocutions de MM. Sauvé, Gagnon, Paquette, Barrette, Lorrain et Lacombe

(par Jacques Guay)

Saint-Eustache, 25. — Le comté des Deux-Montagnes fêta dignement, hier soir, M. Paul Sauvé, le nouveau titulaire du ministère récemment créé par le gouvernement Duplessis, celui de la Jeunesse et du Bien-Être social.

Servi à Saint-Eustache, non loin de l'histoire église de ce village, le banquet d'hier soir groupait plusieurs centaines de convives, mais, malgré le nombre imposant de personnes présentes, il prenait vraiment l'allure de fête de famille comme il en est l'habitude à la campagne où presque tous les électeurs se connaissent.

Le principal orateur était, bien entendu, le héros de la fête lui-même. Plusieurs de ses collègues du cabinet l'accompagnaient, notamment, M. Onésime Gagnon, trésorier provincial et représentant du premier ministre Duplessis; le ministre Antonio Barrette, titulaire du portefeuille du Travail; M. Lorrain, des Travaux publics; M. Albin Paquette, de la Santé; ainsi que M. Edouard Asselin, leader du Conseil législatif; Liguori Lacombe, député fédéral du comté des Deux-Montagnes; Antonio Elie et Hormidas Delisle, ministres sans portefeuille, et nombre d'autres, la majorité d'entre eux étant accompagnés de leurs femmes.

M. Paul Sauvé

Quand j'étais au front, dit M. Sauvé, j'eus quelques brefs moments d'inquiétude mais ces pensées se sont vite dissipées lorsque je songeais à votre loyauté, à l'amitié que vous me vouez. Je savais qu'il y avait dans mon comté des gens qui empêcheraient mes adversaires de me frapper dans le dos.

En 1908, poursuit le nouveau ministre, une réception semblable à celle de ce soir était offerte dans ce comté à un nouveau député. Ce député était mon père qui devint par la suite chef du parti conservateur puis sénateur. Je remercie tous les orateurs d'avoir bien voulu mentionner son nom ainsi que celui de ma mère car, sans eux, cette fête que vous m'offrez ce soir n'aurait pas été complète parce que le comté des Deux-Montagnes a toujours été loyal envers cet homme qui s'est si bien employé à défendre les siens.

"Vous m'avez fait ce que je suis"

C'est vous tous, mesdames et messieurs, qui m'avez fait ce que je suis et, si jamais j'ai regretté, oh! durant de bien courts moments, d'avoir accepté la tâche que vous avez bien voulu me confier, ce fut pour ensuite l'apprécier davantage, vous être encore plus redevable de votre magnifique loyauté, car, si je n'ai pas conquis la fortune depuis 1930, c'est-à-dire depuis que je vous représente à la Législature, j'ai cependant acquis une chose qui m'est encore bien plus chère: votre amitié spirituelle. Une telle amitié est une immense consolation dans la vie et, une fois acquise, on ne peut plus s'en passer. Aussi suis-je persuadé que vous continuerez à me l'accorder comme précédemment.

La jeunesse

On a bien voulu me confier le ministère de la jeunesse et c'est là pour moi une immense joie que d'avoir à m'occuper de cette belle jeunesse canadienne-française, celle pour laquelle nos pères se sont battus ici même en 1837 afin de lui garantir les libertés constitutionnelles nécessaires à sa survie.

Les mesquineries politiques actuelles, dit M. Sauvé, devraient toutes disparaître devant la menace qui pèse actuellement sur ce qui nous a été gagné au prix de tant de sacrifices. Les considérations politiques devraient être mises de côté afin d'assurer à notre langue, notre religion, la survivance à laquelle elles ont droit et que nous leur obtiendrons. En la personne du premier ministre nous devons donc saluer un grand défenseur de nos libertés menacées et tous, sans distinction de couleurs politiques, devrions l'appuyer dans la valeureuse lutte qu'il a entreprise.

D'autres premiers ministres, d'autre foi et d'autre langue, ont pris la même attitude que M. Duplessis et nous devons les féliciter d'avoir su se tenir debout lorsqu'il en était temps.

Mon père, poursuit le ministre de la jeunesse, a été des premiers à combattre la théorie de rouge à Québec, rouge à Ottawa, aussi bien que celle de bleu à Québec, bleu à Ottawa. C'est là une méthode néfaste de centralisation que nous devons combattre.

Chacun notre effort

Nous devons nous unir pour exiger que l'on conserve à notre province ses droits et son autonomie garantis par la Confédération et achetés au prix des larmes de '37. Nous nous devons de continuer à être les maîtres de nos destinées.

Il est important pour nous, en tant que députés, de demander aux divers ministères la réalisation de nos besoins matériels. Nous devons demander des ponts à M. Lorrain, des dispensaires à M. Paquette, de l'argent à M. Gagnon, des travaux de drainage à M. Barrette, mais il y a, par-dessus tout cela, une chose plus importante encore, une chose que j'oserais qualifier de primordiale: c'est le maintien de nos droits provinciaux, car, autrement, si les centralisateurs s'emparaient de tout, nous n'aurions pas à demander de drainages à M. Barrette ni de ponts à M. Lorrain mais c'est ailleurs que nous devrions aller discuter de ces besoins, ailleurs chez des gens qui ne pensent ni ne croient comme nous, chez des gens qui ne sont nullement au courant de nos besoins et de nos aspirations.

Certaines personnes disent que

"l'autonomie est une marotte, un dada. Non, l'autonomie, c'est plus que cela, c'est un principe de vie, de survivance et c'est le devoir non seulement du premier ministre et des députés, mais même du chef de l'opposition de la défendre."

Je voudrais, poursuit le nouveau ministre, que vous en causiez tous ce soir en rentrant dans vos demeures. Je voudrais que vous soyez bien convaincus que l'autonomie n'est pas uniquement le problème de Duplessis mais bien votre problème à vous tous, car il s'agit de votre sort, de celui de vos villes et villages autant que de votre province.

L'issue de la lutte que nous avons engagée est encore douteuse et il est d'autant plus important que tous mettions l'épaulé à la roue. Il est d'ailleurs in-compréhensible que des gens, des Canadiens de langue française et de religion catholique commettent l'immense lâcheté ou l'incommensurable erreur de dire qu'Ottawa pourrait, d'un seul trait de plume, nous apôler de tous ses droits, abolissant notre langue et notre religion au pays.

Il est temps, dit M. Sauvé en terminant, que nous mettions de côté toute considération partisane et que nous nous réveillions à la conscience de nos responsabilités vis-à-vis de notre province et de notre pays aussi bien que de notre race et de notre foi.

M. Onésime Gagnon

Le trésorier provincial, M. Onésime Gagnon, dit aussi quelques mots, faisant l'éloge de son jeune collègue. M. Duplessis, dit-il, a fait son apprentissage politique aux côtés du sénateur Sauvé et, plus tard, il travailla près de notre jeune ami, son fils Paul. Il a donc pu se rendre compte de la valeur et du père et du fils. Je suis moi-même, poursuit M. Gagnon, allé à l'école du sénateur Sauvé et je l'ai vu défendre les intérêts des siens. Dieu a donc voulu le récompenser en honorant son fils du poste qu'il occupe depuis quelques jours parmi nous.

M. Sauvé représente dans le cabinet la jeunesse, cette jeunesse qui signifie l'ardeur au travail, l'élan, le courage, qualités qu'il symbolise magnifiquement.

Le peuple canadien-français a donné des cultivateurs, mais il a aussi fourni des soldats à la patrie. Le colonel Sauvé est de ces derniers et il a su faire connaître notre valeur sur les champs de bataille, car il n'est pas un colonel de salon. Il a gagné ses grades à la dure école. Votre église offre encore aux regards des traces des boulets qui l'ont marquée en 1877 alors que nous nous battions afin d'obtenir un gouvernement responsable qui, en 1867, devint le régime confédératif. C'est pour cela, pour ne pas laisser se noyer cet effort, ces sacrifices que M. Duplessis est aussi ardent à défendre l'œuvre des pères de la Confédération. C'est aussi pour répondre aux vœux des grands morts de notre race qu'il combat aussi ardemment pour la cause de l'autonomie.

Dans quelques jours, dit M. Gagnon, je dois partir pour la France où je représenterai M. Duplessis à la réouverture de l'université de Caen qui lui décernera, à cette occasion, un doctorat en droit. Le comité de reconstruction de cette institution, dont le juge Thibodeau-Rinfret est le président, est allé voir le premier ministre qui lui a versé une contribution digne de notre province afin de faire sa part pour l'érection d'un nouvel immeuble universitaire dans cette ville même où a combattu le colonel Sauvé.

On a accusé les Canadiens de langue française d'être déloyaux, termine M. Gagnon. Au lendemain de la victoire, assistant à une réception à laquelle l'on voyait des représentants des États-Unis et des provinces anglaises du pays, j'ai demandé à ces gens s'il y avait un seul gouvernement provincial au Canada qui compte autant de ministres qui ont combattu et qui sont d'anciens militaires. Pour sa part, le Québec en compte cinq qui ne sont pas, laissez-moi vous le dire, des colonels de parade. Tous ils ont gagné leurs grades sur les champs de bataille.

Le Dr Albin Paquette

Disant seulement quelques mots, le Dr Paquette rend hommage, comme ses collègues du cabinet, au nouveau ministre dont il dit tous s'affirmer et se distinguer sur la scène politique, et des personnages de sa trempe sont l'avenir de l'Union Nationale.

M. Sauvé possède du cran, de l'honneur et une valeur personnelle maintes fois prouvée non seulement en politique mais sur les champs de bataille. Le premier ministre Duplessis a besoin de jeunes pour le seconder dans la dure tâche qu'il a à accomplir et il a espoir en la jeunesse qui est le meilleur précurseur d'avenir et en qui nous espérons grandement. Cette jeunesse s'est donnée, pour la diriger, un homme qui la comprend et qui saura répondre à ses aspirations légitimes.

M. Antonio Barrette

M. Antonio Barrette, ministre provincial du Travail, fait, à l'égal de ses collègues, l'hommage du colonel Sauvé, ainsi que de sa femme qui a lutté vaillamment à ses côtés. M. Sauvé, dit-il, est entré dans la haute scène politique afin d'y jouer un grand rôle. Nous avons besoin en ce moment de chefs d'État responsables et la jeunesse a les yeux tournés vers ce jeune brave. Je suis persuadé qu'il saura la servir efficacement.

M. Roméo Lorrain

Le ministre des Travaux publics dans le cabinet provincial, M. Roméo Lorrain, rend hommage à Mme Sauvé qui, en l'absence de son mari, a mené une lutte acharnée afin de lui conserver son siège à la Législature alors qu'il combattait outre-mer. Mme Sauvé, dit-il, possède un mérite infiniment grand et nous lui en savons tous gré à l'égal de son dévoué mari.

M. Sauvé, dit le ministre des Travaux publics, est appelé à diriger le premier ministère de la Jeunesse, non seulement de la province de Québec mais du Canada et même de toute l'Amérique du Nord, où, à ma connaissance, il n'existe nulle part de tel ministère. C'est là un honneur qu'il méritait et dont nous sommes fiers.

Avant de terminer sa courte allocution, M. Lorrain promet au comté des Deux-Montagnes que l'on construira sous peu un nouveau pont en vue de remplacer le vieux pont de Bellefeuille, situé à St-Eustache.

"J'ai croisé le fer..."

Bien souvent j'ai croisé le fer avec vous, dit M. Liguori Lacombe, député fédéral des Deux-Montagnes, en s'adressant à la salle, mais c'était honnêtement, face à face comme seuls savent le faire les personnes ne craignant pas la vérité.

Tout à l'heure, j'entendais les cadets de ma paroisse natale jouer des airs de musique et je réalisais que la jeunesse c'est beau, c'est noble et je salue bien haut le drapeau de ces cadets à l'ombre duquel votre chef devrait combattre, poursuivre sa lutte.

Pour un homme de cœur, en 1944, c'était un devoir de mener la lutte en faveur de l'ami absent, aussi je n'ai pas pu m'abstenir. J'ai fait face à l'adversaire pendant que mon ami Sauvé se battait.

Plus loin, M. Lacombe déclare que les glorieuses cicatrices que recelle la vieille et noble église de St-Eustache, là où se sont battus ceux qui nous ont sauvés, nous font réaliser encore plus chèrement que nous avons besoin de vrais hommes, aussi vrais que la vérité vraie, dit-il. Notre comté, vous en avez poussé la renommée par delà mers et océans, ajoute M. Lacombe.

M. Charles-Henri Giroux, maire de St-Montique et président du comté, présidait le dîner au cours duquel le Dr Claude Guilbault, médecin-vétérinaire, agit comme maître de cérémonie.

Au tout début du banquet une gerbe de fleurs fut présentée à Mme Sauvé, par la petite Claudette Rochon. M. Olier Renaud, nouvellement nommé conseiller législatif, prit aussi la parole.

Un appel de Jinnah

Nouvelle-Delhi, 25 (C.P.) — Le président de la Ligue musulmane, Mohamed Ali Jinnah, a fait appel hier "aux Hindous comme aux musulmans, ainsi qu'aux autres sectes", leur demandant "d'arrêter leurs actes de violence et leur carnage". On rapporte de 400 à 500 victimes, dans l'est du Bengale.

"Nous sommes déjà discrédités aux yeux du monde entier, dit Jinnah, car de tels désordres ont eu lieu non seulement au Bengale, mais dans d'autres de nos provinces."

"Les querelles et les batailles dépendent des deux parties en cause, et il appartient à leurs chefs respectifs d'y mettre fin, au nom de l'humanité. Quelles que soient nos luttes politiques, les différences de nos convictions et de nos idéologies, nous pouvons les défendre autrement que par ces méthodes inhumaines, révoltantes."

Rose en appellera de la sentence

La Cour du Banc du Roi, siégeant en appel, a accordé hier après-midi à Fred Rose, représenté par son procureur, Me Joseph Cohen, c.r., la permission d'en appeler de la sentence de six années de pénitencier qui a été prononcée contre lui par le juge Wilfrid Lazure, après qu'un jury de la Cour d'Assises l'eût trouvé coupable de conspiration pour transmettre des documents secrets à la Russie soviétique.

Une motion, purement réglementaire, a été présentée et accordée à cet effet hier après-midi.

Adoptez

Les CAFÉS, THÉS
et CONFITURES de

J. A. DÉSÉ,
(Limitée)

Qualité supérieure

Montréal

EXAMEN DE LA VUE
LUNETTES - LORNGNS
J. O. GIROUX O.D.
Membre diplômé de l'A.E.P.O. de Paris
Assisté d'optométristes diplômés
Bureau chez
Dupuis Frères
MONTREAL

PL. 5151

ACHÈTE BIEN QUI ACHÈTE CHEZ DUPUIS

OUVERTS DEMAIN, SAMEDI, JUSQU'À 5 h. 30

Nouveaux différents
tout laine...



Chandails tricot crochet

fait à la main par les habiles tricoteuses de l'ARTISANAT QUÉBÉCOIS.

Ce modèle conviendrait aux hommes, aux jeunes gens, ainsi qu'aux dames et aux jeunes filles pour les sports d'hiver...

Voici quelque chose de différent, de jol et de durable... en plus d'accorder le confort parfait même par un froid sibérien... Ces chandails TOUT LAINE sont offerts en bleu, rouge, vert, gris avec motifs originaux et sapins, de nuances contrastantes. Tour de poitrine: 36 à 42.

15.00

DUPUIS —
rez-de-chaussée
(St-Catherine)



Casquettes de ski

Cuir PIGTEX brun ou noir.
Modèle illustré avec cache-nez et cache-oreilles grâce à l'empléement qui se rabat.

Entrées de tête:
Garçons: 6 1/2 à 7 1/2.
Ord. 1.19.
SPECIAL .89

DUPUIS —
rez-de-chaussée
(De Montigny)



DUPUIS — troisième
(centre)

CHAPEAUX feutre duvet

pour hommes, jeunes gens et collégiens

VIMY 5.50
NASSAU 6.95
IMPERIAL 8.00
et le "STETSON" 10.50 - 12.50 - 20.00

Tous ces chapeaux sont nouveaux... seule la qualité du feutre varie selon le prix. Bord uni ou bordé à porter baissé ou relevé. Bleu, gris, beige, brun, noir.

DUPUIS — rez-de-chaussée (St-Catherine)



Chapeaux du Roy

pour bambins, garçons et adolescents. Feutre de laine belle qualité. Bleu, brun, pour bambins 1.79 garçons et adolescents 1.98, 2.29 pour les collégiens 2.29 Entrées de tête 6 1/2 à 7 1/2.

DUPUIS — rez-de-chaussée (De Montigny)



pour la jeunesse

PARKA

Paletots 3/4

pour garçons et adolescents.
(6 à 20 ans).
Poitrine: 24 à 38.

8.79 à 25.65

Travertine de coton ou cravennelle mercerisée à l'épreuve de la pluie et de l'humidité. Plusieurs nuances. Chaud doublure. Fermeture éclair. Capuchon boutonné à l'encolure et bordé de fourrure.



DUPUIS — rez-de-chaussée (De Montigny)

Monteaux d'hiver

pour jeunes demoiselles et fillettes 8 à 14 ans. Epais drap peluché (SHAG) drap suédé, drap couverture, étoffe imitant la fourrure. Encolure avec fourrure chat sauvage, castor français, lapin teint mouton. Chaud 11.98 à 53.00 entre doublure et doublure de satin.

Petites skieuses

de 4 à 14 ans... soyez à l'aise tout l'hiver dans un de ces costumes de ski en drap couverture tout laines. Brun, rouge, bleu Copen. Jaquette, doublée, avec capuchon boutonné... pantalon à chevilles extensibles en tricot.

2 pièces
4 à 8 ans 8.49
2 pièces
8 à 14 ans 8.98

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS président J.-J. HIGAL, v.-p. et gér. gén.